

CHAPITRE 1.
MIGRATIONS INTERNATIONALES ET CRISE ÉCONOMIQUE :
COMPRENDRE LES LIENS ET ÉLABORER DES POLITIQUES APPROPRIÉES

Introduction

S'il est encore trop tôt pour avoir une idée précise du véritable impact que la crise économique actuelle aura sur les flux migratoires nets, les conséquences attendues pour la situation des immigrés au regard de l'emploi sont sans ambiguïté : l'expérience passée montre que les immigrés sont parmi les plus touchés sur le marché du travail en période de ralentissement de l'activité économique.

Dans la plupart des pays de l'OCDE, les immigrés ont apporté une importante contribution à la croissance de l'emploi au cours des dix dernières années. Dans certains cas, l'accès relativement aisé au travail par le biais du recrutement international a contribué à limiter les augmentations de salaires et alimenté la phase d'expansion. Le fort développement du secteur du bâtiment dans plusieurs pays de l'OCDE illustre ce phénomène. Cela implique que la dégradation de la situation sur le marché du travail sera probablement plus sensible dans les pays où l'accroissement des flux migratoires a été le plus fort (par exemple l'Irlande, l'Espagne, le Royaume-Uni ou, dans une moindre mesure, les États-Unis). D'une manière générale, compte tenu de leurs caractéristiques propres et de leur répartition entre les secteurs d'activité, les travailleurs migrants sont particulièrement vulnérables aux évolutions du marché du travail imputables à la détérioration de la conjoncture.

La crise devrait aussi avoir un impact majeur sur les politiques en matière de migration de travail. Certains pays ont déjà pris des mesures pour réduire les flux d'entrée sur le territoire, mais la réactivité des pays varie selon les caractéristiques de leur système de gestion des migrations et de leur cadre législatif. Certains pays sont donc mieux outillés que d'autres pour adapter les migrations de travail aux chocs économiques à court terme. Cependant, le ralentissement économique ne va pas faire disparaître tous les besoins en matière de recrutement international, et des considérations à plus long terme entrent également en jeu (OCDE, 2009a). L'équilibre entre ces deux objectifs peut être difficile à trouver, compte tenu en particulier de la pression exercée par l'opinion publique pour que les flux d'immigration contrôlés soient réduits.

Quelle est la situation des immigrés sur le marché du travail ? Quels devraient être les effets à court terme de la crise économique sur les migrations de travail et les autres types de migration ? Quels changements ont récemment été ou devraient être apportés aux politiques migratoires ? Comment les flux migratoires vont-ils évoluer à moyen terme, quantitativement et qualitativement ? Quels sont les principaux défis de long terme en ce qui concerne l'intégration des immigrés ? Dans quelle mesure, et par quels canaux, les pays d'origine vont-ils être affectés par l'impact de la crise économique sur les migrations ?

Telles sont les principales questions auxquelles le présent document vise à répondre en identifiant les enseignements à tirer d'épisodes historiques comparables, en analysant les données disponibles les plus récentes sur les tendances des migrations et les indicateurs du marché du travail, et en passant en revue les mesures déjà prises et celles qui pourraient l'être prises concernant les migrations de travail et l'intégration des immigrés.

On examinera tout d'abord la performance des travailleurs immigrés sur le marché du travail dans le contexte de la crise économique actuelle (section I). Puis, dans la section suivante, on analysera la réactivité des flux migratoires aux cycles économiques conjoncturels et on examinera les principaux changements déjà visibles dans les tendances migratoires. On analysera aussi les récents infléchissements des politiques d'immigration. Dans la section III, on s'intéressera à l'impact attendu à moyen et long terme de la crise sur les flux migratoires et sur l'intégration des immigrés. Dans la dernière section enfin, on s'interrogera sur les effets probables de la situation sur les pays d'origine.

Résumé et recommandations

La crise économique est en train de dégrader la situation sur les marchés du travail des pays de l'OCDE plus rapidement et plus profondément qu'on ne le pensait initialement. Elle devrait toucher de façon particulièrement dure les immigrés et leurs familles, remettant en cause la majeure partie des progrès obtenus ces dernières années en termes de résultats sur le marché du travail.

- Les pays où la crise a démarré plus tôt enregistrent une forte augmentation du taux de chômage et une baisse du taux d'emploi des travailleurs immigrés, tant en termes absolus que par rapport aux travailleurs autochtones.
- Les immigrés sont généralement plus vulnérables en période de crise économique car : i) ils tendent à être surreprésentés dans des secteurs qui sont plus sensibles aux cycles conjoncturels ; ii) leurs contrats de travail leur offrent une sécurité moindre, car ils occupent davantage des emplois temporaires et à temps partiel ; iii) ils sont surreprésentés dans les professions moins qualifiées ; iv) les entreprises appartenant à des immigrés peuvent être davantage exposées au risque de faillite ; et v) ils sont confrontés à une discrimination potentielle à l'embauche et en cas de licenciement.
- A moyen et long terme, l'expérience passée montre que les immigrés qui arrivent en période de récession ont un désavantage persistant en termes d'intégration sur le marché du travail et ont des difficultés à tirer pleinement parti de leurs compétences. Les immigrés victimes de suppressions d'emplois dans des secteurs en perte de vitesse risquent aussi fortement d'être exclus pour longtemps du marché du travail. Une attention particulière devrait être accordée à ces deux groupes spécifiques.
- ✓ **Retarder ou réduire les mesures d'intégration en période de retournement de la conjoncture économique peut avoir des conséquences négatives à long terme pour l'intégration des immigrés et la cohésion sociale.**
- ✓ **Les gouvernements des pays de l'OCDE devraient envisager : i) de maintenir, voire de renforcer, leurs programmes d'intégration ; ii) de redoubler d'effort pour lutter contre la discrimination ; iii) de veiller à ce que les politiques actives du marché du travail bénéficient aux nouveaux entrants sur le marché du travail, y compris les immigrés récents, et les travailleurs des industries en déclin ayant perdu leur emploi.**

Les modifications du cycle conjoncturel devraient affecter les flux d'émigration et d'immigration et méritent des réponses spécifiques en termes de gestion des migrations de travail.

- L'expérience passée montre que la relation entre migration *nette* et cycle conjoncturel n'est pas simple. Elle dépend à la fois de la nature et de l'ampleur des crises ainsi que des mesures prises par les différents acteurs en présence, y compris les migrants.
- Dans le contexte actuel, peu de données sont déjà disponibles, mais on observe une diminution des flux dans les zones de libre circulation et dans certains pays qui ont été touchés les premiers par la crise. On peut également constater un recul de l'immigration irrégulière dans quelques pays mais, à moyen terme, celle-ci pourrait bien se développer par le biais de la prolongation illégale des séjours. Plusieurs pays de l'OCDE ont d'ores et déjà adapté leurs politiques en vue de réduire les migrations de travail. Pour ce faire, ils ont i) abaissé les limites numériques ; ii) réduit les listes de métiers en tension ; iii) renforcé le rôle des appréciations de la situation de l'emploi.

- Ces dispositions auront une certaine efficacité mais dans la plupart des pays de l'OCDE, l'immigration discrétionnaire ne représente qu'une petite partie des flux migratoires totaux et d'autres considérations – d'ordre économique, géopolitique etc. – pourraient affecter la capacité à adapter les flux migratoires au travers de changements de politiques.
- L'expérience passée montre que les mesures prises pour « fermer le robinet » de l'immigration de travail peuvent assécher les filières légales et entraîner un détournement plus important du système à moyen terme au cours de la phase de redressement.
- ✓ **La gestion des migrations doit être suffisamment réactive face à l'évolution à court terme des conditions sur le marché du travail sans négliger les besoins plus structurels.**
- ✓ **Si les réformes entreprises au cours d'une récession répondent nécessairement aux préoccupations de l'opinion publique quant à l'impact de l'immigration, il importe de ne pas prendre de mesures qui risquent d'empêcher le pays de s'adapter rapidement à l'évolution des besoins du marché du travail au cours de la phase de redressement.**
- ✓ **Au cours d'une récession, les mesures visant à mieux maîtriser les migrations non discrétionnaires, notamment le regroupement familial, peuvent avoir des effets non souhaités sur l'immigration clandestine ou l'intégration des immigrés.**
- ✓ **Les mesures visant à lever les obstacles au retour, par exemple en garantissant la portabilité des droits sociaux ou en offrant une possibilité de réadmission, pourraient conduire à davantage de retours qu'une aide financière octroyée dans le cadre de programmes de retours volontaires.**
- ✓ **Une attention particulière devrait être accordée à la situation économique dans les pays moins développés car les envois de fonds diminuent durant la crise économique. De manière générale, il conviendrait de redoubler d'effort en vue d'empêcher la crise de s'étendre aux pays moins développés, afin notamment d'éviter que le renversement de conjoncture actuelle n'ajoute aux facteurs de départ qui alimentent l'immigration irrégulière.**

I. Résultats des immigrés sur le marché du travail durant la crise économique

I.1 Après une période de croissance soutenue de l'emploi...

Au cours des cinq dernières années, la zone OCDE a connu une période de croissance soutenue de l'emploi avec la création de plus de 30 millions d'emplois entre 2003 et 2007 (20 millions dans les pays européens membres de l'OCDE). Au cours de cette période, le taux de croissance annuel de l'emploi a atteint 1.5 % (2.5 % dans les pays européens membres de l'OCDE) tandis que le taux de chômage a reculé, passant de 6.9 % à 5.6 % (de 9.1 % à 6.9 % dans les pays européens membres de l'OCDE).

Dans cette situation, la contribution des travailleurs immigrés à la croissance de l'emploi a été importante et dépasse largement leur part initiale dans l'emploi total (**graphique I.1**). Au Royaume-Uni par exemple, le nombre d'emplois a augmenté de plus de 2 millions depuis 1997 dont près de 1.5 million sont occupés par des personnes nées à l'étranger (71 % du total). Aux États-Unis, selon les données issues de l'enquête CPS, le nombre d'emplois s'est accru de près de 15 millions entre mars 1997 et mars 2007, tandis que l'emploi immigré a augmenté de 8.7 millions (58 % du total). La part des immigrés dans la croissance totale de l'emploi en Autriche, au Danemark, en Italie et en Espagne se monte à au moins 40 %. Ces dernières années, d'importants flux migratoires de travail ont été enregistrés en Irlande, au Portugal, en Espagne et au Royaume-Uni et, dans le cas du Danemark, des progrès très importants ont été accomplis ces dernières années sur le front de l'intégration des immigrés sur le marché du travail, ce qui a contribué à expliquer l'impact remarquable des migrations sur la croissance de l'emploi.

Graphique I.1. Part des immigrés dans la création nette d'emplois, 1997-2007 et 2003-2007

Source : Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (Eurostat) pour les pays européens, à l'exception du Danemark (StatBank), Current Population Survey pour les États-Unis et Enquête sur la population active pour l'Australie.

Deux facteurs expliquent la dynamique de l'emploi immigré : une meilleure intégration sur le marché du travail (dont témoignent des taux d'emplois élevés) et l'arrivée sur le marché de nouveaux travailleurs migrants. L'OCDE (2008a) a analysé la contribution relative des composantes de la croissance de l'emploi immigré. Il est apparu que même si les faits associés à l'évolution de la population immigrée prédominent généralement, la performance des immigrés sur le marché du travail s'est aussi considérablement améliorée tant en termes absolus que par rapport aux autochtones dans la plupart des pays de l'OCDE¹.

I.2...la détérioration de la conjoncture économique dégrade la situation du marché du travail dans la plupart des pays de l'OCDE...

Le récent renversement de conjoncture a mis fin à ces tendances et l'état du marché du travail se dégrade rapidement dans la plupart des pays de l'OCDE. De fait, aux États-Unis et au Japon, l'emploi total a reculé entre 2007 et 2008. Selon les dernières statistiques du marché du travail disponibles (avril 2009), le taux de chômage moyen a atteint 7.3 % dans la zone de l'OCDE en février 2009 contre 5.6 % un an auparavant (**graphique I.2**). Aux États-Unis, le taux de chômage a augmenté de 3.3 points de pourcentage au cours des douze derniers mois et a atteint 8.1 % en février 2009. Au total, l'économie américaine a détruit 2.6 millions d'emplois en 2008, soit le recul le plus important depuis 1945 (-2.45 millions). En décembre 2008, le Royaume-Uni a enregistré un taux de chômage de 6.4 %

¹ Sauf en Autriche où l'écart du taux d'emploi entre les autochtones et les personnes nées à l'étranger a augmenté de 7 points de pourcentage entre 2003 et 2007.

contre 5 % un an avant. En février 2009, le nombre de chômeurs était supérieur à 3.6 millions en Espagne et le taux de chômage atteignait 15.5 %, soit 6.2 points de pourcentage de plus qu'un an auparavant. Entre février 2008 et 2009, le chômage a également beaucoup augmenté, par exemple, en Irlande (+5.2 points de pourcentage), en Nouvelle-Zélande (+2.1), au Canada (+1.8) et au Danemark (+1.7).

Graphique I.2. Taux de chômage dans certains pays de l'OCDE, février 2008 et février 2009

Note : Décembre 2007 et 2008 pour la Nouvelle-Zélande, la Suisse, la Turquie et le Royaume-Uni. Janvier 2008 et 2009 pour la Norvège.

Source : OCDE Indicateurs économiques clés, taux de chômage standardisé.

Cependant, la dégradation de la situation sur le marché du travail n'est pas encore sensible dans tous les pays car le marché du travail réagit avec retard à l'évolution économique à court terme. En Allemagne, aux Pays-Bas, en Pologne, en République slovaque et en Autriche, par exemple, on n'observait encore aucun effet visible de la crise sur les taux d'emploi et de chômage en janvier 2009. Dans certains de ces pays, cependant, le travail à temps partiel a augmenté de façon significative. En Allemagne, par exemple, les heures travaillées ont diminué de près de 11 % dans les douze derniers mois précédant janvier 2009.

Les dernières projections disponibles de l'OCDE (mars 2009) montrent que, dans la zone OCDE, le taux de chômage augmentera jusqu'à la fin 2010 pour atteindre 10 %, comparé à 6 % en 2008. Dans l'ensemble, ces projections donnent à penser que, dans la zone de l'OCDE, le nombre de chômeurs augmentera et passera de 34 millions de personnes en 2008 à 56 millions en 2010. Il s'agit de la récession la plus sévère et la plus étendue depuis plus de 50 ans dans la zone OCDE.

Le ralentissement de l'activité économique touche de façon disproportionnée les travailleurs de certains secteurs. Le bâtiment est particulièrement exposé dans des pays comme l'Irlande et l'Espagne qui ont connu une explosion de la construction résidentielle. En Irlande par exemple, le fort ralentissement dans le secteur du bâtiment en 2008 (-25 000 emplois par rapport à 2007) explique la quasi-totalité de la baisse observée de l'emploi total. Au Canada également, l'emploi dans le secteur du bâtiment a fortement diminué (-6.4 %) entre octobre 2008 et février 2009. Pour le seul mois de février 2009, 43 000 ont été détruits dans ce secteur, soit un tiers de la baisse totale de l'emploi. Aux États-Unis, fin 2008, l'impact de la crise économique avait déjà touché la plupart des secteurs mais était particulièrement sensible dans le bâtiment (900 000 emplois perdus depuis le sommet atteint en septembre 2006), les industries manufacturières (-790 000 en 2008), le commerce de détail (-522 000), les services financiers (-150 000). Au cours des deux premiers mois de 2009, l'emploi a diminué de 3 % supplémentaires dans les secteurs du bâtiment (-220 000) et de l'industrie (-425 000). Au Royaume-Uni, le secteur des services financiers et des services aux entreprises a connu la plus forte vague de suppressions d'emplois en 2008 (-220 000 emplois) tandis qu'en France, l'agroalimentaire et les industries manufacturières, en particulier l'automobile, sont les secteurs les plus touchés jusqu'ici.

1.3et remet en question les progrès récemment enregistrés en termes de résultats des immigrés au regard du marché du travail

Si les données dont on dispose ne permettent pas encore de dresser un tableau complet de la situation des immigrés sur le marché du travail compte tenu de la crise économique actuelle, il existe néanmoins déjà de nombreux signaux qui montrent que les immigrés et leurs familles pourraient être particulièrement touchés. Jusqu'au troisième trimestre 2008, la performance des immigrés sur le marché du travail ne s'est dégradée que dans quelques pays ; cependant, la tendance selon laquelle les personnes nées à l'étranger rattrapent les autochtones dans le domaine de l'emploi a pris fin presque

partout. L'annexe 1 qui présente les variations trimestrielles des taux d'emploi et de chômage des immigrés selon le lieu de naissance au cours des deux dernières années, fournit une première illustration de ce renversement de tendance.

L'incidence sur la main-d'œuvre immigrée est beaucoup plus visible dans certains pays parce que la crise s'y est déclarée plus tôt (en Irlande, en Espagne, au Royaume-Uni et aux États-Unis par exemple) mais aussi parce que cette main-d'œuvre immigrée y a joué un rôle clé au cours de la récente période d'expansion économique. Le **graphique I.3** fait apparaître l'évolution des taux d'emploi et de chômage des étrangers au cours des quinze dernières années et des derniers trimestres de 2008 ainsi que les variations de l'écart par rapport aux autochtones. En Espagne par exemple, après au moins dix ans d'amélioration continue, la situation des immigrés sur le marché du travail s'est brusquement détériorée en 2007 et de façon beaucoup plus importante que celle des autochtones. Au cours du quatrième trimestre 2008, le taux de chômage des immigrés est passé à 20.3 %² et l'écart avec les autochtones a progressé de 7.8 points de pourcentage. Le nombre de travailleurs étrangers affiliés au régime de sécurité sociale a diminué de 13 % entre juillet 2008 et février 2009, retombant à son niveau de janvier 2007³. Au cours de la même période, le nombre total de personnes affiliées au système de sécurité sociale a diminué de 6.5 %.

Graphique I.3. Taux d'emploi et de chômage des personnes nées à l'étranger en Espagne, au Royaume-Uni et aux États-Unis

Note : Lorsque l'évolution suit la flèche, cela indique un progrès pour les immigrés (accroissement du taux d'emploi ou décroissance du taux de chômage), tant en termes absolus que par rapport aux personnes nées dans le pays. Pour les États-Unis, les données concernent mars 1994 à 2007 et différents mois pour 2008 et 2009. Pour l'Espagne et le Royaume-Uni, les données concernent le second trimestre de 1992 à 2007 et différents trimestres en 2008.

Source : Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (Eurostat) pour l'Espagne et le Royaume-Uni, Current Population Survey pour les États-Unis.

Aux États-Unis, depuis mars 2008 le taux d'emploi des personnes nées à l'étranger a diminué rapidement et leur taux de chômage a augmenté. En février 2009, le taux de chômage des immigrés est passé à 10.5 % (soit plus de deux fois le taux de chômage enregistré en mars 2007). Les différences selon l'origine ethnique et le sexe indiquent que certaines personnes issues de l'immigration peuvent être touchées de façon disproportionnée, ce qui donne à penser que des facteurs autres que le statut d'immigré, comme le niveau d'instruction, la maîtrise de la langue ou la durée de séjour, sont à l'œuvre et expliquent les performances sur le marché du travail. Au cours des douze mois précédant février 2009, le taux de chômage des Noirs et des Afro-américains est passé de 8.4 % à 13.8 % tandis que celui des Américains d'origine asiatique est passé de 3.0 % à 6.9 %. Le chômage des travailleurs d'origine hispanique a progressé également, passant de 6.9 % à 12.1 %.

Dans le cas de l'Irlande, la crise a des effets particulièrement néfastes dans les secteurs responsables du boom économique qui s'est amorcé dans les années 90 et où s'est concentrée l'offre de main-d'œuvre constituée par les travailleurs migrants ressortissants des pays UE-8 récemment arrivés. Dans ce contexte, et compte tenu de la forte proportion de travailleurs dotés de contrats temporaires, les immigrés récents originaires des pays ayant dernièrement adhéré à l'UE sont

² Il existe des écarts importants de taux de chômage des immigrés selon la région d'origine. Le taux de chômage des immigrés africains a atteint 32.8 % au quatrième trimestre de 2008, alors que celui des Latino-Américains était proche de 19% et celui des immigrés originaires des nouveaux états membres de l'UE (A10) était de 12.6 %.

³ La quasi-totalité de la diminution concerne le régime général ; en effet, le nombre de travailleurs étrangers dans le régime agricole a augmenté d'environ 3 % entre mai et décembre 2008.

d'avantage susceptibles d'être licenciés et de souffrir des chocs sur les marchés du travail que les nationaux et les immigrés des vagues antérieures d'immigration. Selon les dernières données disponibles, le nombre de ressortissants étrangers inscrit sur le registre du chômage (*live register*) a plus que doublé en 2008, passant de 26 500 personnes à 54 500 (**graphique I.4**). En mars 2009, près de 75 600 étrangers étaient enregistrés dans le registre du chômage, représentant 20.3 % des chômeurs inscrits (contre 15.7 % en février 2008 et moins de 9 % en décembre 2004). L'augmentation du nombre des ressortissants des nouveaux États membres de l'Union européenne est particulièrement notable puisque la progression a été de moins de 500 personnes en avril 2004 à plus de 43 500 en mars 2009. Cela donne à penser que tous les ressortissants de l'UE ayant perdu leur travail ne sont pas retournés dans leur pays d'origine à la recherche de nouvelles possibilités d'emploi. Au Royaume-Uni, le quatrième trimestre 2008 fait apparaître une augmentation plus faible du chômage, qui a atteint 7.4 % pour les immigrés, comparé à 6.9 % un an auparavant (1.3 point de pourcentage de plus que les autochtones au quatrième trimestre 2008).

Graphique I.4. Personnes étrangères dans le Live Register¹ par mois et nationalité, 2004-2009

Note 1 : Le Live Register est un décompte administratif des bénéficiaires des allocations chômage ou d'autres aides, enregistrés auprès des bureaux locaux du Département irlandais des affaires sociales et familiales.

Source : Irish Live Register.

Le fait que la main-d'œuvre immigrée soit plus sensible aux crises économiques n'est pas spécifique à la présente crise⁴ mais tient à plusieurs facteurs structurels. Ces derniers tiennent aux caractéristiques des immigrés qui sont parfois concentrés dans des secteurs très sensibles aux fluctuations du cycle des affaires et ont des contrats de travail offrant une moins grande sécurité. Les étrangers employés de manière illégale mais aussi les immigrés temporaires en situation régulière sont en général plus vulnérables en cas de durcissement des conditions sur le marché du travail. Enfin, on ne peut pas nier que les licenciements sélectifs et les discriminations sur le marché du travail aient un effet néfaste sur les travailleurs immigrés. On étudiera dans la prochaine section les principaux facteurs qui peuvent expliquer la dégradation rapide des performances des immigrés sur le marché du travail.

1.4 Les immigrés tendent à être surreprésentés dans des secteurs particulièrement sensibles à la conjoncture économique

Si la répartition sectorielle des travailleurs immigrés tend à se rapprocher de celle des travailleurs autochtones (OCDE, 2001a), d'importantes différences demeurent comme le montre l'annexe 2 pour certains pays de l'OCDE en 2007.

A très peu d'exceptions près, notamment l'Espagne et les États-Unis, les immigrés ne sont pas surreprésentés dans l'emploi agricole mais ils jouent traditionnellement un rôle clé dans certaines *industries manufacturières* et dans le *bâtiment*. La part des *industries manufacturières* dans l'emploi immigré est encore de 30 % en Allemagne et en Turquie et de plus de 20 % en Italie et en Autriche. Le *bâtiment* compte pour plus d'un tiers de l'emploi immigré en Grèce et un cinquième en Espagne. Dans tous les autres pays de l'OCDE, les *services* représentent au moins 60 % de l'emploi immigré (et jusqu'à 80 % en Norvège, en Suède et au Royaume-Uni).

⁴ Dustmann, Glitz et Vogel (2006) montrent, dans le contexte du Royaume-Uni et de l'Allemagne (1981-2001), que les variations de la demande de main-d'œuvre au cours du cycle économique affectent les travailleurs immigrés, et en particulier ceux qui ne sont pas ressortissants de pays membres de l'OCDE, davantage que les autochtones. Dans le cas de la Norvège, Barth, Bratsberg et Raaum (2004) montrent aussi que les taux d'assimilation des immigrés dépendent des conditions locales du chômage.

On pense généralement que les immigrés sont concentrés dans des secteurs plus sensibles à la conjoncture économique. Cela est vrai si l'on tient compte des immigrés employés dans le *bâtiment*, le *commerce de gros*, *l'hôtellerie et la restauration* (jusqu'à 50 % environ en Grèce et en Espagne, par exemple), trois secteurs qui connaissent de grandes variations de l'emploi ; cependant dans de nombreux pays, une grande partie des immigrés travaillent aussi dans des secteurs comme *la santé et les services sociaux* ou *l'enseignement* où l'emploi est beaucoup plus stable (représentant généralement au moins 30 % de l'emploi immigré dans les pays nordiques, par exemple). Dans plus des deux tiers des pays pour lesquels on dispose de données détaillées, les immigrés sont également surreprésentés dans *l'industrie agroalimentaire*, les *activités de sécurité*, le *nettoyage industriel* ou les *services aux particuliers*. Au cours d'une récession, l'emploi dans ces secteurs tend aussi à mieux résister.

Des calculs préliminaires du Secrétariat donnent une évaluation de la sensibilité des différents secteurs d'activité au cycle conjoncturel à l'aide de l'écart type en pourcentage de l'emploi par secteur (et pays)⁵ (OCDE, 2009 à paraître). Les *industries minières et extractives* et le *bâtiment*, suivis par les *activités industrielles et commerciales* sont en moyenne les secteurs les plus sensibles. Sont également très sensibles *l'hôtellerie* et de la *restauration* au Portugal et en Irlande et *l'intermédiation financière* au Royaume-Uni.

Ces résultats peuvent être comparés à la répartition dans l'emploi par secteur des immigrés de date récente et des immigrés plus anciens (c'est à dire résidant dans le pays depuis plus ou moins de dix ans). Dans le cas des vagues d'immigration plus anciennes, la répartition de l'emploi immigré correspond plus ou moins à celle des autochtones mais ce n'est pas toujours le cas pour les immigrés plus récents.⁶ Le **graphique I.5** montre la répartition de l'emploi par secteurs selon leur sensibilité aux cycles économiques pour les autochtones et les immigrants récents. Il fait apparaître une image contrastée car, dans certains pays les immigrés sont concentrés dans des secteurs plus sensibles aux variations de la conjoncture. Cela semble être le cas par exemple dans les pays d'Europe du Sud ainsi qu'au Luxembourg, en Finlande, en France, aux Pays-Bas et dans une moindre mesure aux États-Unis. Cependant, même dans ces pays, à l'exception du Luxembourg, près d'un tiers des immigrés sont employés dans des secteurs particulièrement sensibles à la conjoncture. Dans la plupart des pays nordiques (sauf en Finlande, toutefois) ainsi qu'en Autriche, en Belgique et en Allemagne, la répartition de l'emploi immigré par secteurs selon leur sensibilité aux cycles économiques est davantage comparable à celle de l'emploi autochtone.

Aux États-Unis, par exemple, la concentration relative des immigrés dans des secteurs sensibles au cycle des affaires n'explique qu'en partie la forte baisse de l'emploi des personnes nées à l'étranger (**encadré I.1**). D'autres facteurs entrent en jeu qui peuvent être liés aux caractéristiques individuelles des immigrants dans chaque secteur et/ou à des licenciements sélectifs. De plus, la récession actuelle aux États-Unis semble différente des crises précédentes dans la mesure où les pertes d'emploi touchent un plus grand nombre de secteurs.

Encadré I.1. Le rôle de la répartition sectorielle de l'emploi dans l'emploi immigré évolue aux États-Unis

⁵ Les données sont tirées de la base de données KLEMS et couvrent la période 1970-2005. Les résultats présentés ici se réfèrent aux données obtenues en éliminant la tendance à l'aide de filtres de Hodrick-Prescott. Voir l'annexe 3 pour des résultats détaillés par secteur et pays de l'OCDE.

⁶ Les différences entre les deux groupes peuvent s'expliquer par le fait que les travailleurs immigrés tendent à quitter les secteurs dans lesquels ils ont trouvé un premier travail et les emplois sales, dangereux et difficiles à mesure qu'ils s'installent dans le pays d'accueil.

(novembre 2007 - novembre 2008)

Dans le cas des États-Unis, nous avons évalué dans quelle mesure la variation observée de l'emploi immigré peut être liée à la répartition initiale de celui-ci par secteur. Pour ce faire, nous avons appliqué le taux de croissance de l'emploi des autochtones par secteur observé entre novembre 2007 et novembre 2008 à l'emploi immigré par secteur au début de la période. Puis nous avons comparé ces estimations aux variations observées de l'emploi immigré par secteur entre novembre 2007 et novembre 2008 (annexe 4).

La différence entre les chiffres observés et les chiffres contrefactuels est particulièrement forte dans le secteur du *bâtiment* : 548 000 emplois y ont été perdus par les travailleurs immigrés, soit près de deux fois l'estimation fictive (-286 000 emplois). L'écart est également important dans le secteur du *transport et du stockage* (-117 000) et dans une moindre mesure dans *l'industrie agroalimentaire* (-54 000). Toutefois, dans *l'agriculture* l'emploi a diminué moins rapidement pour les immigrés que pour les nationaux. Dans les secteurs de *l'enseignement* et de *la santé*, l'emploi immigré a augmenté au cours des douze derniers mois tandis que l'emploi des nationaux a légèrement diminué.

Si l'emploi immigré dans chaque secteur avait suivi la même dynamique que l'emploi des nationaux, 423 000 emplois auraient été perdus et non 940 000. Cette estimation contrefactuelle porte la baisse de l'emploi immigré à 1.7 %, chiffre pratiquement identique au recul observé pour les autochtones (-1.6 %), mais bien inférieur au taux effectivement observé (-3.6 %).

Graphique I.5. Répartition des personnes nées dans le pays de résidence et des immigrés récents (moins de 10 ans de résidence) par sensibilité du secteur au cycle conjoncturel dans certains pays de l'OCDE, 2007

Note 1 : Les secteurs de l'industrie utilisés dans ce graphique sont les suivants: A: Agriculture et pêche, B: Activité extractive, C: Industrie manufacturière non durable - produits alimentaires, D: Industrie manufacturière non durable - Autres produits, E: Industrie manufacturière de produits durables, F: Electricité, gaz et eau, G: Construction, H: Commerce, entretien et réparation de véhicules automobiles et de motocycles, I: Commerce de gros et act. intermédiaires du commerce de gros sauf véhicules auto, J: Commerce de détail sauf véhicules auto, K: Hôtels et restaurants, L: Transports & communication, M: Intermédiation financière, N: Immobilier et locations, O: Activités informatiques, recherche et développement, autres activités de services aux entreprises, P: Administration Publique et Organisations extra-territoriales, Q: Éducation, R: Santé et action sociale, S: Autres services collectifs et ménages privés.

Note 2 : Les industries qui sont les plus sensibles au cycle économique ont les indices de sensibilité les plus élevés.

Note 3 : En raison des différences de sensibilité des secteurs au cycle économique, la classification retenue varie selon les pays. Les secteurs les plus sensibles sont: Autriche (4-5: N, O), Belgique (5-6: G), Allemagne (4-5: A, B, E, G), Danemark (4-5: B, G, H, N), Espagne (8/9: G, N), Finlande (8/9: G, H), France (3-4: B, G, O), Royaume-Uni (5-6: G), Grèce (5-6: B, N), Italie (4-5: B, N, O), Luxembourg (4-5: B, G, M, O), Pays-Bas (8/12: B, O), Portugal (12/13: N, O), Suède (5-6: B, G, O), États-Unis (4-6: E, G; 6-7: B, H). Cf. annexe 3 pour plus de détails.

Source : Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (Eurostat) 2007, population âgée de 15 à 64 ans. États-Unis: Current Population Survey, March Supplement 2007.

1.5 Les travailleurs temporaires et les travailleurs à temps partiel sont plus nombreux parmi les immigrés

En période de ralentissement de l'activité économique, les employeurs s'efforcent généralement tout d'abord d'éviter de licencier les travailleurs permanents lorsqu'ils ajustent leur main-d'œuvre en raison des coûts financiers à court et long terme. On s'attend en principe à ce qu'une récession soit tout d'abord associée à une réduction du nombre d'heures de travail alors qu'à l'inverse, les employeurs augmentent les horaires de leur salariés lors de la reprise économique avant de recruter de nouveaux personnels (Rones, 1981). Dans le même temps, l'emploi temporaire diminue généralement au cours de la première phase de la récession puis augmente jusqu'à la fin de celle-ci (Holmlund et Storrie, 2002).

On dispose déjà de nombreuses données sur l'augmentation du temps partiel subi et la baisse de l'emploi temporaire dans les pays de l'OCDE. Entre début 2008 et début 2009, l'emploi à temps partiel involontaire a augmenté de 8.6 % au Royaume-Uni et l'emploi temporaire a diminué de 4.4 %. En France, l'emploi temporaire dans les agences d'intérim a diminué de 33.3 % dans les douze mois précédant février 2009. De même, entre janvier et septembre 2008, l'emploi temporaire a enregistré une baisse de 8 % en Espagne. Dans la plupart des pays de l'OCDE, les immigrés sont surreprésentés dans les emplois temporaires (**tableau I.1**). Cela est plus particulièrement le cas en Belgique, en République tchèque, en Grèce, en Finlande, en Hongrie, aux Pays-Bas, en Norvège, au Portugal, en Espagne et au Royaume-Uni, où la part des immigrés dans l'emploi temporaire dépasse celle des autochtones d'au moins 50 %. Dans l'ensemble de ces pays, l'impact à court terme de la crise économique sur la main-d'œuvre immigrée devrait être important. Le recul de l'emploi temporaire et/ou des contrats à durée déterminée est un obstacle supplémentaire pour les nouveaux arrivants sur le marché du travail, notamment les jeunes et les immigrés récents, car ils étaient devenus un tremplin pour l'emploi permanent.

Tableau I.1. Part de différents types d'emplois dans l'emploi total, selon le lieu de naissance (15-64), 2007

Note : La catégorie des travailleurs indépendants exclut l'agriculture.

Source : Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (Eurostat) pour les pays européens, Current Population Survey pour les États-Unis, Recensement de la population 2006 pour le Canada et l'Australie (enquête sur la population active pour les données sur les temps partiel et temps plein).

Aux États-Unis, en février 2009, 8.6 millions de personnes étaient employées à temps partiel pour des raisons économiques (6 % de l'emploi total), soit une augmentation de 4.7 millions par rapport au niveau récent le plus bas de 3.9 millions enregistré en avril 2006 (BLS, 2008). Ce phénomène est accentué dans le *commerce de détail, les services de restauration et le bâtiment*, trois secteurs qui représentent plus de 30 % de l'emploi immigré. En Allemagne, le nombre de personnes travaillant à temps partiel est passé, entre février 2008 et février 2009, de moins de 20 000 à 700 000.⁷ Les grandes entreprises manufacturières, notamment dans *l'industrie automobile*, ont annoncé leur intention de réduire les horaires de travail. La progression du travail à temps partiel pourrait se poursuivre car le gouvernement fédéral a fait passer de 6 à 18 mois la période de chômage partiel indemnisé. Au Canada, la baisse de l'emploi à temps plein observée en décembre 2008 (-71 000) a été en partie contrebalancée par une augmentation de l'emploi à temps partiel (+36 000). La situation est comparable au Royaume-Uni où, entre début 2008 et début 2009, l'emploi à temps partiel a augmenté de 60 000, tandis que l'emploi à plein temps a reculé de 90 000. On ne sait pas encore quel sera l'impact de cette évolution sur les immigrés mais leur part dans le travail à temps partiel pourrait augmenter notamment dans des secteurs comme le *bâtiment* où ils représentent une part importante de la main-d'œuvre.

1.6 Le travail indépendant : une bénédiction ou une malédiction pour les travailleurs immigrés

Dans certains pays, les travailleurs immigrés ont la caractéristique d'être surreprésentés dans le travail indépendant (**tableau I.1**). C'est notamment le cas en Belgique, en France ainsi que dans la plupart des pays nordiques et des pays d'Europe centrale et orientale. Dans une certaine mesure, cela est vrai aussi aux États-Unis et au Royaume-Uni. L'importance relative des immigrés dans l'activité non salariée pourrait tenir à une bonne intégration dans le pays hôte ou à la volonté de tirer parti de créneaux ethniques. Ce pourrait être aussi une illustration du fait que, pour faire face à des difficultés à l'entrée sur le marché du travail (capital social insuffisant, difficultés linguistiques, problèmes de

⁷ Une tendance similaire est observée par exemple en Autriche. A la fin février 2009, le nombre de personnes travaillant en horaires réduits atteignait 24 000, et devrait s'accroître au-delà de 30 000 dans les prochains mois.

reconnaissance des qualifications, etc.) certaines catégories d'immigrés se servent du travail indépendant comme d'une solution de repli (Clark et Drinkwater, 1998 ; Fairlie et Meyer, 1996).

Selon Evans et Leighton (1989), dans le cas des hommes aux États-Unis, il y a une corrélation positive entre le fait de s'établir à son compte et celui d'occuper un emploi faiblement rémunéré et d'avoir connu des périodes de chômage relativement fréquentes et longues. Cela tend à soutenir l'hypothèse que le travail indépendant peut être un moyen de surmonter des difficultés sur le marché du travail. Constant et Zimmermann (2004) ont spécifiquement testé cette hypothèse dans le cas des travailleurs autochtones et des travailleurs immigrés en Allemagne. Ils ont également pu observer que l'activité non salariée était un important moyen pour échapper au chômage et qu'elle constituait une stratégie pertinente en particulier pour les immigrés. Rien ne dit cependant que ce choix conduise au succès en période de renversement de la conjoncture. Du fait de l'accès restreint au crédit et de l'adaptation de la consommation des ménages, les activités commerciales et les capacités de financement sont certainement réduites au cours d'une récession. Il est donc peu probable que les immigrés, qui ont peu de patrimoine, trouvent là un moyen d'atténuer l'impact négatif de la médiocre situation qui prévaut sur le marché du travail.

En fait, il est possible qu'en moyenne, les petites entreprises appartenant à des immigrés soient plus exposées au risque de faillite dans le contexte actuel que celles qui appartiennent à des autochtones. Cela est dû entre autres au fait que i) les immigrés possèdent des entreprises plus petites, ii) ils sont largement surreprésentés dans les secteurs de l'*hôtellerie*, de la *restauration* et du *commerce de gros* qui sont les premiers secteurs touchés en cas de crise ; et iii) ceux qui assurent des services ou vendent des produits destinés à leur communauté peuvent subir le contrecoup d'une baisse de revenus de leurs clients. En Espagne, entre juin 2008 et février 2009, le nombre d'immigrés établis à leur compte a diminué de 24 400 (environ -10 %).⁸ En Italie, le nombre d'entreprises individuelles détenues par des personnes nées en dehors de l'Union européenne s'est accru de 15 079 en 2008, une augmentation toutefois plus faible qu'en 2007.⁹

De plus, il est possible que le faux travail indépendant des travailleurs immigrés dans la chaîne de la sous-traitance soit non négligeable dans certains secteurs comme le *bâtiment*. Dans ce cas, les perspectives économiques actuelles menacent ce type d'emplois qui s'inscrivent dans le cadre plus large de l'emploi illégal des étrangers (**encadré I.2**). Au sein de l'Union européenne, on craint que ce phénomène n'ait été exacerbé par le fait que les restrictions à la libre circulation des travailleurs dans le cadre de dispositions transitoires ne s'appliquent qu'aux personnes qui souhaitent occuper un emploi salarié et non à celles qui souhaitent s'établir à leur compte. Des données récentes fournies par la Commission européenne semblent toutefois contredire cette hypothèse (Commission européenne, 2008).

Encadré I. 2. L'emploi illégal des étrangers en période de crise économique

Des travaux antérieurs de l'OCDE (OCDE 2000b, 2004) montrent que l'importance relative de l'emploi illégal des étrangers est liée d'une manière générale à la taille de l'économie informelle, laquelle peut se développer au cours d'une forte récession. Cela peut être dû par exemple à l'augmentation des heures supplémentaires non rémunérées lorsque les salariés sont soumis à une pression toujours plus forte pour accroître leur effort de travail, ou bien à une

⁸ En décembre 2008, environ 25 % des travailleurs immigrés indépendants étaient dans le secteur de la *construction* et 24 % dans la *vente et la réparation de véhicules à moteur*.

⁹ Les entreprises individuelles (*ditte individuali*) qui sont détenues par des personnes nées dans l'Union européenne (y compris en Italie) avaient un taux de faillite de 7.8 % en 2008, comparé à 9.6 % pour celles détenues par des personnes nées hors de l'Union européenne.

progression de l'emploi non déclaré dans certains services notamment.

L'effet des fluctuations de la conjoncture sur l'emploi illégal actuel des étrangers est a priori ambigu. D'une part, les immigrés employés de manière illégale sont moins protégés et il est donc plus facile pour les employeurs de les licencier lorsqu'ils veulent adapter leur main-d'œuvre, mais d'autre part les employeurs peuvent aussi préférer réduire en premier lieu l'emploi légal fortement rémunéré, toutes choses étant égales par ailleurs. Quoi qu'il en soit beaucoup dépend de la répartition des travailleurs étrangers clandestins entre les différents secteurs.

Aux États-Unis par exemple, Passel (2007) montre qu'il n'y a pas de concentration particulière de travailleurs irréguliers dans certains secteurs spécifiques, exception faite du *bâtiment* (l'emploi illégal d'étrangers se monte à 20 %) et de *l'industrie des loisirs et du tourisme d'accueil* (17 %). Dans les pays d'Europe du Sud, les programmes récents de régularisation ont montré que les immigrés clandestins étaient plus particulièrement employés dans le secteur des *services aux particuliers*. En Italie, par exemple, la moitié des candidats à la régularisation en 2002 étaient des employés de maison. En Espagne, au cours de la dernière vague de régularisations en 2005, 32 % environ des candidats étaient employés comme *aides domestiques* ; 21 % travaillaient dans le *bâtiment* et 15 % dans *l'agriculture*.

1.7 Lutter contre la discrimination et les licenciements sélectifs

Au cours d'une récession, les recrutements tendent à décliner tandis que les suppressions d'emplois tendent à augmenter. Le moment où se produisent ces phénomènes et leur importance relative varient cependant selon les groupes de travailleurs¹⁰. Quoiqu'il en soit, même pendant une récession, la création d'emplois ne s'arrête pas¹¹. On peut toutefois supposer que les recrutements sélectifs sont plus courants au cours d'une récession car la protection de l'emploi local gagne en importance. De nombreuses études portant sur un large éventail de pays de l'OCDE montrent que la discrimination à l'embauche fondée sur des critères raciaux et ethniques existe bien (OCDE, 2008b). Les licenciements sélectifs ont fait l'objet d'un nombre beaucoup moins grand d'analyses.

Gibbons et Katz (1994) fournissent un cadre théorique pour illustrer le fait que lorsque les entreprises ont le choix, elles choisissent en premier lieu de licencier les salariés à faible productivité. Lorsqu'ils retrouvent du travail, ces travailleurs reçoivent un salaire inférieur, car leur licenciement antérieur sert de signal aux futurs employeurs¹². Il y a discrimination statistique lorsque les employeurs utilisent la race, le sexe et autres « signes extérieurs », comme de variables explicatives de la productivité¹³.

¹⁰ Il existe de très nombreuses études sur la cyclicité des suppressions d'emplois et des recrutements, appliquées principalement aux États-Unis, qui peuvent être regroupées en deux grandes catégories selon deux hypothèses : a) le modèle « fondé sur les licenciements » dans lequel l'ajustement de l'emploi est lié aux vagues initiales de suppressions d'emplois, puis à l'augmentation des recrutements à mesure que l'économie se redresse et b) le modèle « fondé sur les recrutements » dans lequel l'ajustement de l'emploi est lié à la variation du taux d'embauche, les taux de suppression d'emplois jouant un rôle peu important.

¹¹ Au cours de la récession du début des années 1980 au Canada, Lemaitre, Picot et Murray (1992) montrent, par exemple, que l'on a observé un recul de 50% des recrutements mais qu'une part importante de cette évolution était due à une faible rotation de la main-d'œuvre.

¹² D'autres études ont testé la solidité de ces conclusions. Song (2007), par exemple, montre que le fait de ne pas tenir compte des taux de rappel fausse considérablement les estimations. Nakamura (2008) montre quant à lui que le chômage est dû à un mélange de choix et de malchance. Au cours de récessions, la proportion de travailleurs licenciés pour faible productivité diminue, ce qui réduit le signal négatif que peut avoir une période de chômage.

¹³ Une étude réalisée par Hu et Taber (2005) examine l'impact de l'origine ethnique sur les licenciements aux États-Unis. Leurs conclusions ne confortent pas l'hypothèse des licenciements sélectifs mais soulignent l'hétérogénéité de la discrimination selon les entreprises.

L'ancienneté dans l'emploi est généralement un facteur déterminant pour expliquer les licenciements. Les travailleurs récemment arrivés sur le marché du travail, y compris les immigrants récents, sont, toutes choses égales par ailleurs, plus exposés au risque de perdre leur emploi au cours d'une récession économique. Les pays qui avaient en 2007 la plus forte proportion d'immigrants récents parmi les immigrants pourvus d'un emploi devraient donc voir la performance des immigrants sur le marché du travail se dégrader fortement. Parmi ces pays, on peut citer l'Espagne, l'Irlande et le Royaume-Uni (**tableau I.2**).

Cependant, deux études suédoises montrent qu'il existe un effet significatif et important du lieu de naissance sur le risque face au chômage. Tenant compte du niveau d'instruction, de l'ancienneté et du secteur, Arai et Vilhelmsson (2004) montrent qu'au cours de la crise économique du début des années 90, les immigrants non européens étaient deux fois plus exposés au risque de chômage que les autochtones, et ce bien que la loi suédoise sur la sécurité de l'emploi stipule que l'ordre des licenciements en cas de licenciement collectif doit être fondé sur l'ancienneté¹⁴.

Il faut donc maintenir la surveillance et renforcer la prévention et les sanctions à l'encontre de la discrimination au cours d'une récession économique car les risques de résurgence des préjugés à l'encontre des minorités ethniques ou d'exclusion sont plus élevés et s'accompagnent d'un impact négatif potentiel sur l'insertion à long terme des immigrants.

Il conviendrait toutefois d'approfondir l'analyse pour mieux cerner l'importance relative des caractéristiques individuelles – notamment le lieu de naissance, du fait du futur risque de chômage dans la crise économique actuelle.¹⁵

Tableau I.2. Répartition des immigrants employés par durée de séjour dans certains pays de l'OCDE, 2007

Source : Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (Eurostat) pour les pays européens, Current Population Survey pour les États-Unis.

II. Impact de la crise économique sur les flux migratoires et sur les politiques

Confrontés à un brutal ralentissement de l'activité économique, les employeurs ont commencé à réviser leurs plans en matière de recrutement et certains gouvernements ont déjà pris des mesures pour adapter les migrations de travail à l'évolution des besoins du marché du travail. Simultanément, les immigrants, tant dans le pays d'accueil que dans le pays d'origine, réexaminent les différentes possibilités qu'offrent l'immigration d'une part et le retour d'autre part. L'impact global des variations de la conjoncture sur les flux migratoires nets a des effets complexes et dépend de la nature et de la gravité de la crise, de la portée des mesures prises par les principaux acteurs en présence ainsi que des conditions économiques et sociales qui prévalent dans les pays d'origine. On s'efforce dans la présente section de comprendre les dernières tendances migratoires à partir des données disponibles les plus récentes et l'on y décrit les changements apportés aux politiques migratoires par les pays de l'OCDE

¹⁴ Voir également Le Grand (2000) pour des résultats similaires.

¹⁵ Les données disponibles actuellement pour le troisième trimestre 2008 ne sont pas assez récentes pour faire apparaître un fort changement dans les performances sur le marché du travail dans la plupart des pays. Lorsqu'elles seront disponibles, le Secrétariat analysera les données du deuxième trimestre 2009 issues des enquêtes sur la population active et du complément de mars 2009 de l'enquête CPS pour définir l'impact des caractéristiques des personnes employées au deuxième trimestre 2008 sur leur probabilité d'être au chômage au deuxième trimestre 2009, en tenant compte du sexe, de l'âge, du niveau d'instruction, du lieu de naissance, de la croissance du marché du travail local, du secteur, ainsi que des interactions entre les caractéristiques démographiques et le secteur et le rôle de la protection de l'emploi.

face à la crise. Pour mieux comprendre la façon dont la crise économique actuelle peut affecter des flux migratoires, il est toutefois utile de jeter un coup d'œil rapide à l'histoire pour évaluer la corrélation potentielle entre migration nette et conjoncture.

II.1 La conjoncture et les migrations nettes sont liées, mais cette relation n'est pas universelle...

Depuis une vingtaine d'années, les flux migratoires dans bon nombre de pays de l'OCDE ont été étroitement corrélés avec les cycles économiques (OCDE, 2001a). Le **graphique I.6** montre l'évolution conjointe des taux de migration nette et de la croissance du ratio emploi-population dans certains pays de l'OCDE pour lesquels on dispose de données chronologiques remontant aux années 60. Ce graphique montre dans quelle mesure les flux migratoires correspondent au cycle économique et aux fluctuations de la demande de travail. Dans la plupart des cas, il y a une nette corrélation entre le cycle conjoncturel et les migrations nettes, les récessions étant marquées par une rapide réduction des migrations et les redressements par une augmentation de celles-ci, la corrélation étant particulièrement notable au cours des crises les plus sévères. Dans quelques rares cas (Allemagne et Suisse), les migrations nettes sont devenues négatives au cours d'un renversement de conjoncture. C'est également le cas aux États-Unis au cours de la grande dépression (encadré I.3).

Toutefois, cette relation n'est pas universelle et elle n'est pas constante dans le temps. Par exemple aux États-Unis, au Canada et en Suède, les taux de migration nette semblent être beaucoup moins liés au cycle économique que dans des pays comme l'Australie, l'Allemagne et la Suisse. À partir du début des années 80 – ou du début des années 90 dans certains pays – la corrélation entre les deux séries s'affaiblit. Cela est particulièrement frappant lorsque l'on compare l'impact de la récession de 1993 sur les migrations nettes dans les pays européens et celui de la récession de 1975. Pour certains pays, un décalage apparaît entre le cycle conjoncturel et le changement touchant les flux migratoires (Australie, Canada et Suisse après 1990) tandis que pour d'autres, la corrélation disparaît presque entièrement (comme en France après 1980 ou en Allemagne après 1993).

L'un des facteurs pouvant expliquer la corrélation positive entre le cycle conjoncturel et le taux de migration nette est la réaction des flux d'immigration à la demande économique : lorsque la demande de main-d'œuvre augmente, une partie de l'offre supplémentaire vient de l'étranger. Bien que les dispositifs institutionnels pour ces « recrues étrangères » soient très différents d'un pays à l'autre, les migrants potentiels se débrouilleront généralement pour trouver une voie d'entrée à condition que l'effet incitatif soit suffisamment fort. Dans une récession, la demande de main-d'œuvre étrangère diminue et l'incitation à immigrer est moindre. Tel était le moteur des flux migratoires dans les pays d'Europe occidentale avant la crise du milieu des années 70, par le biais des programmes de migration de main-d'œuvre temporaire visant à fournir des travailleurs à l'économie au cours de la reconstruction d'après-guerre et de la période d'expansion.

Une deuxième explication qui a son importance est le fait que les migrations nettes comprennent aussi les mouvements d'émigration, c'est-à-dire les sorties de nationaux ou d'étrangers. Si l'immigration est soumise à des politiques restreignant les entrées, il n'existe pas de contrôle sur les sorties. La médiocrité de la conjoncture économique peut donc inciter les résidents à quitter le pays (pas nécessairement de façon permanente) pour chercher du travail à l'étranger. Dans la zone de l'OCDE, cette mobilité est particulièrement forte entre les pays partageant une langue commune et/ou dans une zone de libre circulation. Le cas de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande constitue un exemple type dans lequel la proximité géographique relative joue un rôle supplémentaire.

La politique migratoire contribue aussi à façonner la relation entre le cycle conjoncturel et les migrations nettes. Les gouvernements peuvent réduire les flux d'entrée et les migrations de travail face à la situation du marché du travail ou bien l'état de l'opinion publique au cours d'une crise. Cela s'est

produit au cours de la crise qui a frappé plusieurs pays d'Europe occidentale au milieu des années 70 : l'immigration de travail a été suspendue en Allemagne fin 1973 ainsi qu'en France et en Belgique en 1974. Il y a même eu une suspension du regroupement familial en France entre juillet 1974 et juillet 1975.¹⁶ Ces restrictions ont conduit à un recul important des taux migratoires nets (par exemple en Belgique, en France, en Allemagne et en Suisse ; voir **graphique I.6**).

Dans la plupart des pays européens, les filières légales de migrations de travail sont restées fermées et limitées pendant longtemps après les années 80. Cela a provoqué un changement important dans la composition des flux d'entrée, les migrations familiales et les migrations à caractère humanitaire devenant beaucoup moins importantes. Dans la mesure où ces flux non discrétionnaires sont beaucoup moins sensibles aux cycles conjoncturels, les changements apportés à la politique ont conduit à une déconnexion entre les migrations nettes et la conjoncture que l'on peut observer pour plusieurs pays dans le graphique I.6.

Cette déconnexion a persisté au cours des dix dernières années dans plusieurs pays d'Europe occidentale où les politiques en matière de migration de travail sont toujours très restrictives. Néanmoins, dans plusieurs autres pays de l'OCDE comme les États-Unis et certains pays d'Europe (l'Espagne et l'Irlande par exemple), la relation positive entre croissance de l'emploi et migration nette est bien visible depuis les années 90. Comme vu dans la section I, l'immigration est un facteur important de l'expansion économique récente qu'ont connue plusieurs pays de l'OCDE ; si la même relation perdure au cours de la crise actuelle, on peut s'attendre à observer une plus forte diminution des migrations nettes dans ces pays.

Graphique I.6. Taux de migration nette et cycle économique dans certains pays de l'OCDE, 1960-2007

Source : Statistiques annuelles sur la population active (OCDE), Statistiques des comptes nationaux (OCDE).

Encadre I.3. L'immigration et la grande dépression aux États-Unis

Lorsque la grande dépression s'est déclarée en 1929, les États-Unis menaient des politiques migratoires restrictives depuis plus de dix ans et avant la crise les flux d'entrée étaient beaucoup plus faibles que par le passé (Hatton et Williamson, 2008). Malgré cela, les retombées de la crise économique sur les flux migratoires d'entrée et de sortie du territoire américain ont été très importantes.

Après un débat politique de plus de 20 ans, la première grande loi restrictive sur l'immigration a été adoptée en 1917 (*Immigration Act of 1917*). Les deux principales dispositions en étaient l'exclusion des étrangers analphabètes et la création d'une « zone d'interdiction asiatique », dont les ressortissants étaient déclarés indésirables.¹⁷ La loi des quotas de 1921 (*Emergency Quota Act*), répondant aux préoccupations grandissantes suscitées par l'impact économique de l'immigration, a fixé des quotas par nationalité, le nombre d'immigrants étant proportionnel à

¹⁶ En fait, l'idée de réduire l'immigration en France date d'avant le premier choc pétrolier : des décisions administratives ont été prises en 1972 pour subordonner la délivrance et le renouvellement des titres de séjour à l'occupation d'un emploi. Cependant, ces décisions ont été annulées après les grèves de la faim conduites par des travailleurs immigrés.

¹⁷ Un projet de loi interdisant l'entrée sur le territoire des analphabètes avait été examiné en premier lieu en 1897 au Congrès et avait été pratiquement adopté ; il a été débattu plusieurs fois par la suite avant 1917 mais n'a pas rencontré de majorité ou s'est vu opposer le veto du Président (Goldin, 1993). Les Chinois étaient déjà interdits d'immigration depuis la loi d'exclusion des Chinois de 1882 (*Chinese Exclusion Act*). La « zone d'interdiction asiatique » étendait les restrictions à de nombreux autres pays d'Asie, à l'exception notable du Japon (au titre de l'accord de 1907).

l'importance numérique de la nationalité considérée au sein de la population américaine en 1910.¹⁸ Au titre de cette loi, environ 350 000 étrangers ont été autorisés à entrer sur le territoire américain chaque année en tant qu'immigrants soumis à un contingentement, en provenance presque exclusivement d'Europe.¹⁹ La loi sur l'immigration de 1924 (*Immigration Act of 1924*) a pérennisé le contingentement par quota et réduit encore les quotas nationaux, les fixant à 2 % du nombre de ressortissants du même pays établis aux États-Unis lors du recensement de 1890. La loi de 1924 étend également au Japon les restrictions visant l'immigration asiatique.

Ces politiques anti-immigration ont pour effet de réduire de façon spectaculaire les flux d'entrée sur le territoire des États-Unis sur une période relativement courte (**graphique I.7**) : entre 1919 et 1929, 400 000 nouveaux immigrants permanents ont été admis chaque année en moyenne, ce qui représente la moitié des flux d'avant-guerre (en moyenne 800 000 personnes par an entre 1900 et 1914). Cependant, les États-Unis étaient toujours considérés comme une destination très attractive. Entre 1923 et 1929, les flux d'immigration soumis à quotas nationaux ont couvert en moyenne 93 % de l'ensemble des quotas autorisés, certains pays d'origine importants remplissant leurs quotas pratiquement chaque année. L'immigration en provenance Canada et du Mexique n'était pas soumise à quotas. Alors qu'elle représentait 13 % seulement des entrées en 1921, sa part est passée à 45 % en moyenne entre 1925 et 1928.

Comme l'économie s'est contractée, le chômage a augmenté rapidement et les revenus ont diminué, ce qui a rendu l'immigration vers les États-Unis moins bénéfique et plus coûteuse (y compris pour les immigrants vivant déjà dans ce pays et envisageant un regroupement familial). À partir de 1930, les quotas n'ont plus été remplis et l'immigration soumise à contingentement a diminué de 62 % entre 1930 et 1931 et de 76 % l'année suivante. En conséquence, moins de 10 000 nouveaux immigrants en provenance des pays soumis à quota ont été admis en 1933, soit seulement environ 5 % de la limite numérique totale. À l'exception des pays d'Europe du Sud et de l'Est à la veille de la deuxième guerre mondiale, aucune région source n'a couvert plus de 40 % de son quota annuel dans les années 30.

L'immigration en provenance de pays ne faisant pas l'objet de quotas (pour l'essentiel le Canada et le Mexique) a également diminué de façon spectaculaire. L'immigration en provenance du Mexique a été la première à reculer : les entrées sur le territoire américain ont diminué de 69 % entre 1929 et 1930 et de 76 % l'année suivante. Les entrées d'immigrants canadiens ont reculé de 64 % entre 1930 et 1931 et de plus de 62 % entre 1931 et 1932. En conséquence, les entrées totales d'immigrants de ces deux pays ont été environ 20 fois moindres en 1932-1935 qu'en 1925-1928 (7 000 contre 140 000).

La crise économique a également accentué les mouvements d'émigration à partir des États-Unis, généralement le fait de personnes nées à l'étranger retournant dans leur pays d'origine. Le taux global de migration nette d'étrangers vers les États-Unis a brutalement diminué en 1931 et est devenu négatif pour les années 1932-1935. Le Mexique a connu une vague importante de migration de retour en provenance des États-Unis. Cependant, l'émigration a aussi beaucoup touché les citoyens américains eux-mêmes. En 1932 et 1933, par exemple, pratiquement autant de ressortissants américains nés aux États-Unis ont quitté le pays de façon permanente que d'étrangers ont immigré (*US Department of Commerce, Statistical Abstract*, diverses années).

Graphique I.7. Immigration et croissance économique aux États-Unis, 1900-1988

Note : Le nombre d'immigrants fait référence au nombre d'étrangers admis avec le statut de résident permanent. Les données sur l'immigration portent sur des années fiscales.

Sources : Croissance du PIB : A. Maddison (2008) *Historical Statistics for the World Economy: 1-2006 AD* pour 1900-1929 et US Bureau of Economic Analysis à partir de 1930. Immigration : US Immigration and Naturalization Service (2003) *2001 Statistical Yearbook of the Immigration and Naturalization Service*.

¹⁸ Soit 3 % du nombre de personnes originaires des pays considérés comptabilisées lors du recensement de 1910.

¹⁹ Aucun quota n'avait été fixé pour les immigrants de l'hémisphère occidental.

II.2 Les conséquences de la crise actuelle sur les migrations de travail

Il est encore trop tôt pour observer une évolution des flux migratoires...

Quelques éléments montrant un recul des flux migratoires de travail peuvent être observés dans certains pays de l'OCDE lorsque l'on compare les entrées en 2007 et en 2008, mais, dans la plupart des pays, la durée nécessaire pour que le choc économique touche le marché du travail et le délai entre la demande et l'autorisation d'entrée sur le territoire font que la baisse de la demande de main-d'œuvre n'entraînera une diminution des flux d'immigration qu'avec un certain retard, probablement courant 2009.

...mais dans certains pays, des signes de recul des entrées commencent à apparaître...

Parmi les premiers pays touchés par la récession économique, certains éléments montrent une diminution des flux d'immigration.

Aux États-Unis, un certain recul a été enregistré au cours de l'exercice fiscal 2008. Le nombre de visas H-1B – les visas de travail temporaires les plus répandus – a baissé de 16 %, passant de 154 000 à 129 000. En outre, en 2009, pour la première fois depuis plusieurs années, le quota de 65 000 visas H-1B n'a pas été rempli au cours de la première semaine de la période de dépôt des demandes. D'autres éléments montrent une évolution des entrées de migrants en situation irrégulière : selon le *Pew Hispanic Center* (Passel et Cohn, 2008), les flux d'immigration annuels depuis 2007 ont reculé pour atteindre 500 000 personnes environ, contre 800 000 pendant la première moitié de la décennie. Si les secteurs qui emploient ces migrants – en particulier le bâtiment – ont commencé à souffrir en 2007, il est toutefois impossible d'établir un lien exclusif entre la baisse des flux d'immigrants sans papiers et l'évolution du marché du travail dans le contexte d'une intensification des contrôles sur les lieux de travail et aux frontières.²⁰

D'après l'enquête mexicaine sur la force de travail, l'émigration (principalement vers les États-Unis) a diminué depuis 2006 (**graphique I.8**), alors que l'immigration, y compris les retours en provenance des États-Unis, est relativement stable. Les flux nets de sortie des Mexicains ont diminué de 55 % entre août 2007 et août 2008, pour atteindre 204 000 personnes. Environ 127 000 Mexicains ont quitté le pays au cours du dernier trimestre 2008, soit 12 % de moins qu'en 2007, et 37 % de moins qu'en 2006.

Graphique I.8. Migrations internationales depuis le Mexique, par trimestre, 2006-2008

Source : Enquête sur la force de travail du Mexique, INEGI memorandum 55/09, 2009.

En Espagne, les registres de population montrent que les flux d'immigration dans leur ensemble ont continué à progresser au même rythme en 2008²¹. Cependant, les entrées semblent en recul. Les nouvelles entrées dans le cadre du système de nomination par les employeurs (régime général) ont baissé de plus de 200 000 en 2007 à 137 000 en 2008. En Catalogne, la région qui accueille le plus de résidents étrangers en Espagne, les demandes de permis, toutes catégories confondues (permis de travail initial, renouvellement, regroupement familial et permis de séjour) ont baissé de 15 % en 2008.

²⁰ Les interpellations par la police aux frontières aux États-Unis entre octobre 2008 et février 2009 ont été 24 % plus faibles que durant la même période un an auparavant ; le taux annuel a chuté au niveau des années 1970.

²¹ Le nombre d'immigrants en situation irrégulière radiés des registres de population pour cause de non renouvellement de permis (et qui sont supposés avoir quitté l'Espagne) a nettement augmenté entre 2006 et 2007 (de 56 600 à 134 700).

Le nombre de permis de travail nouveaux est passé de 58 800 entre janvier et novembre 2007 à 42 300 sur la même période en 2008. Dans les Îles Baléares, les permis de travail délivrés au cours du premier semestre 2008 sont tombés à environ 8 000, contre près de 14 300 au premier semestre 2007. L'immigration pour des motifs de regroupement familial a fortement baissé en 2008 : moins de 100 000 en 2008, comparé à 128 200 en 2007.

En Italie, la récession pourrait avoir incité certains employeurs à renoncé aux demandes qu'ils avaient déposées lorsque les perspectives économiques étaient meilleures²². En 2008, 10 000 employeurs environ (5.6 % des demandes traitées) ont retiré les demandes qu'ils avaient faites en décembre 2007.

L'Australie a enregistré une baisse du nombre de demandes mensuelles pour des travailleurs temporaires qualifiés. Au cours des 12 mois précédant février 2009, les demandes d'employeurs ont diminué de 11 %. Le nombre de demandes enregistrées en janvier 2009 était en baisse de 30 % par rapport à septembre 2008. La baisse était plus prononcée dans la construction, le secteur minier le secteur manufacturier. Parallèlement, l'Australie a enregistré une augmentation des « vacanciers actifs » (migrants temporaires avec un permis de long séjour et autorisation de travail) en provenance des pays où les conditions économiques se sont détériorées plus rapidement (par exemple, Royaume-Uni et Irlande).

Au sein de l'espace européen de libre circulation des personnes, on observe une certaine baisse du taux des entrées nouvelles au Royaume-Uni et en Irlande. Au quatrième trimestre 2008, les enregistrements de travailleurs²³ au Royaume-Uni étaient en recul de 45 % (de 53 000 à 29 000) par rapport au même trimestre de 2007 (**graphique I.9**). Les autorisations et les permis initiaux pour d'autres travailleurs aux trois premiers trimestres 2008 étaient en baisse de 3 % par rapport à l'année précédente. La Pologne reste le premier pays de départ vers le Royaume-Uni, mais le nombre de nouveaux migrants a nettement diminué. Les enregistrements de nouveaux travailleurs de nationalité polonaise au Royaume-Uni sont passés de 36 000 à 16 000 entre le quatrième trimestre 2007 et le quatrième trimestre 2008. D'après les chiffres de l'enquête polonaise sur la main-d'œuvre, les flux d'émigration ont décliné au cours du second trimestre 2008 pour la première fois depuis le début des années 90.

Graphique I.9. Nouvelles inscriptions dans le système d'enregistrement des travailleurs (Worker Registration Scheme), Royaume-Uni, mai 2004 à décembre 2008

Source : Border Agency, United Kingdom Home Office.

En Islande, peut-être le pays de l'OCDE le plus touché par la crise, les migrations de travail en provenance des autres pays de l'espace économique européen se sont tari, alors qu'elles avaient contribué fortement à la croissance de la force de travail du pays. Les nouvelles entrées sur le marché du travail au cours du second semestre 2008 représentaient un tiers du niveau de l'année précédente, et étaient presque nulles début 2009. En décembre 2008, 16 % des chômeurs (1 270) étaient étrangers. Face à un taux de chômage en hausse dans tous les secteurs qui employaient le plus d'étrangers, notamment la construction, les travailleurs étrangers ont quitté le pays en masse. Le ministère islandais

²² En Italie, le traitement des demandes peut prendre plus d'un an.

²³ Le système d'enregistrement des travailleurs (*Worker Registration Scheme* - WRS) permet aux ressortissants de l'UE-8 d'accéder au marché du travail du Royaume-Uni. Il ne s'agit pas nécessairement d'une immigration définitive : environ 60 % des personnes inscrites au WRS ont déclaré vouloir rester moins de trois mois au Royaume-Uni.

du Travail estime qu'un tiers des 16 000 travailleurs étrangers présents en août 2008 avaient quitté l'Islande avant la fin de l'année.

En Irlande, environ 74 000 numéros de sécurité sociale (*Personal Public Service* - PPS) ont été attribués à des travailleurs étrangers au second semestre 2008, soit 34 000 (31,4 %) de moins qu'au cours de la même période en 2007²⁴. Le déclin est flagrant lorsque l'on étudie les chiffres entre 2006 et 2008 (**graphique I.10**). Les nouveaux enregistrements pour les quatre derniers mois de 2008 sont environ deux fois moins élevés que pour la même période en 2007. L'Irlande a également enregistré une baisse du nombre de nouveaux permis de travail délivrés à des travailleurs non ressortissants de l'Union européenne de l'ordre de 30 % dans les 12 mois précédant février 2009 (7 600 comparé à 10 800).

Graphique I.10. Nouvelles inscriptions des ressortissants de certains nouveaux pays membres de l'UE dans le système de sécurité sociale, Irlande, 2006-2009

Source : Département des affaires sociales et familiales, Irlande.

Aux Pays-Bas, la progression des entrées de travailleurs originaires de l'UE semble également se stabiliser. Les restrictions sur l'accès au marché du travail des ressortissants des pays ayant adhéré à l'UE en 2004 ont été levées le 1^{er} janvier 2007. Le nombre de travailleurs originaires de ces pays avait triplé en septembre 2007, pour atteindre près de 80 000, mais il a augmenté moins fortement au cours des neuf mois suivants.

Tous les pays qui appliquent la libre circulation des personnes n'ont pas nécessairement constaté de reculs importants des flux d'immigration. La Norvège et la Suède, qui n'imposent ni l'une ni l'autre de restrictions aux migrations de travail en provenance des pays A8²⁵, ont enregistré des hausses constantes des entrées au cours de l'année 2007. Au premier trimestre 2008, les entrées en Suède ont été moins nombreuses qu'aux mêmes périodes en 2006 et 2007. La Norvège, où la croissance économique s'est poursuivie en 2008, a enregistré une légère progression des migrations de travail en 2008 en provenance des pays A8, mais les migrations de l'ensemble des pays ont également augmenté. La part des ressortissants de l'EEE par rapport à l'ensemble des immigrants (66 %) est restée stable entre 2007 et 2008. Le recul saisonnier de l'ensemble des travailleurs étrangers a cependant été bien plus important en Norvège à la fin 2008 qu'il ne l'avait été au cours des deux années précédentes.

II.3 Les politiques migratoires face à la crise

Lorsque le chômage augmente, les dirigeants sont généralement incités à limiter l'entrée sur le territoire des travailleurs étrangers. Selon les caractéristiques principales des programmes de migration de travail, les moyens que peuvent utiliser les dirigeants pour ajuster les flux d'immigration à l'évolution du marché du travail comprennent les éléments suivants : i) ajuster les contingents ; ii) renforcer l'appréciation de la situation de l'emploi ; iii) limiter les possibilités de changement de statut et de renouvellement des permis ; iv) imposer des conditions supplémentaires sur les flux d'immigration non discrétionnaires ; et v) encourager les migrations de retour. La section suivante porte sur les orientations adoptées par les pays de l'OCDE pour la gestion des migrations de travail

²⁴ Les chiffres de janvier à août 2008 montrent que par rapport à la même période en 2007 (111 000 contre 152 000), il y a eu une chute de 55 % des numéros PPS attribués à des Roumains, 43 % à des Polonais, 40 % à des Lituaniens et 36 % à des Slovaques.

²⁵ La Norvège n'impose ni limite numérique, ni condition sur le recrutement, mais requiert une offre de travail à plein temps satisfaisant les mêmes conditions de travail et salariales que celles prévalant pour les Norvégiens.

face au ralentissement de l'activité économique, et aborde en conclusion la question de la réactivité de l'action publique.

Les politiques migratoires déterminées par la demande sont déjà dans une logique de réduction des flux.

Le recul de la demande constitue le principal frein aux migrations de travail. À l'exception des programmes de migration définitive dans ce que l'on appelle les pays d'installation et, dans un petit nombre d'autres pays, des migrations des travailleurs les plus qualifiés, la plupart des pays de l'OCDE exigent que les travailleurs étrangers aient déjà accepté un emploi avant d'émigrer. Étant donné que la demande de travailleurs immigrés diminue, les offres d'emploi se font également plus rares, ce qui entraîne une réduction du nombre des migrants (**encadré I.4**). Cette tendance s'observe déjà aux États-Unis et en Irlande, ainsi qu'il a été dit plus haut.

Avec quelle rapidité les flux migratoires reflètent-ils la demande ? Il existe un *décalage de traitement*, qui varie largement d'un pays à l'autre et d'une catégorie à l'autre. Les durées de traitement pour l'admission des travailleurs immigrés peuvent être longues dans certains pays, et l'emploi pour lequel ils étaient embauchés à l'origine peut avoir été supprimé entre-temps. Le programme américain d'immigration définitive sur la base de l'emploi accumule ainsi des retards de 4 à 8 ans, et l'offre d'emploi peut très bien avoir été retirée pendant la période d'attente. Nombre de pays de l'OCDE demandent confirmation que l'emploi pour lequel le travailleur étranger a été embauché au départ existe toujours avant la délivrance du visa et l'arrivée sur le territoire. La Corée exige qu'un contrat valide soit signé avant d'accorder le visa de travail au travailleur étranger.

Même avec des contrôles de ce type, il y a un délai inévitable entre une baisse de la demande et la diminution des entrées. Néanmoins, l'obligation d'avoir déjà un emploi avant le départ offre le lien le plus efficace entre les migrations du travail gérées et la demande de main-d'œuvre. L'Australie a renforcé depuis janvier 2009 ce lien en offrant aux migrations sponsorisées par les employeurs un traitement prioritaire dans la liste d'attente pour le programme d'immigration permanente qualifiée. Depuis le milieu de l'année 2008, le Canada permet le réexamen des dossiers en attente du programme de migration définitive lorsque ces candidats se voient offrir un emploi.

Encadré I.4. Les demandes de visas H-1B et l'éclatement de la bulle informatique en 2001

L'éclatement de la bulle informatique aux États-Unis illustre bien la très grande réactivité des flux migratoires de main-d'œuvre dans un secteur donné pendant une crise sectorielle, en particulier dans le cadre d'un système de migration de travail dictée par la demande. Après la chute du NASDAQ en mars 2000, les flux de capitaux dans le secteur informatique ont fortement diminué et de nombreuses entreprises ont réduit leur masse salariale – un nombre non négligeable de sociétés nouvelles ont fait faillite. Comme le montre le **graphique I.11**, l'emploi dans le secteur a nettement reculé (l'emploi total dans la « conception des systèmes informatiques et services associés » a culminé à 1.33 millions de salariés en mai 2001, pour revenir à 1.1 million en 2003).

Au cours des années précédentes, alors que la bulle informatique enflait, les sociétés américaines de services informatiques ont augmenté leurs embauches de travailleurs étrangers temporaires au moyen du programme de visas H-1B. Pour répondre à cette demande grandissante, le contingent de visas H-1B a été augmenté à deux reprises, passant de 65 000 à 115 000 en 1999, puis à 195 000 en 2001. En 2002 cependant, à peine plus de 100 000 demandes d'emploi initiales ont été approuvées, soit deux fois moins environ que l'année précédente. Près de 90 % de ce recul était dû à des emplois dans l'informatique. Si ces emplois représentaient plus de 55 % de tous les nouveaux visas H-1B délivrés entre 1999 et 2001, ce pourcentage est passé sous la barre des 30 % en 2002 et en 2003.

Graphique I.11. La bulle internet aux États-Unis: demandes initiales et quota de visas H-1B, croissance de l'emploi dans les services informatiques et indice du NASDAQ, 1995-2006

Note : Depuis 2001, les visas H-1B pour les personnes employées dans les universités, les organismes de recherche gouvernementaux et à but non lucratif ne sont pas soumis au quota. En 2005, le quota de 65 000 visas a été augmenté avec 20 000 visas réservés aux étudiants étrangers titulaires d'un diplôme de niveau master ou supérieur provenant d'une institution éducative américaine.

Sources : Candidatures H-1B approuvées : US Department of Homeland Security, Characteristics of Specialty Occupation Workers (H-1B), various years. Emploi dans les services informatiques : Current Employment Statistics, US Bureau of Labor Statistics.

De nombreux pays ont abaissé leurs limitations du nombre d'admissions temporaires, mais les objectifs en matière de migration définitive restent les mêmes...

Des contingents, objectifs et plafonds déterminent le nombre total des travailleurs étrangers admis dans plusieurs pays de l'OCDE. On a modifié certains de ces niveaux en réponse au ralentissement actuel de l'activité économique.

L'Espagne a fortement réduit le nombre maximum des travailleurs non-saisonniers recrutés anonymement à l'étranger (*Contingente*) en 2009. À la mi-décembre 2008, ce *Contingente* (contingent), qui détermine les plafonds régionaux annuels par profession pour les travailleurs a été fixé à 901 en 2009, contre 15 731 en 2008.²⁶ Cette chute était justifiée par les chiffres du chômage selon les professions. Madrid a vu son *Contingente* réduit à zéro, tandis que celui de la Catalogne est passé, après négociation, de 1 439 à 388 recrutements potentiels.

L'Italie a également décidé d'abaisser son contingent d'entrées. Les autorités avaient imposé un plafond de 170 000 admissions en 2007 et reçu plus de 700 000 demandes. En décembre 2008, face à la hausse du chômage et à la baisse attendue de la demande, le plafond de 2008 a été ramené à 150 000 entrées, essentiellement limitées au travail domestique et uniquement puisées dans les dossiers en attente.²⁷ Il est symptomatique que, face à la crise économique actuelle, le gouvernement ait justifié le contingent par le fait que seules des demandes extraites des dossiers en attente sont prises en compte, arguant que la plupart de ces candidats sont déjà en Italie en situation irrégulière. Le gouvernement a annoncé son intention de fixer le quota pour les emplois non saisonniers en 2009 à zéro (le quota pour les emplois saisonniers en 2009 est inchangé à 80 000).

La Corée a gelé les recrutements au titre de son régime de permis de travail, qui prévoit l'emploi temporaire de travailleurs étrangers dans le cadre d'accords bilatéraux. En décembre 2008, le contingent de 72 000 salariés a été atteint pour la première fois depuis que ce régime a été mis en place en 2004, en grande partie grâce à une hausse du taux de renouvellement parmi les actifs travaillant déjà en Corée. En mars 2009, le quota a été fixé à 17 000 et un quota équivalent a également été fixé pour la première fois pour l'immigration de travailleurs étrangers d'origine coréenne. La Corée autorisait précédemment les travailleurs étrangers d'origine coréenne à venir travailler en Corée avec

²⁶ L'emploi saisonnier et les recrutements nominatifs (régime général) de travailleurs étrangers ne sont pas soumis à des limites numériques. Ils font cependant l'objet d'un test du marché du travail, et on s'attend à ce qu'ils diminuent en 2009, comme cela a déjà pu être observé pour 2008.

²⁷ Parmi les dossiers en instance de traitement, seuls les ressortissants de pays avec lesquels l'Italie a signé des accords bilatéraux sur la migration (soumis à quotas) sont éligibles aux emplois hors services aux ménages. Les quotas nationaux représentent un total de 44 600 ; 105 400 entrées sont autorisées pour les travailleurs dans les services domestiques.

le parrainage de leur famille, sans contingent. En décembre 2008, craignant la concurrence vis-à-vis des ressortissants nationaux, le ministère coréen du Travail a annoncé son intention d'imposer un contingent sur l'embauche de travailleurs étrangers dans le bâtiment, contingent qui porterait sur les migrants non discrétionnaires travaillant dans ce secteur. Les travailleurs étrangers d'origine coréenne sont également exclus du secteur de la construction dans le cadre du quota 2009.

Contrairement aux pays mentionnés ci-dessus, les pays d'installation traditionnels de l'OCDE établissent des objectifs en matière de migration économique pour les flux d'immigration définitive. Les entrées ne sont pas nécessairement subordonnées à des offres d'emploi et répondent à des objectifs de planification à long terme peu tributaires de la croissance économique. Ces pays n'ont jusqu'à présent pas modifié leurs objectifs de migration définitive du fait de la situation économique.

Le Canada établit un objectif pour les migrations économiques définitives, qui concernent plusieurs catégories de travailleurs (qualifiés, candidats des provinces, personnel de santé, etc.). L'objectif 2007 de 141 000-158 000 personnes a été légèrement réduit en 2008, à 139 000-154 000, et maintenu approximativement à ce niveau pour 2009²⁸. L'Australie a admis près de 160 000 migrants au titre de son programme en 2007, soit environ 10 000 de plus qu'en 2006. L'objectif pour 2008 de 190 000 personnes reflète la confiance des autorités dans la croissance à long terme, même si ce chiffre pourrait être réduit en 2009. Au sein de ce total, l'objectif numérique pour la migration qualifiée permanente a été transformé en quota. Ce quota a été initialement établi à 133 500 en décembre 2008, mais a été réduit à 115 000 en 2009 suite à des préoccupations croissantes quant à l'impact de la crise économique. Le plafond et la composition des migrations définitives en Nouvelle-Zélande sont fixés chaque année par le Cabinet en vertu de son Programme de séjour en Nouvelle-Zélande (*New Zealand Residence Programme* - NZRP). Ce contingent n'a guère évolué au cours des dernières années et oscille entre 45 et 50 000 personnes, dont 60 % environ de migrants économiques. La Nouvelle-Zélande a accueilli environ 25 000 immigrants qualifiés dans le cadre de son programme en 2007.

Enfin, les États-Unis admettent des travailleurs immigrés (à quelques exceptions près) selon des plafonds établis par le Congrès et que lui seul peut modifier par voie législative. Le plafond de migration définitive de 140 000 personnes a été fixé en 1990 et comprend différentes catégories économiques ; les membres de la famille sont inclus dans le calcul du plafond. Des plafonds sont également appliqués aux programmes de migration temporaire : ceux qui s'appliquent aux programmes H-1B et H-2B – respectivement 65 000 et 66 000 personnes – n'ont pas été modifiés depuis cinq ans. La possibilité de prolonger les visas H-2B, accordée en 2006-2007, a expiré en 2008, mais on ne sait pas si cette décision est liée au ralentissement de l'activité économique.

Les listes de pénurie de main-d'œuvre diminuent...

Un certain nombre de pays utilisent des listes de pénurie de main-d'œuvre parmi les critères d'admission, qui permettent d'obtenir des points supplémentaires dans les systèmes à points, ou

²⁸ Toutefois, en novembre 2008, le Canada a modifié les procédures d'examen des candidatures pour le programme fédéral de travailleurs qualifiés, afin d'être plus réactif aux tensions sur le marché du travail et de réduire le nombre de dossiers en attente, estimé à environ 600 000. Au lieu d'étudier toutes les candidatures, le ministère de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme définit des critères pour une présélection des candidatures de migrants permanents qualifiés (actuellement : une offre d'emploi, le fait d'avoir résidé légalement au Canada pendant au moins un an en tant que travailleur temporaire ou comme étudiant, ou le fait d'avoir une expérience d'emploi rémunéré à plein temps d'au moins un an au cours des dix dernières années dans l'une des 38 professions figurant sur la liste de pénurie de main-d'œuvre établie en consultation avec les provinces, les territoires, et les parties prenantes).

d'épargner à certains immigrants l'appréciation de la situation de l'emploi. Ces listes ont déjà évolué dans les pays de l'OCDE en réponse à la crise.

C'est en Espagne que les listes de pénurie de main-d'œuvre ont été les plus fortement réduites. La liste du régime général, où les candidatures nominales ne font pas l'objet d'une appréciation de la situation de l'emploi, et du *Contingente*, utilisé comme critère pour le recrutement anonyme à l'étranger, ont été nettement restreintes. En octobre 2008, le catalogue trimestriel du régime général des « emplois difficiles à pourvoir » contenait 32 % de professions en moins par rapport au catalogue précédent, et les professions qui ont été retirées de la liste représentaient la quasi-totalité des embauches à l'étranger. Certains emplois (peintres, aides-soignants, serveurs, briqueteurs, soudeurs, électriciens, charpentiers, serruriers, cuisiniers, jardiniers, ouvriers agricoles) ont disparu purement et simplement, seules quelques professions très spécifiques (sports, formateurs, médecins, neurochirurgiens, dentistes, opticiens, infirmières ou physiothérapeutes, mécaniciens spécialisés) – la plupart exigeant des qualifications – figurent toujours dans la liste. Ces réductions s'appliquent également pour 2009.

Le contingent annuel en Italie comprend des contingents réservés pour un certain nombre de professions, ce qui s'apparente à une liste de pénurie de main-d'œuvre. La plus grande part du contingent 2008 (les deux tiers au moins) – qui doit être utilisée pour établir les admissions en 2009 - a été réservée aux employés de maison et au personnel soignant, les seuls secteurs où la demande a été jugée importante.

Au Royaume-Uni, la Commission consultative sur les migrations (*Migration Advisory Committee*), chargée d'établir la liste de pénurie de main-d'œuvre, utilise douze indicateurs de pénurie, notamment les taux de vacances d'emploi, les salaires et des données sur l'emploi et le chômage. La liste est actuellement révisée deux fois par an ; celle en vigueur contient 19 catégories d'emploi et met l'accent sur des catégories spécifiques, dont la plupart exigent un haut degré de spécialisation.

Les listes de pénurie de main-d'œuvre peuvent s'appuyer sur des données anciennes, ce qui les rend moins réactives aux changements causés par une crise économique. Ainsi qu'on l'a vu, de nombreux indicateurs utilisés au Royaume-Uni datent de 12 à 18 mois. En France, ces listes sont fondées sur des données relatives aux vacances d'emploi : si le rapport entre les offres d'emploi et les travailleurs disponibles est supérieur à 0.9 pendant plus d'un an (un assouplissement par rapport au rapport de 1.0 fixé à l'origine), l'emploi est inclus dans une liste régionale annuelle de métiers sous tension ; à cause de ce délai d'un an, la liste ne peut être adaptée à la situation en temps réel²⁹. Par ailleurs, les vacances d'emploi, bien que largement utilisées, constituent un indicateur imparfait des tensions qui s'exercent sur le marché du travail, et toutes les offres d'emploi ne sont pas enregistrées. Des listes qui reflètent imparfaitement l'évolution du marché du travail posent moins de problème dans les pays d'installation, où ce sont les besoins à long terme en ressources humaines qui déterminent le contenu des listes³⁰.

²⁹ La France a également prévu des listes de métiers sous tension dans le cadre d'accords bilatéraux avec des pays d'immigration. L'accord bilatéral qu'elle a conclu en 2007 avec le Gabon par exemple, comprend une liste de neuf professions – liste qui a un caractère contraignant, quelle que soit l'évolution future du marché du travail en France.

³⁰ La Nouvelle-Zélande élabore deux listes, une pour les pénuries immédiates de compétences (*Immediate Skills Shortage List*) de 133 professions, et l'autre pour les pénuries à long terme de compétences (*Long-Term Skills Shortage List*) de 75 professions, afin de traduire les objectifs à court et long terme en matière de ressources humaines et de réagir rapidement à l'évolution de la demande. Le Canada n'a inscrit que 38 professions dans sa

Le gouvernement australien, cependant, a récemment observé que la liste des professions en tension ouvertes à la migration (*Migration Occupations in Demand List*) avait permis l'entrée, dans le cadre du programme de migration qualifiée permanente, d'un trop grand nombre de travailleurs dans certaines professions, et pas assez dans d'autres. Depuis le 1^{er} janvier 2009, cette liste a été complétée par une liste de qualifications essentielles (*Critical Skills List*) visant à déterminer les professions (principalement dans les secteurs de la santé et de l'ingénierie), pour lesquelles les demandeurs qui ne sont sponsorisés ni par un employeur ni par une région peuvent obtenir un traitement prioritaire.

Les partenaires sociaux et les autres parties prenantes peuvent contribuer à veiller à ce que les listes de pénurie de main-d'œuvre reflètent l'évolution en temps réel du marché du travail. Au Royaume-Uni, la Commission consultative sur les migrations utilise aussi des données probantes « ascendantes » provenant des partenaires sociaux et d'experts, ce qui permet une réponse plus rapide à l'évolution de la demande ; en Finlande également, les listes de pénurie régionales sont fondées sur les données relatives aux vacances d'emploi, mais elles sont aussi élaborées en consultation avec les partenaires sociaux. En Espagne, les listes d'emplois difficiles à pourvoir s'appuient sur les taux de vacances d'emploi, mais elles font l'objet d'une révision chaque trimestre après consultation des partenaires sociaux et des autorités régionales. En Italie, les emplois soumis à des contingents réservés sont déterminés par le Ministère du travail après consultation des partenaires sociaux. La participation des partenaires sociaux au processus aide à suivre la situation réelle mais peut aussi déboucher sur des points de vue divergents en cas de ralentissement de l'activité économique.

Le Canada a supprimé sa liste de pénurie de main-d'œuvre pour les travailleurs étrangers temporaires (« Listes régionales des professions soumises à des pressions ») le 1^{er} janvier 2009, et l'a remplacée par des normes plus sévères en matière de recrutement, en particulier pour les emplois non et peu qualifiés.

... et les appréciations de la situation de l'emploi sont renforcées.

Avant d'autoriser les migrations de travail temporaires, la plupart des pays de l'OCDE s'appuient sur une appréciation de la situation de l'emploi et vérifient ainsi qu'aucun travailleur local ne peut occuper le poste en question.

Le Royaume-Uni applique un test du marché du travail sur les demandes d'immigration qualifiée (*Tier 2*), et prévoit de renforcer celui-ci à partir du 1^{er} avril 2009 en requérant notamment que les demandes d'emploi soient publiées par le service public de l'emploi, de façon à « donner une plus grande chance aux travailleurs résidents de candidater en premier pour les emplois au Royaume-Uni »³¹.

La décision canadienne d'abandonner sa liste de pénurie de main-d'œuvre dans son programme de migration temporaire montre bien la liberté de manœuvre qu'offre l'appréciation de la situation de l'emploi et la souplesse qu'elle procure en période de récession. Plusieurs pays de l'OCDE (Royaume-Uni, Canada, États-Unis, Nouvelle-Zélande) exigent des employeurs qu'ils aient déposé leurs offres d'emploi au niveau local et utilisé d'autres circuits de recrutement classiques. Les employeurs doivent fournir la preuve qu'ils ont déposé une annonce. Les autorités publiques disposent d'une grande

liste des migrations définitives de personnel qualifié, mais cette liste n'est qu'un moyen parmi d'autres de s'installer définitivement au Canada.

³¹ <http://www.bia.homeoffice.gov.uk/sitecontent/newsarticles/migrantworkerstoughertest>. Les conditions de niveau d'éducation et de salaire antérieur pour le *Tier 1* vont également être relevées ; le gouvernement s'attend à ce que ces changements réduiront de moitié les entrées dans le cadre de ce programme.

latitude pour déterminer si les employeurs ont effectivement annoncé leurs offres d'emploi de manière appropriée. La définition de ce que l'on considère comme un « effort accompli de bonne foi » pour recruter au niveau local est souvent assez floue.

Dans certains pays, l'appréciation de la situation de l'emploi requiert également que les employeurs démontrent que le recrutement à l'étranger n'aura pas d'effet négatif. Dans les pays où les salaires sont établis sur une base contractuelle négociée, ces conditions doivent s'appliquer. Aux États-Unis, « l'effet négatif » s'appuie sur le paramètre des salaires et est évalué par rapport à des indicateurs. Au Canada, l'avis relatif au marché du travail (AMT) prend en compte les incidences défavorables éventuelles sur l'économie canadienne, ce qui laisse une grande liberté de décision. De manière similaire, en France, l'appréciation de la situation de l'emploi porte, non sur les effets négatifs éventuels, mais sur la valeur ajoutée technologique et commerciale que représente le candidat.

Aux États-Unis, pour le programme H-1B, les employeurs doivent accomplir plusieurs tâches précises. Les employeurs considérés comme « tributaires » d'employés H-1B sont soumis à des obligations supplémentaires, notamment l'interdiction de licencier un employé comparable trois mois avant et après le recrutement d'un travailleur titulaire d'un visa H-1B. Les licenciements massifs décidés récemment par des employeurs de ce type, parmi lesquels de grandes entreprises de logiciels et de services financiers, pèsent ainsi sur la probabilité que les demandes de nouveaux visas H-1B soient acceptées. S'agissant du programme H-2B, le caractère temporaire de l'emploi doit être démontré, et l'employeur doit faire des efforts pour recruter au niveau national et verser le salaire courant – il peut être plus difficile de présenter un dossier convaincant en période de récession.

Certaines procédures d'autorisation pour les programmes H-1B et H-2B ont été modifiées fin 2008. Les principaux changements concernent la centralisation du calcul du seuil de salaire courant. On ne sait pas si ces changements vont donner lieu à un traitement plus restrictif des demandes des employeurs.³² En outre, les contrôles sur les employeurs ont été délibérément renforcés. Au cours de l'exercice fiscal 2008, environ une embauche sur huit aux États-Unis est passée par le système électronique E-Verify qui permet de vérifier le statut juridique des nouveaux employés. Plusieurs États, tels que l'Arizona, le Colorado, le Mississippi, l'Oklahoma et le Tennessee, ont déjà adopté des lois exigeant que certains ou tous les employeurs se soumettent au système E-Verify³³.

Lorsque les syndicats interviennent dans l'appréciation de la situation de l'emploi, ils peuvent même avoir la possibilité de contester les demandes de travailleurs étrangers formulées par les employeurs, c'est le cas par exemple au Danemark. En Suède, jusqu'en 2009, les syndicats avaient également un droit de veto sur les demandes.

De fait, contrairement à la tendance générale à un durcissement des restrictions et malgré la crise économique actuelle, la Suède a largement assoupli son mécanisme d'appréciation de la situation de l'emploi en 2009 (**encadré I.5**).

Encadré I. 5. La nouvelle politique suédoise de migration de travail

³² De même, l'Australie a durci le critère lié au « salaire habituel » pour les demandes de permis de travail temporaire depuis septembre 2008. Toutefois, ce changement n'est pas directement lié à la situation économique actuelle.

³³ Une règle stipulant que les fournisseurs et sous-traitants fédéraux utilisent le système E-Verify est actuellement suspendue dans l'attente des résultats d'actions en justice intentées par des employeurs. Bien que l'obligation d'utiliser le système E-Verify ait été éliminée du plan de relance approuvé en février 2009, de plus en plus d'états requièrent son utilisation.

Le 15 décembre 2008, la Suède a mis en œuvre une réforme de sa politique de migration de travail, qui ouvre significativement les possibilités de recruter des travailleurs étrangers.

Le principal changement concerne le processus d'autorisation des demandes d'employeurs. Les employeurs suédois, comme auparavant, peuvent demander l'autorisation de recruter un travailleur étranger. Comme auparavant, ils doivent publier l'offre d'emploi en Suède et dans EURES, le service public de l'emploi de l'Espace économique européen, avant que la demande ne soit approuvée. La différence tient au fait que les syndicats suédois ne peuvent plus s'opposer à la demande et que le classement « en pénurie » par l'Office suédois du marché du travail n'est plus requis. De fait, cela ouvre la possibilité de recruter des travailleurs étrangers dans des emplois peu qualifiés. Le syndicat concerné peut consulter l'offre et émettre un avis quant au fait que le salaire, la protection sociale, ainsi que d'autres aspects du contrat, sont comparables aux conventions collectives ou à ce qui est habituel pour la profession ou le secteur. Les syndicats ne peuvent toutefois pas s'opposer à la demande. La vérification des listes d'emploi est désormais assurée par l'Office suédois de l'immigration, plutôt que par le service national de l'emploi, ce qui contribue à accélérer le processus de recrutement.

La Suède a également créé une liste de professions en tension, qui permet aux étrangers présents en Suède avec un visa de recevoir un permis de travail sans avoir à retourner dans leur pays d'origine. Cette liste vise à faciliter la venue de candidats pour des entretiens d'embauche. S'ils obtiennent une offre d'emploi, il leur est alors possible de commencer immédiatement à travailler sans autres frais.

Les migrants admis en Suède ont des droits équivalents et un accès plein et entier au système de sécurité sociale. Le regroupement familial est autorisé sans délai (les membres de familles peuvent accompagner le travailleur et, si son permis de travail est valide pour au moins six mois, ils ont également accès au marché du travail).

La Suède octroie la résidence permanente après quatre ans. Les permis de travail sont limités à deux ans (ou à la durée de l'offre de travail, si elle est plus courte), et le renouvellement est conditionné au maintien en emploi de l'individu. Les immigrants au chômage qui disposent d'un permis de travail ont trois mois (à partir de la date où ils ont perdu leur emploi, et non de la date limite de validité de leur permis) pour trouver un nouvel emploi (qui doit remplir les conditions habituelles) avant de devoir quitter la Suède.

Les étudiants étrangers sont également autorisés à changer de statut pour obtenir un permis de travail. Dans le cadre des règles antérieures, les étudiants avaient six mois pour changer de statut quels que soient leurs résultats scolaires. Ils sont désormais tenus de valider 30 crédits (soit environ un semestre de cours).

Le renouvellement des permis temporaires est plus difficile.

Les immigrants ayant un statut temporaire et dont le renouvellement du permis est subordonné à l'exercice d'un emploi sont confrontés à des difficultés lorsqu'ils perdent leur travail, dans la mesure où les programmes de migration temporaire ne permettent généralement pas que le séjour se prolonge si le travailleur est sans emploi. En effet, les programmes temporaires sont fondés sur l'hypothèse que le travailleur migrant quitte le pays de destination quand il n'y a plus de besoin. Bien qu'aucun changement ne soit intervenu dans ces dispositifs du fait de la hausse du chômage, cette section revient sur les règles en vigueur dans plusieurs pays de l'OCDE qui délivrent fréquemment des permis temporaires.

Le programme H-1B aux États-Unis ne permet pas aux travailleurs sans emploi de rester sur le territoire, bien que ces derniers puissent changer d'employeur. Les employeurs ont obligation d'informer les autorités lorsqu'ils licencient un travailleur H-1B, et ils doivent également payer les frais de retour, à moins que le travailleur ne trouve un autre employeur habilité H-1B. Au Royaume-Uni, les immigrants hautement qualifiés (premier degré) et parrainés (second degré) doivent fournir la preuve qu'ils ont un emploi pour que leur permis soit renouvelé après leur séjour initial ; des critères salariaux sont appliqués au premier groupe alors que le second repose sur le calcul classique des points. Le Canada exige que les travailleurs temporaires prouvent qu'ils ont toujours un emploi afin

que leur permis soit renouvelé. Pour les emplois peu qualifiés, la durée est limitée et le renouvellement requiert de l'employeur qu'il se soumette à une nouvelle appréciation de la situation de l'emploi.

La plupart des pays européens permettent à tous les immigrants sans emploi ayant un permis de travail valide de s'inscrire dans les services publics de l'emploi jusqu'à l'expiration de leur permis. La Suède donne trois mois pour trouver un nouvel emploi avant le retrait du permis. Les deux pays européens ayant enregistré les plus fortes hausses récentes du nombre de permis temporaires renouvelables – l'Espagne et l'Italie – demandent un justificatif d'emploi pendant la période précédente pour l'obtention d'un renouvellement. L'Espagne ne permet généralement pas aux immigrants sans offre d'emploi de renouveler leur permis, sauf dans certains cas où les migrants sont éligibles aux allocations chômage. La législation italienne accorde un « délai de grâce » de six mois pour la recherche d'emploi ; au vu du contexte économique actuel, les syndicats, les associations d'immigrants et les partis d'opposition s'efforcent d'obtenir un délai de douze mois. Ceux qui ne peuvent justifier d'un emploi et dont le permis arrive à expiration n'ont pas d'autre choix que de retourner chez eux ou de devenir des immigrants en situation irrégulière.

Les autorités coréennes permettent aux travailleurs étrangers de changer d'employeur s'ils sont licenciés pour cause de cessation d'activité, mais exigent que la demande de changement d'employeur soit déposée au moins un mois avant la perte de l'emploi et accordent deux mois pour trouver un nouvel employeur dans le même secteur. Le nouvel employeur doit obtenir une autorisation préalable pour embaucher des travailleurs étrangers. Le nombre de travailleurs sollicitant la possibilité de changer d'employeur a presque doublé en 2008.

La nécessité de justifier d'un emploi affaiblit le pouvoir contractuel des employés, mais cela signifie également que les employeurs peuvent hésiter à licencier des employés pour qui un renvoi implique le retour dans le pays d'origine.

Les flux migratoires non discrétionnaires sont soumis à certaines limites...

Certaines catégories d'immigration ne sont pas directement liées au marché du travail, mais ont une incidence profonde sur les flux migratoires et l'importance de la main-d'œuvre. Le regroupement familial est l'une de ces catégories, il est généralement considéré comme non discrétionnaire. C'est assurément le cas des familles de ressortissants. Toutefois, le regroupement familial pour les immigrants qui ne sont pas naturalisés peut être garanti en principe et réglementé dans la pratique, au moyen de contingents ou selon certaines conditions. Des mesures restrictives peuvent être appliquées pendant une récession économique.

L'Italie a établi des critères plus rigoureux pour le regroupement familial en octobre 2008. Les critères de revenu ont été élevés au niveau minimal de prestations sociales (5317 EUR en 2009) plus 50 % pour chaque membre de la famille. Les époux doivent être au moins âgés de 18 ans. Les enfants adultes ou les parents de plus de 65 ans ne peuvent entrer sur le territoire que s'ils ont des problèmes de santé graves qui les rendent dépendants, et une assurance doit être contractée – une règle qui existait déjà mais qui est maintenant soumise à des justificatifs supplémentaires. L'obligation pour les ressortissants de l'UE de s'inscrire au registre de la population, qui leur ouvre droit aux prestations sociales, a aussi été modifiée : un seuil de revenu plus élevé a été imposé, sur la base du niveau de prestations sociales plus 50 % pour chaque membre de la famille. Cette décision s'explique par la crainte que des citoyens roumains et bulgares sans emploi n'utilisent le système de prestations sociales.

Dans les zones de libre circulation, des procédures transitoires peuvent être appliquées ou étendues. C'est le cas au sein de l'Union européenne, où l'accès au marché du travail des citoyens des

pays ayant rejoint l'UE en 2004 et 2007 peut être limité (**encadré I.6**). Certains pays européens ont maintenu leurs restrictions au vu de la récession économique actuelle. La Belgique, le Danemark, l'Allemagne et l'Autriche ont choisi de continuer à imposer en 2009 des restrictions aux ressortissants des pays ayant adhéré à l'Union en 2004. S'agissant de la Roumanie et de la Bulgarie, des restrictions s'appliquent dans 11 pays de l'UE-15, bien que nombre d'entre eux permettent un accès libre pour certaines professions (France, Italie et Royaume-Uni) ou facilitent les autorisations d'emploi, par exemple à travers des exemptions de contingent ou d'appréciation de la situation de l'emploi. Dans certains pays ayant une économie informelle importante, l'élimination des restrictions d'accès au marché du travail n'a pas nécessairement été décidée afin de répondre à la demande des employeurs mais comme un moyen pour lutter contre l'emploi illégal des nouveaux ressortissants de l'UE. L'accès au marché du travail ne signifie pas que le retour n'est pas encouragé : en Espagne, les services publics de l'emploi ont commencé à collaborer activement avec leurs homologues roumains afin d'inciter les Roumains à retourner dans leur pays d'origine.

Encadré I.6. Libre circulation : l'élargissement de l'Union européenne et la priorité accordée aux citoyens de l'UE

Les deux derniers élargissements de l'UE à des pays d'Europe centrale et orientale en 2004 et 2007 ont entraîné une extension importante de la zone de libre circulation. Les ressortissants de ces pays, en devenant citoyens de l'Union européenne, ont obtenu des droits de circulation dans l'UE et les États partenaires³⁴ plus étendus que ceux dont jouissent d'autres groupes de migrants.

Face à la crainte d'un afflux massif de travailleurs originaires de pays d'Europe centrale et orientale sur les marchés du travail de l'UE-15, avec à la clé des effets néfastes sur les salaires et l'emploi au niveau local, les traités d'adhésion prévoient des mécanismes transitoires limitant la libre circulation des ouvriers et des employés en provenance de la plupart des nouveaux États membres³⁵. Ces mécanismes, réexaminés au bout de deux et cinq ans, peuvent donc s'appliquer pendant sept ans.

Seuls trois États membres – l'Irlande, la Suède et le Royaume-Uni – ont ouvert leurs marchés du travail aux travailleurs de l'UE-8 dès leur adhésion. À l'issue de la période de deux ans, quatre autres États membres – l'Espagne, la Finlande, la Grèce et le Portugal – ont ouvert leurs marchés du travail, suivis par l'Italie, les Pays-Bas, le Luxembourg et la France. La Belgique et le Danemark appliquent toujours certaines restrictions, tandis qu'en Autriche et en Allemagne, l'afflux de travailleurs originaires des pays de l'UE-8 est réglementé par la législation nationale (essentiellement par le biais de dispositifs de permis de travail saisonnier établis dans le cadre d'accords bilatéraux), bien qu'un certain nombre de dispenses s'appliquent pour les travailleurs hautement qualifiés et certaines catégories spécifiques dans ces pays. En dépit des restrictions, l'Autriche a connu une augmentation très forte du nombre de travailleurs originaires des nouveaux pays membres de l'Union européenne (A8) entre 2003 et 2007.

Les dispositifs transitoires applicables aux pays de l'UE-2 entrent dans leur seconde phase (depuis le 1^{er} janvier 2009 jusqu'au 31 décembre 2011). Lors de la première phase, tous les pays de l'UE-15 à l'exception de la Finlande et de la Suède ont choisi de limiter l'accès des travailleurs bulgares et roumains à leurs marchés

³⁴ Le marché du travail suisse a été ouvert aux citoyens de l'UE-15, de Chypre et de Malte en juin 2007. Une période de transition s'applique aux ressortissants de Pologne, République tchèque, Slovaquie, Hongrie, Estonie, Lituanie, Lettonie, Slovaquie (UE-8) jusqu'en 2011 avec les restrictions suivantes : préférence accordée aux ressortissants nationaux, contrôle des conditions de paiement et de travail, et contingents progressifs. L'accès au marché du travail pour les citoyens bulgares et roumains (UE-2) est limité pendant sept ans à compter du 1^{er} janvier 2009. Des règles transitoires s'appliquent aussi aux services transfrontaliers à court terme dans certains secteurs. L'Islande, le Lichtenstein et la Norvège, membres de l'espace économique européen, ont adopté des dispositifs transitoires concernant la libre circulation des travailleurs de l'UE-8 et de l'UE-2 sur leurs marchés du travail, dans le cadre du même système s'appliquant aux États membres de l'Union européenne. L'Islande et la Norvège ont ouvert leur marché du travail à l'UE-8 et imposé certains critères restrictifs à l'UE-2.

³⁵ Des mesures transitoires peuvent être appliquées à l'UE-8 ainsi qu'à l'UE-2. Le libre accès a été accordé à Chypre et à Malte.

du travail³⁶. Au début de la seconde phase, la Grèce, l'Espagne, la Hongrie et le Portugal ont levé leurs restrictions. Le Danemark a annoncé son intention de le faire pour les travailleurs de l'UE-2 à compter du 1^{er} mai 2009, lorsqu'il lèvera également toutes les restrictions applicables aux travailleurs de l'UE-8. Indépendamment de ces restrictions, un État membre doit toujours accorder la préférence à des travailleurs de l'UE-10 et de l'UE-2 par rapport à ceux de pays tiers à l'UE concernant l'accès au marché du travail.

Les décisions relatives au prolongement de la période de transition en 2009 ont été prises dans le contexte d'une récession économique grandissante et d'une hausse du chômage dans l'UE. Certains pays qui avaient laissé entendre qu'ils supprimeraient leurs restrictions ont choisi de les maintenir. Néanmoins, pour la plupart des pays de l'UE, la libre circulation est largement réalisée et les flux migratoires ne sont soumis à aucune restriction.

... et certains pays encouragent les immigrants à retourner dans leur pays d'origine.

Des mesures spécifiques d'incitation au retour peuvent par exemple être ciblées sur les immigrants sans emploi afin de les encourager à rentrer dans leur pays d'origine.³⁷ L'Espagne a adopté une nouvelle législation à la fin de 2008, afin d'aider au retour volontaire des ressortissants de pays tiers sans emploi. Ces derniers perçoivent de façon anticipée la totalité de leurs allocations chômage sous la forme de deux versements, à la condition qu'ils retournent chez eux et ne reviennent pas en Espagne avant trois ans au moins. Cette mesure, entrée en vigueur en novembre, prévoit un premier versement en Espagne correspondant à 40 % des allocations dues et un second (60 %) versé au retour dans le pays d'origine. Seuls les 19 pays avec lesquels l'Espagne a conclu des conventions bilatérales de sécurité sociale sont concernés³⁸, et l'offre ne s'étend pas aux ressortissants de l'UE. Les autorités s'attendaient à ce que de nombreux chômeurs profitent de cette mesure, mais les demandes ont été moins nombreuses que prévu. A la mi-mars 2009, 3926 immigrants sans emploi s'étaient inscrits au programme, alors que les pouvoirs publics ont estimé le nombre des personnes admissibles à plus de 80 000. Il est cependant trop tôt encore pour évaluer l'impact final de ce programme, même si les expériences antérieures ont montré que les incitations financières sont généralement insuffisantes pour induire des flux importants de migration de retour.

La République tchèque a mis en œuvre, le 9 février 2009, une nouvelle politique consistant à offrir 500 euros ainsi que le billet d'avion de retour pour les travailleurs étrangers sans emploi. Cette politique vise principalement les travailleurs temporaires sous contrat vietnamiens et mongols qui ont perdu leur emploi. Il s'agit d'une différence notable avec le programme espagnol qui cible plutôt les immigrants installés. Le gouvernement tchèque a fixé le nombre total de bénéficiaires pour la première phase de ce programme à 2 000. Fin mars 2009, près de 1 100 travailleurs étrangers avaient saisi cette opportunité, principalement des Mongols (70 %) et des Ouzbeks (16 %). 900 personnes sont retournées dans leur pays d'origine. Une seconde phase est en préparation avec 3 000 places supplémentaires et une somme forfaitaire réduite à 400 euros.

Les immigrants installés dans un pays de l'OCDE et dont le statut est menacé par la crise pourraient envisager d'émigrer ailleurs plutôt que de retourner dans leur pays d'origine. Dans certains cas, la crise peut représenter une opportunité face à la concurrence pour des pays tiers qui souhaitent

³⁶ La plupart des pays de l'UE-15 (Autriche, Belgique, Danemark, Allemagne, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas), ont toutefois instauré des contingents sectoriels spécifiques pour les travailleurs bulgares et roumains pendant la première phase des dispositifs de transition.

³⁷ Le gouvernement japonais a annoncé, le 31 janvier 2009, qu'il aiderait les travailleurs étrangers au chômage à rentrer dans leur pays d'origine.

³⁸ Cette liste comprend les États-Unis, le Canada et l'Australie, mais aussi le Maroc, l'Équateur, le Pérou, la Colombie, le Venezuela, les pays du Mercosur et le Chili, les Philippines, la République dominicaine, le Mexique, la Tunisie, la Russie et l'Ukraine. N'y figurent pas certains grands pays d'immigration tels que la Bolivie ainsi que des pays d'Afrique subsaharienne et presque tous les pays d'Asie.

attirer des travailleurs qualifiés. La province canadienne d'Alberta, qui prévoit des pénuries de compétences à long terme, a financé début 2008 une campagne d'information directement ciblée sur les détenteurs de visas H-1B et E-3 aux États-Unis, qui proposait un soutien et un parcours plus rapide et plus sûr pour obtenir le statut de résident permanent que ce qui était offert aux États-Unis.

Que révèlent ces initiatives de la capacité de réaction des politiques migratoires face à la crise ?

La réactivité des politiques dépend non seulement des pressions politiques qui s'exercent en faveur du changement, mais aussi pour une large part du système de gestion des migrations en vigueur dans le pays. De fait, la politique migratoire peut être plus ou moins directement liée aux indicateurs du marché du travail (les taux de vacances d'emploi, par exemple), être soumise régulièrement à une révision ou à une planification (contingents ou objectifs) ou peut être gouvernée par des mesures législatives ponctuelles (avec des délais très variables avant leur entrée en vigueur). Selon les mécanismes d'ajustement et les contraintes existantes, la gestion du système des migrations peut être plus ou moins réactive à l'évolution à court terme du marché du travail. L'examen présenté plus haut met en lumière les forces et les faiblesses de certaines des caractéristiques les plus courantes des programmes de migration de travail.

Les autorisations de migration de travail en attente (dues à des retards administratifs ou à des plafonds peu élevés) rendent les flux migratoires moins réactifs aux changements de la situation économique. Les listes de pénurie de main-d'œuvre et les limitations du nombre d'admissions, si elles reflètent l'évolution de la demande et sont révisées fréquemment à partir d'indicateurs à jour, peuvent permettre d'adapter rapidement la politique aux changements de la demande et ont des conséquences rapides sur les flux de migration de travail. Les critères utilisés pour l'appréciation de la situation de l'emploi peuvent aussi être renforcés sans délai en période de crise afin de favoriser le recrutement local. Les règles concernant les catégories non discrétionnaires d'immigrants peuvent également être modifiées par décision administrative. Tous ces changements peuvent intervenir rapidement.

Mais la réactivité des politiques ne garantit pas qu'elles auront une incidence sur l'ensemble des flux migratoires, car d'autres facteurs limitants sont également à l'œuvre.

Il convient cependant de noter que dans de nombreux pays de l'OCDE, la plupart des flux migratoires sont *non discrétionnaires*, autrement dit, on ne peut pas les restreindre directement. Les pouvoirs publics ne peuvent imposer des restrictions que sur les catégories discrétionnaires, de sorte que les restrictions associées à ces catégories n'entraîneront pas nécessairement des reculs importants de l'ensemble des flux migratoires. C'est le cas du regroupement familial dans de nombreux pays, des migrations pour raisons humanitaires (à l'exception des réfugiés réinstallés) et des zones de libre circulation (telles que l'Espace économique européen). L'opinion publique peut faire pression sur ses dirigeants pour restreindre également l'immigration non discrétionnaire, lorsque le chômage amplifie l'hostilité à l'égard de l'immigration (O'Rourke et Sinnott, 2006). Ainsi qu'on l'a vu plus haut, un certain nombre de mesures restrictives peuvent être imposées sur la libre circulation ainsi que sur le regroupement familial, en établissant des contingents ou en modifiant les critères d'admissibilité. Les contingents de réinstallation des réfugiés peuvent également être abaissés et les procédures d'asile modifiées. Toutefois, ces changements se heurtent souvent à des contraintes au niveau national. La société civile peut réagir vivement à des limitations imposées sur des droits acquis. Les engagements internationaux peuvent également jouer un rôle. Dans l'Union européenne par exemple, une directive limite la possibilité pour les États membres de restreindre le regroupement familial, et des contingents de réinstallation peuvent être prévus en vertu d'engagements internationaux.

Par ailleurs, les gouvernements peuvent s'être engagés dans le cadre d'accords bilatéraux ou multilatéraux à accepter des contingents d'immigrants de certaines catégories et de certains pays, ce qui ajoute encore une contrainte supplémentaire.

Le fait est qu'un très grand nombre de facteurs interviennent lorsqu'il s'agit d'ajuster la politique migratoire à la crise économique. Si la montée du chômage au niveau local peut pousser les pouvoirs publics à réduire les flux d'immigration et encourager plus d'immigrants sans emploi à retourner dans leur pays d'origine, des considérations géopolitiques peuvent peser davantage que les facteurs exclusivement liés au marché du travail. Des relations commerciales ou la dépendance envers ces pays pour les produits de base ou l'énergie, peuvent également jouer sur les décisions en matière de politique migratoire, dans la mesure où les pays d'accueil doivent tenir compte des conséquences d'une politique migratoire plus rigoureuse sur leurs relations bilatérales au sens large. En outre, on peut craindre que des restrictions n'aggravent la crise dans les pays d'origine – déjà touchés par le recul des envois de fonds des émigrés et par un accroissement potentiel de la pauvreté – ce qui entraînerait une hausse de l'immigration illégale.

Enfin, et peut-être surtout, la politique migratoire est intimement liée aux questions des droits de l'homme et des droits reconnus par la loi que les immigrants ont acquis. Ceci est susceptible de modifier les possibilités de changements de politiques dans les pays où les acteurs du processus de décision incluent des représentants de la société civile, pour qui l'évolution des conditions sur le marché du travail ne justifie pas d'imposer des restrictions à l'entrée ou de révoquer le statut de résident des immigrants.

III. Les conséquences à moyen et long terme de la crise économique

III.1. « La situation va empirer avant de s'améliorer »

L'indicateur composite avancé de l'OCDE, qui a chuté en février 2009 à son plus bas niveau depuis janvier 1975 (**graphique I.12**), révèle un ralentissement profond de l'économie dans la zone OCDE et dans les grandes économies non membres. En mars 2009, l'OCDE prévoyait une croissance fortement négative du PIB réel dans la zone OCDE pour 2009 (-4.3 %) et proche de zéro en 2010 (OCDE, 2009b). Le FMI, qui a revu ses prévisions en mars 2009 compte tenu de la dégradation rapide des perspectives économiques, a annoncé une croissance négative pour l'économie mondiale en 2009 (FMI, 2009b).

Graphique I.12. Indicateur composite avancé (corrigé de l'amplitude), pays de l'OCDE et 6 grands pays non-membres, janvier 1963 à février 2009

Note : Les 6 grands pays non-membres sont l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, la Fédération de Russie, l'Inde et l'Indonésie.

Source : Indicateurs économiques mensuels, OCDE.

L'emploi connaît en général la même évolution que le PIB, avec un décalage de deux ou trois trimestres. Si dans la plupart des pays de l'OCDE les répercussions sur le marché du travail commencent à peine à se faire sentir (voir la section I), la demande de main-d'œuvre devrait considérablement chuter à brève échéance. À titre d'illustration, le taux d'offres d'emploi a diminué de quelque 25 % au Royaume-Uni au cours des douze derniers mois, et de 20 % au Japon et aux États-Unis. De nombreux pays de l'OCDE enregistreront en 2009 une dégradation sévère des conditions sur leur marché du travail, qui s'aggravera probablement en 2010. Selon les dernières prévisions de l'OCDE disponibles (mars 2009), le taux de chômage devrait atteindre son plus haut niveau vers la fin 2010 ou début 2011.

Dans ce contexte, la nécessité d'avoir recours aux migrations de travail sera certainement moins grande, du fait que les employeurs trouveront beaucoup plus facilement la main-d'œuvre et les compétences qu'ils recherchent dans une offre plus vaste. Les responsables politiques feront par ailleurs probablement face à une demande croissante de l'opinion publique de réduire l'ampleur des programmes de migration. Cependant, les principaux changements structurels auxquels sont actuellement confrontés les pays de l'OCDE, tels que le vieillissement de la population, l'évolution technologique rapide et le déclin de l'industrie manufacturière, contribueront à exacerber les tensions dans certains segments du marché du travail.

À court terme, il risque d'être difficile de trouver les compétences pour lesquelles il existe une pénurie chronique auprès des travailleurs dont l'emploi a été supprimé. Le secteur médical est un exemple de secteur dans lequel la reconversion des victimes de suppression d'emploi ne peut être raisonnablement envisagée. Le besoin de professionnels de la santé continuera, dans les faits, d'être comblé en partie par le recrutement de travailleurs étrangers, en attendant que les nouveaux jeunes diplômés fassent leur entrée sur le marché du travail (OCDE, 2008c). Il est par ailleurs probable que les travailleurs immigrés conservent leur rôle clé dans le segment peu qualifié du marché du travail, comme l'emploi saisonnier dans l'agriculture, les services domestiques ou plus généralement tout travail associé à des notions de danger, de saleté et de pénibilité. En dépit de la hausse du chômage et de la baisse des revenus de remplacement, la segmentation du marché du travail par niveau de compétences et zone géographique³⁹, ainsi que la protection sociale, ne permettront pas à la demande de travailleurs faiblement qualifiés d'être entièrement comblée par la population résidente en activité, dans les secteurs où ce n'était pas le cas avant la crise économique.

Les mesures gouvernementales qui seront prises en matière de migrations de travail devront par conséquent trouver l'équilibre entre l'adaptation des règles à l'évolution du marché du travail, et la préservation de cette catégorie de migration dans les secteurs qui connaissent des difficultés d'embauche structurelles. Le ralentissement économique pourrait ainsi se traduire, à moyen et long terme, par une immigration plus restreinte et plus ciblée, dont l'ampleur sera d'autant plus réévaluée que le pays d'accueil aura connu de grandes vagues de migration lors des dernières années, mais ne sonnera nullement le glas des migrations de travail (OCDE, 2009a).

De manière générale, l'ampleur des programmes de migration de travail temporaire qui s'adressent aux immigrés pourvus d'une offre d'emploi décroît en période de ralentissement économique, à moins que les plafonds fixés soient très bas, et que les quotas soient réellement contraignants. Les États-Unis sont un exemple de pays dans lequel le plafond est fixé à un niveau bien inférieur à la demande. Le nombre pléthorique des inscriptions au programme américain H-1B pose ainsi problème, avec près de 750 000 demandes adressées en 2007, pour un quota de 85 000. Même en cas de chute brutale de la demande, la faiblesse du quota garantit la régularité des arrivées au titre du programme⁴⁰. Le programme H-2B, qui porte sur le travail temporaire non agricole, est lui aussi doté d'un plafond largement inférieur à la demande de cette catégorie de travailleurs (66 000 contre 360 000 demandes en 2007). La demande peut ainsi chuter fortement avant d'affecter les flux. En Italie également, le nombre des demandes est supérieur au plafond fixé ; les demandes de migration de travail sont toujours beaucoup plus nombreuses que les places disponibles.

³⁹ Dans le contexte actuel, la mobilité géographique pourrait être pénalisée par les perspectives du marché de l'immobilier.

⁴⁰ Des variations peuvent apparaître dans les visas H-1B non soumis au plafond, qui concernent le personnel des universités.

Certains programmes temporaires, en particulier ceux portant sur le travail agricole saisonnier, sont moins susceptibles d'être touchés. Plusieurs pays de l'OCDE ont même récemment lancé de nouveaux programmes ou accru leur recours aux programmes de travail saisonnier. C'est le cas par exemple de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie (avec le PSW, lancé seulement en 2008 sous la forme d'un projet pilote) et du Canada (PTSAC). Le Royaume-Uni a pour sa part porté les quotas de son programme de travail saisonnier, accessible uniquement aux citoyens roumains et bulgares, de 16 250 en 2007 et 2008, à 21 250 en 2009⁴¹. Le programme américain H-2A ne prévoit toujours aucun plafond, une caractéristique que tous les projets de réforme prévoient de maintenir (le programme est de taille relativement restreinte, avec seulement 80 000 travailleurs recherchés, et des entrées encore moins nombreuses). L'Allemagne n'a pas mis fin à un programme de travail saisonnier destiné aux ressortissants des huit pays ayant rejoint l'UE en 2004, qui représente environ 300 000 arrivées par an, même si la participation a quelque peu faibli ces dernières années en raison de perspectives d'emploi plus lucratives dans d'autres pays. Même en période de ralentissement économique, le maintien de ces programmes n'est pas un risque stratégique pour les autorités, car ils portent sur un secteur à bas salaire, dans lequel la population du pays d'accueil est depuis longtemps réticente à travailler, et ils ne permettent pas à leurs bénéficiaires d'accéder à d'autres emplois sur le marché du travail.

III.2. Répercussions escomptées à moyen terme sur la composition des flux migratoires

En 2006, les migrations de travail discrétionnaires représentaient moins de 20 % de la totalité des flux dans la plupart des pays de l'OCDE, et pas plus d'un tiers de l'ensemble des flux dans les premiers pays (OCDE, 2008a). Comme indiqué plus haut, le regroupement familial et les migrations pour raisons humanitaires représentent souvent une proportion considérable des migrations totales, et ne sont que faiblement liés avec la situation sur le marché du travail. La liberté de circulation, principalement à des fins professionnelles, n'est pas contrôlée. Une réduction des migrations de travail discrétionnaires peut avoir toutes sortes de retombées sur la composition des flux, avec des répercussions à long terme potentiellement importantes. Les migrations irrégulières ne sont pas forcément sensibles aux changements économiques et aux politiques visant à réduire l'immigration, ce qui signifie que la diminution des migrations économiques risque de n'avoir guère d'effets sur les migrations nettes.

Regroupement familial

En matière d'immigration, les facteurs incitatifs peuvent provenir des employeurs, mais également des immigrés établis dans un pays d'accueil qui leur permet d'être rejoints par les membres de leur famille. Ce type de migration est déterminé à la fois par les politiques en vigueur - celles-ci donnent-elles aux immigrés le droit au regroupement familial - et par la décision prise par les familles - qui choisiront ou pas d'exercer ce droit. Plusieurs pays de l'OCDE appliquent des quotas ou fixent un plafond au regroupement familial, et ont accumulé un arriéré de demandes à traiter. Tant que les plafonds ne sont pas modifiés, cette accumulation garantit la constance des flux indépendamment du contexte économique.

Lorsque le regroupement familial est soumis à des conditions de revenu, il peut être repoussé lorsque les immigrés susceptibles d'accueillir leur famille connaissent des périodes de chômage élevé, ce qui réduit les flux migratoires globaux. De même, le regroupement familial est souvent soumis à la durée du séjour de l'immigré dans le pays d'accueil, une exigence qui augmente, au fil du temps, le nombre des individus pouvant faire valoir leur droit dans ce domaine. Si ces caractéristiques peuvent avoir un impact négatif sur les migrations pour raisons familiales, les immigrés qui n'ont pas fait

⁴¹ Il est possible que cette décision soit liée au fait que les travailleurs polonais, qui peuvent accéder librement au marché du travail du Royaume-Uni, ne comblent pas la demande de main-d'œuvre dans ce secteur.

valoir leur droit au regroupement familial peuvent, lorsque les politiques se font plus restrictives, se hâter d'y avoir recours tant que leur statut est encore valable. Des regroupements de cette nature ont été observés suite aux restrictions imposées aux migrations de travail au début des années 70 (**encadré I.7**). Lorsque les perspectives de migration de travail sont supprimées ou réduites, les immigrés installés légalement dans le pays d'accueil peuvent avoir recours au regroupement familial pour contourner ces limitations.

Lorsque les membres de la famille d'un immigré ont le droit d'accéder au marché du travail, ils peuvent représenter un afflux considérable et permanent de travailleurs potentiels, même en période de ralentissement économique. Dans le cas de la France par exemple, quelque 88 000 immigrés ont fait leur entrée sur le marché du travail en 2006, mais ils n'étaient que 10 000 à le faire dans le cadre de migrations de travail (Léger, 2007). Par ailleurs, les membres de la famille sont généralement dispensés des critères qui s'appliquent aux migrants de travail. Dans les pays de l'OCDE où les migrations de travail sont régies par un système de points ou soumises à des critères professionnels, les immigrés au titre du regroupement familial ont un niveau d'instruction généralement inférieur à celui des migrants de travail, ce qui accroît l'offre de travailleurs moins qualifiés. Cependant, dans les pays qui imposent des restrictions à l'accès des membres de la famille au marché du travail, les perspectives d'intégration à long terme de ces derniers sont généralement moins favorables que ce qu'elles auraient été s'ils avaient eu la possibilité de travailler immédiatement après être entrés dans le pays d'accueil.

Encadré I. 7. La crise du milieu des années 70

Les crises économiques qui ont suivi les deux chocs pétroliers des années 70 dans la plupart des pays de l'OCDE offrent de bons exemples des différentes répercussions qu'une récession peut avoir sur les flux migratoires. La montée rapide du chômage dans de nombreux pays de l'OCDE au cours de ces crises⁴² a entraîné un durcissement sévère des politiques de l'immigration, en particulier dans les pays d'Europe qui avaient eu largement recours à la main-d'œuvre étrangère au cours des années de reconstruction et de croissance économique de l'après-guerre (notamment dans le cadre d'accords bilatéraux avec les pays d'origine).

Plusieurs pays européens ont alors mis en place des programmes de retour volontaire afin d'inciter les immigrés sans emploi à regagner leur pays d'origine. La France a par exemple lancé un tel programme en 1975, qui comportait un volet d'assistance financière et un volet éducatif. Face au manque de succès de ce dispositif, le montant de la prime au retour a été considérablement augmenté en 1977. Le programme, qui prévoyait que les candidats au retour devaient renoncer à leurs droits à la sécurité sociale et à leur permis de travail, n'a jamais atteint les objectifs quantitatifs ambitieux qui lui avaient été fixés. En outre, alors qu'il visait essentiellement les travailleurs algériens, plus de 60 % des retours ont concerné des immigrés espagnols et portugais (Dustmann, 1996). On estime qu'une grande proportion des individus qui ont bénéficié du programme aurait de toute façon regagné son pays d'origine.

Au lieu de rentrer dans leur pays, de nombreux migrants qui avaient au départ émigré seuls à la recherche d'un emploi temporaire ont fait venir leurs épouses et leurs enfants. La proportion des migrations pour raisons familiales a augmenté et a souvent dépassé celle de l'immigration de travail. Tel a notamment été le cas en France à partir de 1975 (**graphique I.13**)⁴³. Le changement radical de la composition des flux migratoires en direction des pays d'Europe suite à l'arrêt des migrations de travail explique probablement pourquoi les migrations nettes sont devenues beaucoup moins sensibles aux conditions économiques après les années 70.

⁴² Sur les 19 pays de l'OCDE qui disposent de données sur le chômage pour cette période, au moins 14 enregistraient un taux de chômage inférieur à 4 % entre 1970 et 1974, contre seulement 7 entre 1977 et 1980.

⁴³ L'augmentation des migrations de travail en 1982 n'est qu'apparente, et s'explique par la régularisation de 1981-1982. Elle ne correspond pas à une hausse des entrées au cours de cette année.

Graphique I.13. Entrées au titre du regroupement familial et immigration permanente de travail en France, 1963-1999

Source : OMI/ANAEM.

Immigration pour raisons humanitaires

L'immigration pour raisons humanitaires comprend les demandeurs d'asile et les réfugiés « réinstallés ». Le nombre des demandeurs d'asile, tout en étant largement dépendant de crises et d'événements extérieurs, peut lui aussi être affecté par des répercussions secondaires. Lorsque des opportunités de migration de travail légale existent, et que les obstacles sont relativement faibles, certains migrants pouvant prétendre au statut de migrant pour raisons humanitaires peuvent opter pour ce canal au lieu de s'en remettre à la solution somme toute plus aléatoire de la demande d'asile. À l'inverse, lorsque les filières de migration de travail légales sont fermées, la demande d'asile peut être la seule chance des migrants économiques. Cela est particulièrement vrai dans les cas où la procédure de demande d'asile est longue et où le risque d'expulsion demeure faible. Ces demandeurs opportunistes posent un problème durable, du fait que les demandeurs d'asile déboutés qui restent dans leur pays d'accueil sont en général, même lorsqu'ils y sont tolérés et qu'ils y bénéficient de l'accès au marché du travail, dans une situation économique moins favorable que celle des migrants de travail et des autres catégories.

Plusieurs pays de l'OCDE qui doivent traiter un nombre important de demandes d'asile se sont ces dernières années efforcés d'accélérer le traitement de ces demandes et de renforcer leurs systèmes de détention et de réadmission. Les accords de réadmission entre les pays de l'OCDE et les pays d'où sont originaires les immigrés ou par lesquels ils transitent sont aujourd'hui beaucoup plus nombreux, ce qui améliore la capacité des pays de l'Organisation de renvoyer des demandeurs d'asile potentiels dans des « tiers pays sûrs ». Au sein de l'Europe, la plupart des pays sont parties à la Convention de Dublin qui stipule que les demandes d'asile doivent être traitées dans le premier pays d'arrivée, qui n'est bien souvent pas la destination souhaitée ou traditionnelle. Toute hausse des demandes d'asile se déroulera désormais dans ces conditions, et devra affronter des pressions soutenues de la part du public d'en vérifier la légitimité.

Les pays de l'OCDE qui acceptent d'accueillir les réfugiés « réinstallés » (États-Unis, Canada, Danemark, Australie, Suède, France, Pays-Bas etc.) le font généralement sur la base de quotas ou d'objectifs annuels. Les quotas fixés ne tiennent pas spécifiquement compte du contexte sur le marché du travail, mais peuvent être modifiés en fonction des conditions sur ce marché, en particulier si l'on observe que les réfugiés entrent en concurrence avec les travailleurs locaux ou obtiennent des résultats particulièrement faibles, ou si l'opinion publique s'inquiète des priorités budgétaires.

Zones de libre circulation

Dans les zones d'union monétaire, la mobilité de la main-d'œuvre peut être un moyen efficace d'absorber les chocs asymétriques. Si la mobilité entre les pays de l'UE-15 demeure relativement faible, du moins lorsqu'on la compare à la mobilité interrégionale aux États-Unis, les deux dernières phases de l'élargissement ont eu des répercussions inattendues sur les migrations au sein de la zone UE. Les enseignements qui en ont été tirés révèlent que, de manière générale, les mouvements internes bénéficiant de la libre circulation ne remplacent ni ne diminuent de manière notable les flux en provenance de l'extérieur de l'UE.

La libre circulation à des fins professionnelles se développe en Europe depuis 2004. Plusieurs pays ont ouvert intégralement leur marché du travail aux citoyens des nouveaux pays membres de

l'Union européenne, alors que d'autres n'imposent que des restrictions symboliques. L'Irlande, le Royaume-Uni, l'Autriche, la Norvège, la Suisse, et, dans une moindre mesure, la Suède, ont enregistré une hausse considérable du nombre des ressortissants originaires de ces nouveaux pays sur leur marché du travail. L'augmentation du nombre des migrants de travail originaires des pays de l'espace de libre circulation y est sensiblement plus forte que celle des migrants de travail en provenance de pays non membres de l'UE, qui n'enregistre toutefois aucun repli (OCDE, 2008a). La plupart de ces pays ont accueilli un nombre beaucoup plus important de migrants de travail que s'ils n'avaient pas mis en place un système de libre circulation, mais cette mesure ne semble pas avoir eu de répercussion sur les entrées des migrants de travail originaires d'autres pays.

Pour quelle raison les arrivées des migrants de travail en provenance des pays non membres de l'UE n'ont-elles pas diminué ? Les migrations de travail en provenance des pays extérieurs à l'UE sont régulées et soumises à la possession d'une offre d'emploi, ce qui les limite généralement aux travailleurs hautement qualifiés. Les employeurs ne sont peut-être pas parvenus à recruter suffisamment de travailleurs de cette catégorie dans les nouveaux pays de l'UE, à moins que l'attrait des filières de recrutement en vigueur reste trop faible. Les travailleurs de la zone de libre circulation occupent en général des emplois temporaires et moins qualifiés, pour lesquels il n'est de toute façon pas permis de recruter à l'extérieur de l'UE. Cela tend à démontrer qu'il n'est peut-être pas réaliste de dépendre entièrement des zones de libre circulation pour ce qui est des migrations de travail internationales.

La deuxième question à se poser consiste à savoir si les travailleurs qui bénéficient de la liberté de circulation ont modifié le choix de leur pays de destination. Les flux en provenance des huit nouveaux États membres de l'Union européenne à destination de pays membres de l'OCDE extérieurs à l'UE n'ont pas diminué après 2004, mais se sont au contraire maintenus. L'émigration à destination des États-Unis, du Canada et de l'Australie, par exemple, a enregistré une progression lente mais constante entre 2000 et 2006. Certaines de ces migrations étaient dues au regroupement familial, alors que les migrations de travail vers ces pays étaient principalement limitées aux emplois hautement qualifiés. Ces deux catégories de migrations sont peu susceptibles d'être affectées par l'ouverture d'autres destinations. L'essor des migrations vers des destinations à libre circulation semble être dû à un autre groupe, celui des individus originaires des pays extérieurs à l'UE qui ne répondent ni aux critères familiaux ni aux critères professionnels, et celui des individus qui souhaitent émigrer temporairement.

Migrations irrégulières

Dans le contexte de la crise économique actuelle, l'un des principaux risques est l'augmentation du nombre des personnes entrées légalement dans le pays, mais qui ne respectent pas la date d'expiration de leur visa. Tous les pays de l'OCDE connaissent ce phénomène, dont le lien avec la situation sur le marché du travail varie toutefois d'un pays à l'autre. Il est une menace lorsque des immigrés au chômage titulaires d'un permis temporaire n'ont pas les moyens de le renouveler. L'incapacité de financer un retour onéreux dans leur pays d'origine peut les inciter à accepter un emploi illégal dans l'économie informelle (**encadré I.8**). Même en période de croissance normale, plusieurs pays de l'OCDE ont constaté que des immigrés repassaient dans l'illégalité après avoir obtenu un premier permis de travail grâce à une offre d'emploi ou une régularisation. En Italie, en Espagne et en Grèce, les régularisations ont profité à cette catégorie de demandeurs, alors que le taux de renouvellement des permis délivrés était généralement inférieur au taux de séjour dans le pays parmi ces bénéficiaires.

Des immigrés sans permis de travail, comme les touristes ou les étudiants, peuvent également rester sur le territoire après la date d'expiration de leur visa et venir grossir les rangs de la population

en situation irrégulière. Ce phénomène, ainsi que les entrées frauduleuses et les passages illégaux de frontières constituent tous des flux irréguliers susceptibles de faire leur apparition lorsque les autres filières se ferment aux migrants de travail et à leurs familles, en particulier si la demande augmente. Les facteurs de rejet ont parfois une influence plus forte que les changements d'orientation, et des perspectives même médiocres dans l'emploi illégal en période de ralentissement sévère peuvent suffire à attirer les migrants illégaux. Les passages illégaux de frontières constituent un indicateur des flux irréguliers, bien qu'ils ne représentent qu'une fraction des migrations irrégulières dans la plupart des pays de l'OCDE. En 2008, les arrivées par bateau en Espagne ont diminué (de 18 000 à 13 000) alors qu'elles ont augmenté en Italie (de 20 000 à 37 000). Le long de la frontière entre les États-Unis et le Mexique, le nombre des arrestations a chuté (de plus d'un million en 2006 à 860 000 en 2007 et 700 000 en 2008). Si en Espagne et aux États-Unis, cette chute peut être attribuée à une baisse de la demande, elle peut tout aussi bien être due au renforcement des contrôles sur les lieux de travail et aux frontières et, dans le cas de l'Espagne, à la coopération internationale.

Les migrations irrégulières risquent d'être moins tolérées en période de ralentissement économique (Wilkes et al., 2008). Le soutien du public en faveur des mesures de répression et de lutte contre l'emploi illégal de travailleurs étrangers est plus fort lors d'une crise économique, au cours de laquelle la concurrence se durcit sur le marché du travail (Simon et Lynch, 1999 ; Citrin *et al.*, 1997). Les programmes de régularisation sont également moins fréquents au cours de ces périodes, compte tenu du soutien, au mieux modéré, exprimé par le public à l'égard de telles mesures. Les régularisations continues et au cas par cas, des immigrants titulaires d'un emploi, telles qu'elles sont pratiquées dans certains pays de l'OCDE, sont également moins efficaces lors d'une récession, où les emplois disparaissent.

Encadré I.8. La crise financière en Asie en 1997

La crise financière qui a touché plusieurs pays asiatiques en 1997 à l'issue d'une période de croissance sans précédent qui avait commencé au début des années 80 et s'était poursuivie jusqu'alors, a eu des répercussions majeures sur les marchés du travail de la région. Le chômage a plus que doublé en Corée et en Thaïlande entre 1997 et 1998, et a augmenté de plus de 50 % en Malaisie. Les Philippines ont été plus légèrement touchées, et n'ont enregistré qu'une hausse modeste du chômage. Le marché du travail de l'Indonésie, l'un des pays les plus durement éprouvés, a réagi principalement par un déclin des salaires réels (plus de 40 % entre 1997 et 1998) (OCDE, 1999 ; Betcherman et Islam, 2001).

Les migrations de travail à l'intérieur de la région avaient considérablement augmenté au cours des années 80 et 90. La Malaisie, la Thaïlande et la Corée (ainsi que Singapour et Hong Kong, Chine) étaient les principaux importateurs nets de main-d'œuvre, l'Indonésie et les Philippines en étant les premiers exportateurs.

Face à la crise financière et à la récession qu'elle a entraînée, les gouvernements des pays importateurs de main-d'œuvre se sont efforcés de réduire les flux des travailleurs immigrés et le nombre des migrants illégaux. À titre d'illustration, la Malaisie, qui dépendait fortement des travailleurs étrangers sous contrat (qui représentaient plus de 20 % de la population active totale) a interdit les admissions de travailleurs immigrés, et a entamé des reconduites à la frontière des travailleurs étrangers (Manning, 2002).

Comme l'observe Hugo (2002), la crise n'a pas eu de répercussions majeures sur les migrations de travail dans la région, et ce, en dépit des efforts déployés par les gouvernements pour influencer les mouvements migratoires dans le but d'alléger les tensions sur leur marché du travail. Cela peut s'expliquer par quatre raisons principales. Premièrement, les effets de la crise dans les pays d'origine, comme l'Indonésie, n'ont fait qu'accentuer les pressions à l'émigration, de nombreux travailleurs du secteur formel ayant perdu leur emploi. Deuxièmement, dans de nombreux pays de destination, la crise n'a pas affecté les segments du marché du travail de prédilection de nombreux travailleurs immigrés. À titre d'illustration, de nombreux Indonésiens installés en Malaisie travaillent dans le secteur des plantations et dans les secteurs forestier et agricole. La dépréciation de la monnaie malaise a amélioré la compétitivité des exportations nationales, ce qui a entraîné une hausse de la demande de main-d'œuvre dans ces secteurs. Par conséquent, les employeurs des secteurs souffrant d'une pénurie de main-d'œuvre étaient opposés aux vastes mesures prises pour limiter l'immigration. Troisièmement, certains travailleurs migrants ayant perdu leur emploi dans des secteurs comme celui de la construction sont

rapidement passés dans l'économie informelle dans les pays de destination. Quatrièmement, certains pays asiatiques grands importateurs de main-d'œuvre, comme le Taipei chinois, n'ont pas été fortement touchés par la crise et sont restés une destination pleine d'attraits pour les migrants.

III.3. Répercussions escomptées à moyen terme sur l'intégration des immigrants

Au-delà de l'impact immédiat du ralentissement sur l'emploi des immigrants, c'est la question des conséquences à moyen et long terme sur l'intégration de ces derniers qui semble la plus importante. Les événements passés comparables ont montré qu'une crise économique sévère pouvait avoir des répercussions durables sur les immigrants, aussi bien sur ceux arrivés récemment que sur les individus déjà installés dans leur pays d'accueil. À quels risques les pays de l'OCDE doivent-ils s'attendre dans ce contexte, et quelle doit être leur réponse en termes d'actions publiques ?

L'impact des conditions économiques à l'arrivée sur les résultats des immigrants au regard du marché du travail

Le ralentissement économique aura pour conséquence de repousser l'entrée de nouveaux arrivants sur le marché du travail. Les employeurs auront tendance à se montrer plus sélectifs au moment de l'embauche, et des désavantages tels qu'une mauvaise maîtrise de la langue, qui sont généralement un obstacle à la productivité, pourront être invoqués pour évincer certains demandeurs. Face à une abondance relative de candidats, les employeurs ne sont guère incités à prendre des risques. Il est également prouvé qu'en période de ralentissement économique, les employeurs qui souhaitent embaucher préfèrent avoir recours aux réseaux personnels ou informels plutôt qu'aux méthodes plus officielles (Behtoui, 2004). Là encore, les nouveaux arrivés sont généralement plus à l'écart de ces réseaux et sont par conséquent désavantagés par rapport à leurs concurrents nés dans le pays d'accueil.

Plus important, le bilan tiré d'expériences passées révèle que le fait d'arriver dans un pays en période de crise économique peut avoir des conséquences plus durables sur les résultats au regard du marché du travail⁴⁴. La Suède en fournit un exemple (OCDE, 2007a). Le pays a traversé une crise profonde du début au milieu des années 90, au cours de laquelle les taux d'emploi ont chuté de 12 % en moins de trois ans, avant d'enregistrer une remontée rapide. Au cours de cette période, les résultats des immigrants au regard du marché du travail ont été durement affectés, en particulier ceux des derniers arrivés. Aslund et Rooth (2003) montrent que six ans après leur arrivée, les immigrants entrés sur le territoire avant la récession avaient de 7 à 9 % plus de chances d'être en activité, et leurs revenus étaient de 12 à 18 % supérieurs à ceux des migrants arrivés sur le marché du travail au cours de la phase de détérioration⁴⁵.

Les conditions sur le marché du travail au Canada ont été relativement médiocres tout au long de la décennie 80, avant de se détériorer lors de la récession du début des années 90. En 1993, le taux de chômage était supérieur à 11 %, contre 7.5 % en 1989. Les perspectives des immigrants qui arrivaient

⁴⁴ Dans le cas de la Norvège, Raaum et Roed (2006) montre que cela est particulièrement vrai pour les jeunes qui font leur entrée sur le marché du travail, du fait qu'une période précoce de chômage peut freiner l'accumulation du capital et entraîner une dépréciation des compétences. Les auteurs ont découvert que les individus âgés de 16 et 19 ans à l'époque d'une crise enregistraient des taux de chômage à l'âge adulte (dans les classes d'âge de forte activité) pouvant être de 1 à 3 points de pourcentage supérieur à ceux des autres adultes, toutes choses étant égales par ailleurs. Oreopoulos et al. (2006) montrent, dans le cas du Canada, qu'un accroissement du taux de chômage de 5 points de pourcentage induit une baisse des revenus des jeunes diplômés du supérieur de 9% qui ne se résorbe qu'au bout de huit à dix ans.

⁴⁵ Il convient toutefois de préciser que cette vague d'immigration était principalement composée de réfugiés et de leur famille.

sur le marché du travail à cette époque étaient considérablement plus défavorables que celles de leurs prédécesseurs. Les immigrants arrivés au début des années 90 enregistraient non seulement des salaires de départ et des taux d'emploi plus faibles, mais semblaient mettre également plus de temps à rattraper leur retard que les immigrants arrivés avant eux (**graphique I.14**). Ce constat ne s'applique toutefois pas aux demandeurs principaux qualifiés, qui, même si leurs salaires restaient inférieurs à ceux des travailleurs nationaux un an après leur arrivée, finissaient par rattraper leur retard plus rapidement que leurs prédécesseurs. L'évolution de la composition des migrations, par niveau de compétences et pays d'origine, explique dans une large mesure le déclin observé dans les salaires perçus par les nouveaux immigrants à leur arrivée (Picot et Sweetman, 2005). Toutefois, Aydemir (2003) a prouvé que la prise en compte des conditions macroéconomiques à l'entrée réduit sensiblement l'effet de cohorte sur les résultats des immigrants au regard du marché du travail. Les conditions économiques globales à l'entrée expliquent plus de 50 % du déclin du taux de participation des immigrants arrivés au cours de la récession des années 90, et environ un cinquième de la chute du taux d'emploi.

Avec l'arrivée massive de nouveaux immigrants pour des raisons humanitaires à partir du milieu des années 80 jusqu'au début des années 90, parallèlement au ralentissement économique, le Danemark a lui aussi enregistré une baisse de près de 15 points de pourcentage du ratio emploi-population parmi les individus nés à l'étranger. Aux Pays-Bas, la crise économique sévère du début des années 80 semble coïncider avec l'apparition du faible emploi chez les immigrants, qui étaient nombreux à être arrivés au cours de la deuxième moitié des années 70 (OCDE, 2008d). D'autres études consacrées au Royaume-Uni (Clark et Lindley, 2006)⁴⁶ ou aux États-Unis (Chiswick et Miller, 2002) confirment l'impact négatif des conditions sur le marché du travail à l'arrivée. Dans ce dernier cas, toutefois, les auteurs montrent que ces effets néfastes initiaux diminuent au fur et à mesure de la durée du séjour aux États-Unis⁴⁷.

Graphique I.14. Revenus d'emploi annuels moyens par catégorie d'immigrant, par année d'arrivée et d'imposition, Canada, 1981-2004

Source : Base de données longitudinales sur les immigrants (BDIM), Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC).

L'une des raisons pouvant expliquer la durabilité de cet impact négatif est qualifiée d'effet de « stigmatisme ». Les immigrants qui ne sont pas parvenus à trouver un emploi rapidement après leur arrivée risquent d'être stigmatisés sur le marché du travail. Ils entrent en outre en concurrence directe avec les nouvelles vagues d'immigration qui coïncident avec la reprise.

Cette situation n'est toutefois pas spécifique aux immigrants, les jeunes nés sur le territoire qui font leur entrée sur le marché du travail au cours d'une récession risquant eux aussi d'être durablement lésés en termes de résultats au regard de l'emploi. Des mesures doivent par conséquent être prises pour soutenir la totalité des individus qui arrivent sur le marché du travail en période de crise, afin de les aider à acquérir une première expérience professionnelle, notamment dans le cadre de stages ou d'emplois subventionnés.

La participation aux programmes mis en place par les pays de l'OCDE en réponse à la crise ne doit par ailleurs pas être soumise à des critères de nationalité ou de durée du séjour dans le pays, afin d'éviter d'exacerber l'impact négatif des conditions économiques générales à l'entrée sur les immigrants

⁴⁶ Les auteurs de cette étude constatent uniquement un impact du chômage ou de la croissance à l'entrée sur les rémunérations des immigrants de couleur.

⁴⁷ Dans le cas des États-Unis, Chiswick, Cohen et Zach (1997), après avoir consulté des données de l'enquête CPS de 1979 à 1988, n'ont trouvé aucun élément probant de l'existence d'un quelconque effet « de stigmatisme » en raison d'une arrivée tardive sur le marché du travail.

récents. Enfin, en période de reprise, lorsque les perspectives d'emploi redeviennent plus favorables, une attention particulière doit être accordée aux immigrés qui ont récemment acquis le droit de s'installer dans le pays, afin de les aider à acquérir une première expérience sur le marché du travail le plus rapidement possible.

Reconversion et retour à l'emploi des travailleurs immigrés victimes de suppression d'emploi

Les crises économiques amplifient généralement les changements structurels en cours sur le marché du travail, tels que le déclin des industries exportatrices peu compétitives. Dans les années 70, les chocs pétroliers ont aggravé les processus de restructuration dans des industries telles que la sidérurgie, la métallurgie, les produits chimiques ou l'industrie manufacturière. Les immigrés qui étaient concentrés dans ces secteurs ont été durement touchés par les crises et ont eu beaucoup de peine à réintégrer le marché du travail. En France, entre 1974 et 1982, le nombre des étrangers au chômage est passé de 40 000 à environ 220 000 et leur taux de chômage a atteint 14 % (Schor, 1996 ; Tripier, 1990). Les mesures prises par les pouvoirs publics face à cette situation prenaient généralement la forme d'une aide au retour – très peu prisée – et de mesures traditionnelles de réinsertion. Elles se sont révélées inefficaces à une époque où la plupart des immigrés étaient faiblement qualifiés et ne possédaient pas les compétences de base nécessaires pour s'adapter aux nouveaux emplois proposés, notamment dans le secteur des services. Dans plusieurs pays de l'UE, la crise a eu un impact durable sur l'intégration des immigrés, qui transparait toujours aujourd'hui dans les résultats de leurs enfants au regard de l'éducation et du marché du travail.

La crise économique actuelle s'inscrit également dans un contexte de durcissement de la concurrence et de restructuration des industries manufacturières, qui a des répercussions sur la demande de main-d'œuvre, notamment pour les travailleurs faiblement qualifiés de ces secteurs (OCDE, 2007b). Le choc macroéconomique peut contribuer à exacerber cette évolution. Des secteurs tels que l'industrie automobile ont déjà annoncé une réduction massive de leur main-d'œuvre ou des périodes de chômage technique dans plusieurs pays de l'OCDE, notamment aux États-Unis. Le contexte général est, toutefois, relativement différent aujourd'hui de ce qu'il était dans les années 70, du fait que l'emploi des immigrés s'est étendu aux secteurs des services et joue un rôle beaucoup moins important dans les industries manufacturières (sauf dans *l'industrie agroalimentaire*). Par ailleurs, les immigrés qui sont arrivés ces vingt dernières années sont de manière générale plus qualifiés que leurs prédécesseurs (OCDE, 2008e).

Les dispositifs de reconversion et de réinsertion peuvent pour leur part se révéler efficaces pour éviter les conséquences négatives durables sur les travailleurs victimes de suppression d'emploi. Plusieurs pays de l'OCDE les ont en effet intégrés dans leurs trains de mesures de relance budgétaire. Ainsi le Royaume-Uni s'apprête à allouer 100 millions GBP à la reconversion des travailleurs dont l'emploi a été supprimé. Le Japon a annoncé, dans le cadre d'un « ensemble global de mesures immédiates destinées à apaiser l'angoisse du public », la mise en place de vastes programmes de formation à l'intention des personnes victimes de suppression d'emploi dans des régions où la situation de l'emploi est particulièrement difficile⁴⁸.

Les programmes reconversion et de réinsertion devraient être généralisés et ouverts à tous les travailleurs, et porter une attention particulière aux personnes ayant perdu leur emploi dans des secteurs en déclin.

⁴⁸ Les autorités japonaises proposent des conseils, des informations et des services d'aide à la recherche d'emploi dans la langue des immigrés dans les agences Hello Work situées dans des régions où habitent de nombreux citoyens étrangers d'origine japonaise.

IV. L'impact de la crise sur les migrations : la perspective des pays d'origine

Comme nous l'avons vu précédemment, la crise que connaissent les pays de l'OCDE a des répercussions sur les résultats des immigrés sur le marché du travail et est susceptible de modifier les incitations à la migration internationale vers la zone OCDE. La propagation de la crise économique aux pays émergents et en développement affectera, quant à elle, les incitations à l'émigration depuis ces pays. Le ralentissement de la croissance du revenu par habitant et la dégradation des perspectives d'emploi pourraient en effet inciter davantage d'individus à émigrer, notamment les jeunes. Toutefois, les répercussions sur les flux migratoires dépendront dans une large mesure de l'ampleur relative de la crise et de son évolution dans le temps dans les pays d'origine.

Si les pays d'origine n'étaient que marginalement touchés, et que les conséquences de la crise affectaient surtout les pays d'accueil, l'influence des facteurs d'émigration serait limitée. À l'inverse, si les pays d'origine étaient durement éprouvés, les incitations à l'émigration seraient renforcées. Si les économies émergentes et en développement atteignent le creux du cycle lorsque les pays de destination de l'OCDE auront déjà entamé leur reprise, le creusement de l'écart des opportunités économiques créera des incitations puissantes à l'émigration. D'un autre côté, si la crise se déroule de manière plus synchronisée, son impact sur les migrations devrait être plus restreint.

Les migrations contribueront par ailleurs à déterminer l'impact qu'aura la crise dans les pays dont une proportion non négligeable de la population vit à l'étranger, et ce, essentiellement par le biais des envois de fonds. La situation des immigrés sur le marché du travail dans les pays de l'OCDE, ainsi que les changements des politiques migratoires, auront par conséquent des répercussions indirectes sur la façon dont la crise affectera les pays d'origine.

Cette section traite des conséquences que pourrait avoir la crise sur les migrations internationales du point de vue des pays d'origine, en analysant les perspectives économiques dans les pays émergents et en développement, et en examinant deux aspects liés : les flux migratoires, y compris les retours, et les envois de fonds.

IV.1. Perspectives mondiales et régionales

Si la crise a débuté plus tôt, et est pour l'heure plus profonde, dans les économies plus avancées que dans les pays émergents et en développement – en partie en raison du fait que ces deux groupes de pays suivent depuis dix ans des trajectoires différentes – le **graphique I.15** montre que ces deux groupes pourraient bien connaître des évolutions parallèles à brève échéance.

Graphique I.15. Croissance du PIB réel, 1970-2008 et projections 2009-2010

Source : FMI (2009a, 2009b).

Selon les prévisions actuelles, les économies émergentes et en développement devraient être touchées de façon significative par la crise : les prévisions les plus récentes du FMI (2009b)⁴⁹ prévoient que la croissance du PIB dans ces pays passera de 6.1 % en 2008 à 1.5 % à 2.5 % en 2009, contre environ 8 % en 2006 et 2007 ; des projections antérieures plus détaillées publiées en janvier 2009 étaient sensiblement plus optimistes, ce qui révèle la détérioration en cours de la conjoncture (**tableau I.3**). Les projections de janvier montrent des différences non négligeables entre les régions et les pays de ce groupe. À titre d'illustration, le continent africain devrait perdre « seulement » un point de pourcentage de croissance du PIB en 2008 par rapport à sa moyenne de 2006-2007 et 2.8 points en

⁴⁹ Ces prévisions ne sont pas désagrégées par pays.

2009, alors que des régions plus intégrées à l'économie mondiale subiront un recul plus sévère : la Chine et l'Inde céderont respectivement 3.3 et 2.3 points de croissance en 2008 et respectivement 5.6 et 4.5 points en 2009. Le Mexique devrait quant à lui reculer de 2.3 points en 2008 et de 4.4 points en 2009. En raison de sa forte dépendance vis-à-vis des exportations de matières premières au cours de sa période récente de forte croissance, la Russie devrait être fortement touchée par la fin de la flambée des cours des matières premières, et devrait perdre plus de 8 points en 2009⁵⁰. Même pour les pays en développement où on s'attend à ce que l'impact de la crise soit plus modéré, compte tenu de leur plus faible intégration à l'économie mondiale, l'impact social de la crise sera probablement important. En outre, cette récession intervient après un épisode inflationniste qui s'est traduit par une crise alimentaire dans de nombreux pays en développement et émergents.

Tableau I.3. Croissance du PIB réel dans les économies émergentes et en développement (en %), par pays et grandes régions, 2006-2008 et projections pour 2009

Source : FMI (2009a, 2009b).

Comme le notent les principales prévisions internationales, l'évolution future de l'économie mondiale est soumise à de fortes incertitudes (FMI, 2008 ; OCDE, 2008f). Celles-ci ne portent pas uniquement sur l'ampleur de la crise, mais également sur son rythme de diffusion dans les différentes régions du globe. Si les principaux marchés financiers des pays émergents et en développement ont tous été rapidement (et durement) touchés, la propagation de l'impact négatif de la crise mondiale du crédit à l'économie réelle des pays en développement et émergents peut être tributaire de nombreux facteurs, aussi bien directs qu'indirects, et aussi bien internationaux que nationaux. La complexité et la diversité des canaux de transmission et de leurs interactions avec les contextes nationaux en vigueur avant la crise rendent particulièrement délicate toute prévision concernant l'évolution que connaîtront ces pays.

De même, la durée de la crise dans les économies émergentes et en développement dépendra fortement de la forme que prendra celle-ci localement (origine, secteurs touchés, ampleur des difficultés monétaires et budgétaires), des contextes nationaux préalables à la crise, du niveau d'intégration des pays à l'économie mondiale et de l'ampleur du ralentissement. Les mesures prises par les autorités publiques à l'échelon national et international auront elles aussi des répercussions sur la gravité et la durée relatives du phénomène.

Les incertitudes sur l'ampleur et le déroulement de la crise ont des incidences profondes sur l'évolution possible des flux d'émigration, des migrations de retour et des envois de fonds à court et moyen terme. Il convient de noter que les décisions prises par les individus en matière de migration et d'envoi de fonds sont influencées non seulement par les conditions en vigueur dans les pays d'origine et de destination, mais également par les attentes entretenues à l'égard de ces conditions pour l'avenir. Dans le contexte actuel d'incertitude générale, les anticipations individuelles concernant l'évolution des économies risquent d'être plus divergentes qu'habituellement, ce qui implique que les projets de migration future, ainsi que les comportements actuels, vont également être beaucoup plus variés que d'ordinaire, même pour des individus se trouvant dans des situations apparemment analogues.

La possibilité d'une modification du scénario de croissance des grandes économies émergentes au cours de la période qui suivra la reprise, en particulier de la Chine, locomotive de la croissance de nombreux pays en développement depuis quelques années (en raison avant tout de sa forte demande de

⁵⁰ Globalement, les projections de l'OCDE pour les pays non membres (en particulier les économies bénéficiant de l'engagement renforcé) sont conformes à celles du FMI, sur une note toutefois légèrement plus pessimiste (OCDE, 2008f).

matières premières) rend plus complexe l'établissement de perspectives à moyen terme. Les flux migratoires en provenance des pays africains après la crise, par exemple, seront vraisemblablement différents selon que la croissance du PIB sur le continent revient à la moyenne d'avant la crise de 6 %, ou n'atteint que 3 %, comme cela était le cas au début de la décennie 2000. Une telle différence aurait des répercussions non seulement sur l'ampleur des flux migratoires, mais probablement également sur leur composition.

IV.2. L'évolution des flux migratoires : l'émigration et les migrations de retour

L'apparition de la crise dans les pays de destination se traduit, pour les migrants et les migrants potentiels, par la baisse du niveau d'emploi et des rémunérations, ces deux éléments ayant en outre un caractère plus aléatoire qu'avant. Elle devrait par conséquent avoir pour conséquence de suspendre les projets d'émigration et d'encourager ou d'accélérer le retour de certaines catégories d'immigrés dans leur pays d'origine.

Il est cependant peu probable que la crise fasse disparaître les motivations à l'émigration : après la crise, les écarts de revenu par habitant entre les pays de destination de l'OCDE et la plupart des pays en développement et émergents resteront du même ordre qu'auparavant. Les individus continueront de tenter leur chance à l'étranger, et ceux qui vivent et travaillent déjà à l'étranger continueront de faire valoir leur droit au regroupement familial et de vouloir offrir un avenir meilleur à leurs enfants. Lorsque la situation se sera stabilisée, et à moins de circonstances exceptionnelles, les personnes qui auront suspendu leur projet d'émigration viendront rejoindre les rangs des migrants potentiels.

Les migrants temporaires représentent une proportion importante des flux migratoires internationaux à destination des pays de l'OCDE. Ces migrants doivent, par définition, regagner leur pays d'origine à l'expiration de leur permis, mais ils peuvent décider d'avancer leur retour si les conditions économiques dans leur pays d'accueil se détériorent (par exemple, s'ils perdent leur emploi, du fait qu'ils ne peuvent souvent pas prétendre aux allocations chômage ou aux prestations sociales). Concernant les migrants permanents, la catégorie d'entrée est un déterminant majeur de la propension au retour (OCDE, 2008a). De manière générale, les migrants de travail ou les étudiants ont une propension au retour relativement plus élevée que celle des migrants au titre du regroupement familial ou des individus acceptés pour des raisons humanitaires. On estime qu'entre 20 % et 50 % des migrants, selon le pays de destination et l'époque considérés, repartent au bout de cinq années, et que la probabilité d'un retour dans le pays d'origine à l'issue de cette durée décroît par la suite rapidement, ce qui signifie que l'on ne peut s'attendre à ce que la crise modifie durablement l'ampleur traditionnelle des flux migratoires de retour. Les migrations de retour pourraient augmenter à court terme, mais cette hausse concernera essentiellement les immigrés qui auraient de toute façon regagné leur pays d'origine à une date ultérieure, ainsi que certains immigrés arrivés peu avant la crise et qui anticipent de rencontrer des difficultés sur le marché du travail (et de ne pas, par conséquent, atteindre leur objectif d'épargne). Il est peu probable que les immigrés installés depuis longtemps regagnent leur pays d'origine en raison de la crise, en particulier ceux qui ont été rejoints par leur famille.

De manière générale, on peut ainsi tabler sur une baisse à court terme de l'émigration nette en provenance des pays émergents et en développement, qui sera plus ou moins sensible en fonction de la situation économique dans les principaux pays de destination. Cette baisse devrait être suivie par un rebond lorsque les pays de l'OCDE entameront leur reprise, correspondant à la reprise des flux d'émigration mis en attente et à une réduction des migrations de retour.

La mise en place de politiques migratoires restrictives dans les pays de destination pourrait elle aussi avoir des incidences. Si les gouvernements des pays de destination décident notamment de restreindre les migrations de travail en raison de la situation sur le marché de l'emploi (ou pour

répondre à la demande de l'opinion publique), ou s'ils durcissent les conditions d'entrée applicables aux candidats au titre du regroupement familial ou aux migrations pour des raisons humanitaires, la difficulté et le coût de la migration s'en trouveront augmentés, ce qui contraindra les migrants potentiels à repousser leur émigration à une échéance encore plus lointaine. Les gouvernements pourraient également tenter d'inciter les migrants à regagner leur pays d'origine au moyen de programmes de retour volontaire, accompagnés d'incitations financières. Toutefois, comme le souligne la publication de l'OCDE (2008a), les expériences passées montrent que ces programmes n'ont généralement que peu d'effets. Les migrants sont réticents à regagner leur pays d'origine, si leur retour signifie qu'ils ne seront plus autorisés à revenir dans le pays de destination. Dans les faits, cette possibilité d'émigrer une nouvelle fois est perçue comme une « porte de sortie » en cas d'échec du projet de retour dans le pays d'origine. Pour conclure, les pays de l'OCDE qui souhaitent encourager les migrations de retour en période de ralentissement doivent par conséquent réduire les obstacles à ce retour, notamment en améliorant la transférabilité des droits sociaux ou en donnant la possibilité aux migrants de revenir.

Le contexte économique, social et politique dans les pays d'origine pèse également lourdement sur les décisions de retour (OCDE, 2008a). Comme nous l'avons fait remarquer, l'incertitude qui entoure les perspectives à moyen terme dans les économies émergentes et en développement est immense. Du fait que ces économies sont généralement beaucoup plus instables que les pays de l'OCDE, des événements même peu probables pourraient avoir un caractère suffisamment risqué pour dissuader les migrants qui ne sont pas prêts à prendre des risques de retourner dans leur pays d'origine, quelle que soit la situation dans le pays de destination.

Par ailleurs, et ce particulièrement en Espagne et aux États-Unis, les immigrés ont investi dans le marché de l'immobilier mais ne peuvent vendre leurs biens sans risquer une sanction pécuniaire importante. Cette perspective représente clairement un obstacle supplémentaire aux migrations de retour dans le contexte actuel (**encadré I.9**).

Encadré I. 9. La bulle de l'immobilier et les immigrés : propriété du logement et patrimoine négatif

Comme nous l'avons fait remarquer, les immigrés sont, dans de nombreux pays de l'OCDE, employés de manière disproportionnée dans le secteur de la construction ; ils sont par conséquent vulnérables à un effondrement des prix de l'immobilier. Ils sont toutefois également des propriétaires, et dans de nombreux pays de l'OCDE, en particulier ceux dans lesquels la flambée des prix de l'immobilier est la plus spectaculaire, ils représentent, depuis quelques années, une part croissante des acheteurs et des emprunteurs hypothécaires. Cela signifie qu'ils sont fortement concernés par le déclin de la valeur des biens immobiliers et qu'en raison de cette vulnérabilité accrue, ils sont plus exposés au risque de défaillance hypothécaire.

Aux États-Unis, l'écart entre les immigrés et les autochtones, en termes de taux d'accession à la propriété, s'est creusé au début de la décennie 2000. Alors que le taux d'accession à la propriété parmi les immigrés déjà installés s'accroissait, l'importance relative des nouveaux flux d'immigration a contribué à réduire le taux d'accession moyen. Nombre des nouveaux immigrés avaient en effet un niveau d'instruction et des revenus plus bas que la population native, et ils ne possédaient pas de patrimoine immobilier antérieur. En 1996, 33.1 % des étrangers installés étaient propriétaires (Census Bureau 1997) ; cette proportion s'est accrue pour atteindre 35.8 % en 2002 (UHD, US Housing Market Conditions 2002). En 2005, 17.5 % des primo-accédants à la propriété étaient nés à l'étranger (6.4 % étaient naturalisés et 11.4 % étaient étrangers), alors que 11.4 % des autres acheteurs et 8.6 % de l'ensemble des propriétaires étaient nés à l'étranger (UHD US Housing Market Conditions 2007). De nombreux immigrés s'étaient également installés dans des régions à forte croissance, où les prix de l'immobilier avaient le plus fortement augmenté ; de fait, le prix moyen des logements acquis par les immigrés était plus élevé que celui des natifs (Ray *et al.* 2004). La flambée de l'immobilier aux États-Unis est allée de pair avec l'essor des crédits hypothécaires – à des taux d'intérêt souvent élevés – consentis à des emprunteurs à antécédents médiocres ou sans antécédents, une catégorie dans laquelle les immigrés sont représentés de manière disproportionnée. Le ralentissement actuel a durement éprouvé cette catégorie. D'après une analyse d'Associated Press des données 2007 émanant du Census Bureau, à peine moins d'un tiers des propriétaires d'origine hispanique allouent au moins 38 % de leurs revenus aux dépenses immobilières, contre environ un quart des ménages noirs ou d'origine asiatique, et près de 16 % des ménages blancs. En novembre

2008, le Pew Hispanic Centre a révélé que plus de la moitié des propriétaires d'origine hispanique nés à l'étranger et installés aux États-Unis redoutaient une saisie de leur bien immobilier d'ici un an (Hugo Lopez *et al.* 2009).

En Espagne également, les achats de biens immobiliers par les immigrés ont rapidement augmenté au cours de la décennie 2000, parallèlement à la hausse rapide de la population étrangère. En 2006, le gouvernement estimait que 40 000 logements étaient achetés chaque année par les immigrés, correspondant à 5 % du marché (Oficina Economica del Presidente 2006) ; cette année-là, seulement 9 % des immigrés étaient propriétaires, mais on projetait alors, compte tenu des taux d'acquisitions, que ce chiffre pourrait atteindre 22 % en 2010. En 2007, 15 % des acheteurs de biens immobiliers étaient des immigrés (68 000 unités), même si la valeur totale des emprunts correspondants ne représentait que 7.4 % du total des emprunts.⁵¹ En 2008, 38 % des ménages immigrés étaient propriétaires, même si leurs hypothèques sont assorties d'une prime (en moyenne 3 à 5 %, mais parfois jusqu'à 8 %), contrairement à celles de leurs homologues espagnols (Oxfam, 2007). Les immigrés représentent désormais la plupart des défauts de paiement.

Au Royaume-Uni, des recherches menées par le Council of Mortgage Lenders (Holmans, 2005) ont révélé que les immigrés arrivés récemment enregistraient de faibles taux d'accès à la propriété (20 % après cinq ans). L'augmentation des prix au cours de la décennie 2000 a tenu à l'écart du marché britannique un bon nombre de nouveaux accédants à la propriété, ce qui a mis les immigrés relativement à l'abri de l'effondrement du marché de l'immobilier. Le taux d'accession à la propriété pour les immigrés était même plus faible en Irlande. D'après le recensement de la population de 2006, alors que 78 % des Irlandais étaient propriétaires, ce taux ne dépassait pas 5.4 % pour les étrangers originaires des nouveaux pays membres de l'Union européenne, et 21.7 % pour les ressortissants des pays tiers. Le taux d'intérêt moyen observé pour les immigrés est 2 % plus élevé que celui payé par les Irlandais (*Professional Insurance Brokers Association*).

Les immigrés qui achètent un bien immobilier en période de hausse rapide du marché ne disposent généralement pas d'un patrimoine antérieur. Ainsi en Italie, les immigrés représentaient 17 % des acheteurs en 2007, et leurs achats étaient généralement plus lourdement hypothéqués que ceux des Italiens d'origine (dont la moitié se passait entièrement d'hypothèque). Avec la chute des prix, les immigrés sont beaucoup plus exposés. Ceux qui ont acheté des biens immobiliers avec une hypothèque dont la valeur est supérieure à la valeur actuelle de leur bien sur le marché, ou ceux qui ne parviennent pas à vendre leur logement, ne peuvent se constituer un patrimoine en vue d'un achat immobilier lors de leur retour dans leur pays d'origine.

Comme indiqué à la section II, on observe depuis 2007 une baisse sensible des arrivées d'immigrés sans-papiers aux États-Unis. Il est toutefois trop tôt pour affirmer si cette tendance sera amenée à durer. Un grand nombre de Polonais ont eux aussi quitté le Royaume-Uni ces deux dernières années (**encadré I.10**), mais ce phénomène est associé à une hausse de la demande de main-d'œuvre et des salaires en Pologne, et pas forcément au ralentissement que connaît le Royaume-Uni.

Globalement, pour l'ensemble des raisons évoquées ci-dessus, il semble peu probable que l'on assiste, à moyen terme, à des flux migratoires de retour importants en provenance des pays de l'OCDE. Des flux massifs pourraient être observés dans certains cas, si un fort découplage entre les pays d'origine et de destination persiste, et si le coût de la migration n'est pas trop élevé, mais il s'agira davantage d'une exception que de la règle.

Encadré I.10. Les retours dans les pays concernés par l'élargissement à la suite de la crise économique

Depuis l'élargissement, les flux migratoires à partir des pays d'Europe centrale et orientale et à destination des pays de l'UE-15 sont en général plus temporaires que permanents, et caractérisés par de nombreux retours de travailleurs immigrés dans leur pays d'origine. Peut-on s'attendre à ce que cette évolution se poursuive dans le contexte du ralentissement économique actuel ? Si certains facteurs encourageront probablement les retours, d'autres inciteront les immigrés à prolonger leur séjour dans leur pays d'accueil. On ignore encore lesquels d'entre eux pèseront le plus lourd.

Le ralentissement actuel touche certains des plus grands marchés du travail de l'UE-15, où il se traduit par une contraction rapide de la demande et une baisse des rémunérations. Parallèlement, nombre des nouveaux

⁵¹ Données présentées au séminaire *Productos y servicios financieros para inmigrantes*, Madrid, 31/1/2008.

pays de l'UE ont enregistré ces dernières années une pénurie de main-d'œuvre associée à une augmentation des salaires. La Pologne, en particulier, connaît un essor des secteurs de la construction et de l'hôtellerie, alimenté par les grands projets de construction lancés à l'occasion du Championnat d'Europe de football de 2012⁵². Jusqu'à présent, l'impact de la crise dans les pays de l'UE-8 et l'UE-2 est beaucoup plus limité que dans la plupart des pays de l'UE-15, même si la croissance a déjà ralenti en 2008 et devrait ralentir davantage en 2009. La modification de l'équilibre entre les facteurs économiques d'incitation et de rejet peut par conséquent encourager, à court terme, les migrations de retour des travailleurs provenant des pays concernés par l'élargissement.

Le caractère essentiellement temporaire des flux migratoires depuis l'élargissement est peut-être un autre facteur susceptible d'encourager les retours. La détérioration des conditions sur le marché du travail dans les pays d'accueil pourrait inciter les travailleurs des pays d'Europe centrale et orientale à avancer la date prévue de leur retour.

D'un autre côté, à moyen et long terme, la contraction de l'IDE et des envois de fonds des émigrés en raison de la crise économique devrait inverser les tendances de croissance des économies de l'UE-8 et l'UE-2, ce qui contribuera à la propagation de la crise dans ces pays et, par conséquent, à la diminution de la propension au retour.

En 2007 déjà, le gouvernement polonais avait mis en place un ensemble de mesures destiné à favoriser le retour des émigrés afin de remédier aux pénuries de main-d'œuvre sur le marché du travail national. Face à la contraction de l'investissement direct étranger, l'épargne que les immigrants rapportent sur le territoire national constitue une autre raison d'encourager les retours.

L'évolution des taux de change peut également influencer sur les retours, en particulier dans le cas de l'immigration polonaise au Royaume-Uni. La diminution de l'écart de revenu en raison de la dépréciation de la livre britannique intervenue ces dernières années a fourni une raison supplémentaire aux immigrants polonais au Royaume-Uni de regagner leur pays d'origine afin d'investir leur épargne dans l'économie nationale en pleine croissance avant une nouvelle dépréciation. Cependant, depuis le milieu de l'été 2008, la livre, en dépit de sa baisse relative face à l'euro, s'est appréciée face au zloty. Ce retournement de tendance pourrait réduire les incitations au retour.

Des données récentes du registre de la population en Pologne donnent à penser qu'un nombre croissant de Polonais sont rentrés de l'étranger au cours des deux dernières années. Des données émanant d'une enquête menée auprès de Polonais rentrés du Royaume-Uni après y avoir vécu au moins trois mois depuis 1998 confirme que le rythme des retours en Pologne parmi les personnes ayant émigré au Royaume-Uni s'est accéléré début 2008 (Latorre, Pollard et Sriskandarajah, 2008).

Il est moins probable que les travailleurs bulgares et roumains qui ont émigré pour trouver un emploi dans les pays de l'UE-15 regagnent, même à court terme, leur pays d'origine. Les restrictions à leur circulation sont toujours en place, les écarts de salaire restent élevés et les migrations des travailleurs de ces pays sont généralement plus permanentes qu'auparavant. Même les travailleurs qui ont perdu leur emploi et qui rencontrent des difficultés pour trouver un nouvel emploi restent dans leur pays d'accueil, perçoivent les allocations chômage s'ils y ont droit ou recherchent un travail (légal ou illégal) dans des secteurs ou des régions moins touchés par la crise.

IV.3. Envois de fonds

D'après les estimations de la Banque mondiale, les envois de fonds en direction des pays en développement ont commencé à ralentir au cours du deuxième semestre de 2008 (Banque mondiale, 2008 et 2009). Ils devraient atteindre quelque 305 milliards USD en 2008, soit une progression de « seulement » 8.8 % par rapport à 2007, après avoir connu un taux de croissance de 16 % entre 2006 et 2007. Jusqu'à maintenant, ce sont les pays d'Amérique latine et des Caraïbes les plus touchés, du fait de leur forte dépendance à l'égard de la situation économique des États-Unis, avec des envois de fonds

⁵² Les emplois qu'occupent les Polonais à l'étranger ne sont pas forcément les mêmes que ceux qu'ils occuperaient en Pologne. Par conséquent, le retour de certains individus occupant un emploi spécifique n'est pas forcément de nature à combler les pénuries de main-d'œuvre de ce même emploi dans le pays d'origine.

ralentissant pour atteindre une croissance zéro en 2008. Par ailleurs, les migrations de travail des pays d'Asie du Sud se font essentiellement à destination d'autres pays de la région, ou des pays du Golfe, et les envois de fonds sont par conséquent beaucoup moins soumis à l'influence du début de la crise. Les envois de fonds vers les pays en développement devraient diminuer significativement en 2009 de 5 à 8 %, avant de croître à nouveau en 2010 (Banque mondiale, 2009), même si les nombreuses incertitudes liées à l'état de l'économie mondiale rendent prématurée toute prévision concernant l'ampleur des évolutions.

Pour comprendre de quelle manière la crise est susceptible d'influer sur les envois de fonds, il convient de prendre en considération plusieurs facteurs : i) le nombre des immigrés dans le pays de destination et leur participation au marché du travail ; ii) leur propension à envoyer des fonds, qui dépend de la durée de leur séjour et de leur situation familiale ; et iii) le montant moyen envoyé par les expéditeurs. Tous ces facteurs peuvent subir les répercussions de la crise, qui s'exerceront éventuellement dans des directions opposées, ce qui rend leur impact global incertain.

S'agissant du premier de ces facteurs, il est probable que les rémunérations globales des immigrés dans les pays de destination de l'OCDE baisseront en raison de la crise, du fait que les flux nets seront affectés à court terme, et compte tenu de la détérioration de la situation sur le front de l'emploi. Cependant, les envois de fonds proviennent des vagues cumulées d'immigrés au fil des années, et pas uniquement des nouveaux immigrés de l'année ou des deux années passées, ce qui les rend relativement persistants au fil du temps.

On ignore si la proportion des immigrés qui envoient des fonds augmentera ou diminuera sous l'effet de la crise. D'un côté, si les migrations ralentissent, cela se traduira par une diminution de la proportion des nouveaux arrivés dans la population totale née à l'étranger. Or on sait que ces nouveaux arrivés sont en général plus enclins à envoyer des fonds, alors que ceux établis de longue date (en particulier ceux qui vivent dans leur pays d'accueil avec leur famille) ont une plus faible propension aux envois. D'un autre côté, en fonction de l'ampleur de la crise dans les pays d'origine, les immigrés pourraient se retrouver plus lourdement sollicités sur le plan financier par leur famille ou leur communauté restée dans leur pays d'origine. Des données démontrent en effet l'effet contre-cyclique des envois de fonds (Chami, Fullenkamp et Jahjah, 2005 ; Fajnzylber et López, 2007)⁵³.

Enfin, les montants moyens des envois dépendent à la fois de l'évolution des rémunérations et de l'épargne des immigrés et du taux de change réel entre les pays d'accueil et d'origine. Une appréciation du taux de change réel de la monnaie du pays de destination par rapport à celle du pays d'origine se traduit par une augmentation de la valeur des envois dans le pays d'origine. À l'inverse, si la monnaie du pays d'origine s'apprécie, les immigrés devront envoyer une proportion plus importante de leur revenu pour garantir à leur famille restée dans leur pays d'origine le même niveau de ressources.

Comme le montre le **graphique I.16**, le peso mexicain s'est rapidement déprécié en termes réels face au dollar américain depuis septembre 2008, mettant fin à une période caractérisée par l'évolution inverse. D'après les recherches menées par le Pew Hispanic Center, environ 70 % des immigrés d'origine hispanique qui avaient envoyé des fonds au cours des deux précédentes années ont déclaré avoir envoyé en 2008 des montants inférieurs à ceux de 2007. Toutefois, des données de la Banque du

⁵³ D'autres études de Giuliano et Ruiz-Arranz (2005) et Sayan (2006) montrent toutefois que la cyclicité des envois de fonds varie selon les pays. Plusieurs études soutiennent l'hypothèse pro-cyclique dans le cas du Sri Lanka (Lueth et Ruiz-Arranz 2007), de l'Ouganda (Apa-Okelo et Anguyo 2006) et de la Turquie (Sayan et Tekin-Koru 2007).

Mexique ne révèlent pas une baisse du montant moyen des envois de fonds, qui reste stable à environ 350 USD par mois.

Si des données tendent à prouver la persistance relative des envois de fonds en provenance des États-Unis vers les pays d'Amérique latine (Roache et Gradzka, 2007), la crise actuelle devrait malgré tout avoir un impact non négligeable sur ces envois. Globalement, comme le montre le **graphique I.17**, les envois de fonds en provenance des États-Unis vers le Mexique ont considérablement ralenti au cours des deux dernières années, et ont atteint un niveau particulièrement faible au cours de l'été 2008 par rapport aux années précédentes. Les très fortes fluctuations enregistrées à la fin de 2008 sont inhabituelles, et peuvent probablement être attribuées en partie à la modification radicale du taux de change réel du peso par rapport au dollar.

Graphique I.16. Taux de change réel du peso mexicain par rapport au dollar US, janvier 2003 à février 2009

Source : Indice des prix à la consommation : Indicateurs économiques mensuels de l'OCDE ; Taux de change nominal : Base de donnée du FMI sur les taux de change.

Graphique I.17. Transferts de fonds des travailleurs vers le Mexique, janvier 2004 à février 2009

Source : Banco de Mexico.

De la même manière, les données relatives à la balance des paiements émanant de la Banque centrale espagnole montrent que la hausse des fonds envoyés à l'étranger par des immigrés vivant en Espagne ralentit depuis mi-2006, et est négative depuis le début de 2008 (**graphique I.18**).

Dans les pays où une large proportion des ménages dépend des envois de fonds comme source principale de revenus pour financer les dépenses courantes et l'investissement, et où ces envois représentent une manne de devises étrangères, l'impact de la crise sur la situation des immigrés au regard du marché du travail dans les pays de l'OCDE constituera une voie de diffusion supplémentaire de la crise à ces économies nationales.

Graphique I.18. Évolution des Transferts de fonds en provenance d'Espagne, 2003-2008

Source : Banco de España.

Conclusion

Les récessions sévères ont toujours des répercussions négatives sur les flux migratoires nets, même si elles n'influent généralement pas sur les tendances migratoires à long terme. Les flux de migration de travail sont plus sensibles aux changements économiques, alors que les migrations pour raisons familiales ou humanitaires sont moins affectées à court terme. Si les conditions économiques dans le pays d'origine et l'impossibilité d'émigrer une nouvelle fois dans le pays d'accueil sont un obstacle aux migrations de retour, les immigrés font en revanche généralement valoir leur droit au regroupement familial. Les programmes mis en place par le passé pour atténuer les effets des crises en incitant les immigrés à envisager un retour volontaire n'ont généralement pas été couronnés de succès. Par ailleurs, des expériences ont également montré que si les opportunités de migration de travail légale restaient limitées au cours de la phase de reprise, une augmentation des migrations irrégulières pouvait se produire pour faire face aux pénuries de main-d'œuvre dans certains emplois, à condition que les immigrés puissent toujours financer les coûts liés à ce type de migration.

La crise économique actuelle semble avoir eu des incidences sur les flux migratoires dans un certain nombre de pays, en particulier dans ceux d'entre eux les plus précocement et durement touchés. Une baisse des migrations de travail est observée au Royaume-Uni, en Irlande et en Espagne. Dans d'autres pays, les répercussions du ralentissement économique sur les tendances migratoires ne sont pas encore perceptibles. Les flux des migrations irrégulières semblent en recul dans certains pays, notamment aux États-Unis.

Bien qu'il soit encore trop tôt pour prendre la mesure de l'impact global de la crise économique, les dernières données disponibles confirment que la situation sur le marché du travail se détériore rapidement dans tous les pays de l'OCDE. Cette situation met déjà en péril les progrès accomplis ces dernières années sur le plan des résultats obtenus par les immigrés au regard du marché du travail dans plusieurs pays de l'OCDE, notamment en Irlande, en Espagne, au Royaume-Uni et aux États-Unis, des pays dans lesquels le travail des immigrés a joué un rôle important au cours de la dernière période d'expansion.

Dans de nombreux pays de l'OCDE, les immigrés sont parmi les principales victimes de la détérioration des conditions sur le marché du travail, car ils sont souvent concentrés dans des secteurs d'activité qui sont beaucoup plus sensibles aux fluctuations du cycle économique et leurs contrats de travail sont, en général, plus précaires. En outre, bien que rien ne le prouve encore, on ne peut écarter le risque de licenciements sélectifs.

Un choc macroéconomique de grande ampleur pourrait également compromettre l'intégration à moyen et long terme des immigrés. Les mesures axées sur le marché du travail qui s'inscrivent dans les plans de relance ne doivent pas instaurer de discrimination à l'encontre des travailleurs immigrés en situation régulière, car il est peu probable que l'on assiste à des retours massifs des immigrés dans leur pays d'origine, du moins en ce qui concerne les migrants permanents. Une attention particulière doit être apportée aux programmes de reconversion et de réinsertion à l'intention des travailleurs des secteurs en déclin, dans lesquels les immigrés sont surreprésentés dans certains pays. De façon plus générale, il est important de ne pas relâcher les efforts destinés à faciliter l'intégration des immigrés sur le marché du travail en période de crise économique.

Les mesures de gestion des migrations de travail prises par les pouvoirs publics face au ralentissement que traversent les pays de l'OCDE sont jusqu'à présent de nature variée. Plusieurs pays ont restreint les listes des emplois pour lesquels il existe des pénuries et abaissé les plafonds d'immigration. Des examens préalables de la situation sur le marché du travail sont également réalisés de manière plus générale, notamment au Canada. Des incitations aux migrations de retour ont été mises en place en Espagne. Dans certains pays de l'UE-15, les restrictions temporaires à la libre circulation des travailleurs en provenance des nouveaux membres de l'UE ont été étendues, même si ces travailleurs disposent toujours d'un accès prioritaire au marché du travail par rapport aux ressortissants des pays tiers. Quoi qu'il en soit, de nombreux pays de l'OCDE n'en sont pas encore venus à limiter les migrations de travail, et ceux qui se sont dotés d'objectifs d'immigration à long terme (comme la Nouvelle-Zélande et le Canada) maintiennent leurs objectifs en dépit des prévisions de récession.

Le ralentissement économique met en évidence la réactivité des systèmes de gestion des migrations existants face à l'évolution des conditions économiques. Lorsque les migrations sont conditionnées à la possession d'une offre d'emploi, une baisse de la demande se traduit généralement rapidement par une baisse des migrations. Toutefois, si les quotas ont été fixés à un niveau très inférieur à celui de la demande, une diminution de cette dernière n'entraînera pas automatiquement de baisse des flux. D'autres instruments d'action, comme les listes d'emplois pour lesquels des pénuries existent ou les examens préalables de la situation sur le marché du travail, peuvent être utilisés dans

une certaine mesure pour moduler l'embauche de travailleurs étrangers en fonction des besoins du marché du travail. Certains de ces instruments peuvent être modifiés dans le cadre du système de gestion des migrations en vigueur, sans que le recours à une nouvelle législation soit nécessaire.

Les perspectives économiques des pays de l'OCDE se dégradent et la demande de main-d'œuvre devrait chuter fortement au cours des prochains trimestres. Cela signifie que le recours à la main-d'œuvre étrangère diminuera probablement à moyen terme dans de nombreux pays de l'OCDE, sans toutefois que l'on assiste à la disparition totale des flux de migration de travail. En effet, sur certains segments du marché du travail, les employeurs auront toujours des difficultés à combler leurs besoins en recourant à la main-d'œuvre résidente. Cette situation s'applique par exemple aux emplois associés à des notions de danger, de saleté et de pénibilité, qui sont moins sensibles au cycle économique (le travail agricole saisonnier ou les travaux domestiques, par exemple), ainsi qu'aux emplois de spécialistes hautement qualifiés qui nécessitent une formation longue et coûteuse (les emplois dans le secteur de la santé, par exemple).

Traditionnellement, les migrations sont un sujet plus sensible pour l'opinion publique en période de crise économique et de chômage élevé. Un système opérationnel de gestion des migrations de travail doit être en mesure de réagir rapidement face aux changements à court terme de l'économie et du marché du travail. Par ailleurs, si les crises économiques peuvent justifier des restrictions des migrations de travail à brève échéance, il est important d'envisager les conséquences à long terme des changements d'orientation négociés au cours d'une crise. À terme, d'autres considérations comme le vieillissement de la population et les pénuries de main-d'œuvre dans certains secteurs risquent de refaire surface de manière plus impérieuse, et le recours aux flux migratoires fera alors partie des solutions à leur apporter (OCDE, 2009a). L'opinion publique pourrait exiger des gouvernements de limiter l'immigration non discrétionnaire lorsque les conditions sur le marché du travail se détériorent et qu'un durcissement de la concurrence avec les individus nés à l'étranger est perçu. Toutefois, la marge de manœuvre dont disposent les gouvernements pour limiter les migrations non discrétionnaires risque d'être entravée par les engagements internationaux. En outre, ces restrictions peuvent dans certains cas avoir des effets non souhaités sur les migrations irrégulières et l'intégration.

En résumé, compte tenu des enjeux liés aux migrations internationales dans le contexte de la crise économique actuelle, toute réponse stratégique visant à instaurer une « économie mondiale plus forte, plus saine et plus juste », comme le recommande l'OCDE, doit prendre en considération les aspects fondamentaux suivants :

- Retarder ou réduire les mesures d'intégration en période de retournement de la conjoncture économique peut avoir des conséquences négatives à long terme pour l'intégration des immigrés. Les gouvernements des pays de l'OCDE devraient envisager : i) de maintenir, voire de renforcer, leurs programmes d'intégration ; ii) de redoubler d'effort pour lutter contre la discrimination ; iii) de veiller à ce que les politiques actives du marché du travail bénéficient aux nouveaux entrants sur le marché du travail, y compris les immigrés récents et les travailleurs des industries en déclin ayant perdu leur emploi.
- La gestion des migrations doit être suffisamment réactive face à l'évolution à court terme des conditions sur le marché du travail sans négliger les besoins plus structurels, et sans freiner les migrations de retour. Il importe de ne pas prendre de mesures qui risquent d'empêcher un pays de s'adapter rapidement à l'évolution des besoins du marché du travail au cours de la phase de redressement, ou qui pourraient avoir des effets non souhaités sur l'immigration clandestine ou l'intégration des immigrés.

- Une attention particulière devrait être accordée à la situation économique dans les pays moins développés car les envois de fonds diminuent durant la crise économique. De manière générale, il conviendrait de redoubler d'effort en vue d'empêcher la crise de s'étendre aux pays moins développés, afin notamment d'éviter que le renversement de conjoncture actuelle n'ajoute aux facteurs de départ qui alimentent l'immigration irrégulière.

RÉFÉRENCES

- Apaa-Okello, J. et F. Anguyo (2006), The cyclical implications of immigrant workers remittances to Uganda.
- Arai, M. et R. Vilhelmsson (2004), “Unemployment-risk differentials between immigrant and native workers in Sweden”, *Industrial relations*, Vol. 43, No. 3.
- Aslund, O. et D.O. Rooth (2003), “Do When and Where Matter? Initial Labor Market Conditions and Immigrant Earnings”, *The Economic Journal*, 117 (mars), pp. 422-448.
- Aydemir, A. (2003), « Les effets des cycles économiques sur l'assimilation des immigrants sur le marché du travail », document de recherche de Statistique Canada, n 203.
- Banque du Japon (2009), *Statement on Monetary Policy*, 22 janvier 2009.
- Banque mondiale (2008), “Outlook for Remittance Flows 2008-2010”, *Migration and Development Brief*, No. 8, 11 novembre 2008.
- Banque mondiale (2009), “Revised Outlook for Remittance Flows 2009-2011”, *Migration and Development Brief*, No. 9, 23 mars 2009.
- Banque royale du Canada (2008), *Perspectives économiques et financières*, Services Économiques / Recherche, décembre 2008.
- Barthn, E., B. Bratsberg et O. Raaum (2004), “Identifying earnings assimilation of immigrants under changing macroeconomic conditions”, *Scandinavian Journal of Economics*, 106(1), pp. 1-22
- Behtoui, A. (2004), “Differences in the Swedish Labour Market for Young People and the Impact of Ethnicity”, *Labour* Vol. 18:633-60.
- Betcherman, G. et R. Islam (2001), *East Asian Labor Markets and the Economic Crisis: Impacts, Responses and Lessons*, Washington, D.C : Banque mondiale.
- BLS (2008), “Involuntary part-time work on the rise”, *Issues in labor Statistics*, Summary 08-08/ décembre 2008.
- Bobeva, D. (2008), The first impact of global economic crisis on migration: the case of Bulgaria, rapport rédigé pour la réunion de décembre 2008 du SOPEMI, OCDE.
- Chami, R., C. Fullenkamp et S. Jahjah (2005), “Are remittances flows a source of capital for development?”, document de travail du FMI, Vol. 52, No 1.
- Chiswick, B. et P. Miller (2002), “Immigrant earnings: language skills, linguistic concentration and the business cycle”, *Journal of Population Economics*, 15: 31-57.

- Chiswick, B., Y. Cohen et T. Zach (1997), “The labour market status of immigrants : effects of the unemployment rate at arrival and duration of residence”, *Industrial and Labor Relation Review*, Vol. 50, No 2, pp. 289-303.
- Citrin, J., D.P. Green, C. Muste et C. Wong (1997), “Public Opinion Toward Immigration Reform: The Role of Economic Motivations”; *The Journal of Politics*, Vol. 59, No. 3 (Aug., 1997), pp. 858-881.
- Clark, K. et J. Lindley (2006), “Immigrant labour market assimilation and arrival effects: evidence from the UK Labour Force Survey”, IZA DP No°2228.
- Clark, K. et S. Drinkwater (1998), “Ethnicity and self-employment in Britain”, *Oxford Bulletin of Economics and Statistics*, 60, 3.
- Commission européenne (2008), *L’emploi en Europe 2008*.
- Commission européenne (2009), *Prévisions intermédiaires pour 2009-2010*, Direction générale affaires économiques et financières, 19 janvier 2009.
- Constant, A. et K. Zimmermann (2004), “Self-employment dynamics across the business cycle : migrants versus natives”, IZA Discussion Paper No°1386.
- Dustmann, C. (1996), “Return migration: The European experience”, *Economic Policy*, 11: 213-242.
- Dustmann, C., A. Glitz et T. Vogel (2006), “Employment, wage structure and the economic cycle: differences between immigrants and natives in Germany and the UK”, CreAM Discussion paper No°09/06.
- Evans, D. et L. Leighton (1989), “Some empirical aspects of entrepreneurship”, *The American Economic Review*, Vol. 79, No 3, pp. 519-535.
- Fairly, R. et B. Meyer (1996), “Ethnic and racial self-employment differences and possible explanations”, *The journal of Human resources*, Vol. 31, No 4, pp. 757-793.
- Fajnzylber, P. et H. Lopez (2007), *Close to home. The development impact of remittances in Latin America*, Banque mondiale.
- FMI (2008), *Perspectives de l’économie mondiale – Mise à jour des principales projections*, publié en novembre 2008.
- FMI (2009a), *Perspectives de l’économie mondiale – Mise à jour des principales projections*, publié en janvier 2009.
- FMI (2009b), “Global Economic Policies and Prospects”, note préparée pour la réunion du G20 des ministres et des gouverneurs de banques centrales, 13-14 mars 2009.
- Gemery, H. A. (1994), “Immigrants and emigrants: International migration and the US. labour market in the Great Depression”, in T. J. Hatton et J. G. Williamson (eds.): *Migration and the International Labour Market, 1850-1939*, London: Routledge.
- Gibbons, R. et L. Katz (1991), “Layoffs and lemons”, *Journal of Labor Economics*, Vol. 9, No 4, pp. 351-380.

- Giuliano, P. et M. Ruiz-Arranz (2005), “Remittances, financial development and growth”, document de travail du FMI, WP/05/234.
- Goldin, C. (1993), “The political economy of migration restriction in the United States, 1890 to 1921”, NBER Working Paper 4345.
- Hatton, T. J. et J. G. Williamson (2008), *Global Migration and the World Economy: Two Centuries of Policy and Performance*, Cambridge, MA: MIT Press.
- Holmans A. E. (2005), “Recent trends in numbers of first-time buyers: A review of recent evidence”, Council of Mortgage Lenders Technical Report, Cambridge.
- Holmlund, B. et D. Storrie (2002), “Temporary work in turbulent times: the Swedish experience”, *The Economic Journal*, 112 (juin) F245-269.
- Hu, L. et C. Taber (2005), “Layoffs, lemons, race and Gender”, IZA DP No 1702.
- Hugo Lopez M., G ; Livingston et R; Kochhar (2009), “Hispanics and the Economic Downturn: Housing Woes and Remittance Cuts”, Washington, DC: Pew Hispanic Center, janvier 2009
- Hugo, G. (2002), “Introduction”, in OCDE : *Migration and the Labour Market in Asia: Recent Trends and Policies*, Paris : OCDE.
- Izquierdo Escribano, A. (2008), Des indices et hypothèses sur les effets de la crise sur la population immigrée en Espagne, rapport rédigé pour la réunion du SOPEMI, décembre 2008, OCDE.
- Latorre M., N. Pollard, D. Sriskandarajah (2008), “Floodgates or turnstiles? Post-EU enlargement migration flows to and from the UK”, ippr.
- Le Grand, C. (2004), “On-the-job training, firm resources and unemployment risks : an analysis of the Swedish recession 1991-1993”, Institute for Labour Market Policy Evaluation in its series Working Paper Series No 2000:3.
- Léger, JF. (2007), Les entrées d'étrangers sur le marché de l'emploi français pour la période 2004-2006. Rapport pour la DPM.
- Lemaitre, G., G. Picot et S. Murray (1992), “Workers on the move: an overview of labour turnover”, *Perspectives on Labour and Income*, été 1992 (vol 4 n°2)
- Lueth, E ; et M. M. Ruiz-Arranz (2007), “Are workers’ remittances a hedge against macroeconomic shocks? The case of Sri Lanka”, document de travail du FMI, WP/07/22.
- Manning, C. (2002), “Structural change, economic crisis and international labour migration in Asia”, *World Economy*, 25: 359-385.
- Nakamura, E. (2008), “Layoffs and lemons over the business cycle”, *Economics Letters* 99, pp. 55-58.
- O’Rourke, K. H. et R. Sinnott (2006), “The determinants of individual attitudes towards Immigration”, *European Journal of Political Economy* 22 838– 861.
- OCDE (1999), *Labour Migration and the Recent Financial Crisis in Asia*, Paris : OCDE.
- OCDE (2000b), *Combattre l’emploi illégal d’étrangers*, OCDE Paris.

- OCDE (2001a), "L'emploi étranger : perspectives et enjeux pour les pays de l'OCDE", chapitre 5 des *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*, (OCDE 2001).
- OCDE (2004), « L'emploi informel – Promouvoir la transition vers une économie salariée », chapitre 5 des *Perspectives de l'emploi de l'OCDE* (OCDE 2004)
- OCDE (2007a), *Jobs for Immigrants (Vol. 1): Labour Market Integration in Australia, Denmark, Germany and Sweden*, OCDE, Paris.
- OCDE (2007b), « Les travailleurs des pays de l'OCDE dans l'économie mondiale : de plus en plus vulnérables ? », chapitre 3 des *Perspectives de l'emploi de l'OCDE* (OCDE 2007)
- OCDE (2008a), *Perspectives des migrations internationales*, Paris : OCDE.
- OCDE (2008b), « Le prix des préjugés : la discrimination au travail fondée sur le sexe et l'appartenance ethnique », chapitre 3 des *Perspectives de l'emploi de l'OCDE* (OCDE 2008)
- OCDE (2008c), *Les personnels de santé dans les pays de l'OCDE : comment répondre à la crise imminente ?*
- OCDE (2008d), *Les migrants et l'emploi (Vol. 2) : L'intégration sur le marché du travail en Belgique, en France, aux Pays-Bas et au Portugal*, OCDE, Paris.
- OCDE (2008e), *A profile of Immigrant Population in the 21st Century. Data from OECD Countries*.
- OCDE (2008f), *Perspectives économiques de l'OCDE*, Vol. 2008/2, n°84, décembre.
- OCDE (2009a), "Travailler au-delà des frontières: feuille de route pour la gestion des migrations de main-d'oeuvre" in *Perspectives des migrations internationales*, Paris.
- OCDE (2009b), *Perspectives économiques de l'OCDE: Rapport intermédiaire*, mars 2009.
- OCDE (à paraître 2009), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*.
- Oficina Económica del Presidente (2006), *Inmigración y Economía Española: 1996-2006*, Madrid, 11/15/2006.
- Oreopoulos P., T. von Wachter and A. Heisz (2006), "The short- and long-term career effects of graduating in a recession: Hysteresis and heterogeneity in the market for college graduates", NBER WP n°12159.
- Oxfam (2007), "Puertas al mar: Por qué todos deberíamos estar interesados en una política migratoria más justa e inteligente", Un informe de Intermón Oxfam ,11 2007.
- Passel, J ; et D. Cohn (2008), *Trends in unauthorized immigration: undocumented inflow now trails legal inflow*, Pew Hispanic Center.
- Passel, J. (2007), "Unauthorized migrants in the United States: estimates, methods and characteristics", document de travail de l'OCDE sur les questions sociales, l'emploi et les migrations, n°57.
- Picot, G. et A. Sweetman (2005), « Dégradation du bien-être économique des immigrants et causes possibles : mise à jour 2005 », document de recherche n°262 de Statistique Canada.
- Raaum, O. et K. Roed (2006), "Do business cycle conditions at the time of labor market entry affect future employment prospects?", *The Review of Economics and Statistics*, Vol. LXXXVIII, No 2.

- Ray B.K., D. Papademetriou, et M. Jachimowicz (2004), “Immigrants and Homeownership in Urban America: An Examination of Nativity, Socio-Economic Status and Place”, Migration Policy Institute, 2004
- Rita, S. et J.P. Lynch (1999), “Comparative Immigration and Public Opinion.” *International Migration Review*, 33(2): 1999 455–467.
- Rones, P. (1981), “Response to recession: reduce hours or jobs?”, *Monthly Labor Review*, octobre 1981.
- Salt, J. (2008), UK migration in the current economic downturn, rapport rédigé pour la réunion du SOPEMI de décembre 2008, OCDE.
- Sayan, S. (2006), “Business cycles and worker’ remittances : how do migrant workers respond to cyclical movements of GDP at home ?”, document de travail WP/06/52 du FMI.
- Sayan, S. et A. Tekin-Koru (2007), “Remittances, Business Cycles and Poverty: The Recent Turkish Experience”, MPRA Paper No. 6029
- Schor, R. (1996), *Histoire de l’immigration en France, de la fin du XIXe siècle à nos jours*, Armand Colin.
- Smith, S.J. (2008), Impacts of the current economic crisis on migration movements and policies in the United States, rapport rédigé pour la réunion du SOPEMI de décembre 2008, OCDE.
- Song, Y. (2007), “Recall bias in the displaced workers survey: are layoffs really lemons?”, *Labour Economics*, No 14, pp. 335-345.
- Tripier, M. (1990), *L’immigration dans la classe ouvrière en France*, L’Harmattan.
- U.S. Department of Commerce, Economics and Statistics Administration, Bureau of the Census (1997), *Census Brief 97-4*, décembre 1997.
- U.S. Department of Housing and Urban Development Office of Policy Development and Research (2007) *U.S. Housing Market Conditions*, premier trimestre 2007.
- Wilkes, R., N. Guppy et L. Farris (2008), “No Thanks, We’re Full”: Individual Characteristics, National Context, and Changing Attitudes Toward Immigration”, *International Migration Review* 42(2): 2008 302–329.

Annexes

Annexe I.1. Taux d'emploi et taux de chômage trimestriels (15-64 ans) par lieu de naissance dans certains pays de l'OCDE, 2007-2008

Note : Les données n'étant pas corrigées des variations saisonnières, les comparaisons doivent être effectuées pour les mêmes trimestres de 2007 et 2008, et non pour des trimestres consécutifs d'une même année.

Source : Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (Eurostat) pour les pays européens, Current Population Survey pour les États-Unis (moyenne de taux mensuels).

Annexe I.2. Répartition sectorielle des travailleurs nés à l'étranger (15-64 ans), 2007

Note : Les chiffres en gras indiquent les secteurs où les personnes nées à l'étranger sont surreprésentées (i.e. la part de l'emploi des personnes nées à l'étranger dans ce secteur est supérieure à la part de l'emploi des personnes nées à l'étranger dans l'emploi total. « .. » indique que l'estimation n'est pas significative.

Source: Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (Eurostat) pour les pays européens, Current Population Survey pour les États-Unis.

Annexe I.3. Indice de sensibilité au cycle économique

Note : Les données sont tirées de la base de données KLEMS et couvrent la période 1970-2005.

Source: **Perspectives de l'emploi de l'OCDE (2009 à paraître)**.

Annexe I.4. Répartition sectorielle de l'emploi des personnes nées à l'étranger et nées dans le pays en novembre 2007, valeurs observées et variation contrefactuelle de l'emploi immigré entre novembre 2007 et novembre 2008, États-Unis

Source : Current Population Survey.